



GIABA

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE
LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST



RAPPORT
ANNUEL
2017



Groupe Intergouvernemental d'Action
contre le Blanchiment d'Argent en
Afrique de l'Ouest

RAPPORT ANNUEL 2017

www.giaba.org

SOMMAIRE

PREFACE.....	10
REMERCIEMENTS.....	12
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	14

CHAPITRE 2 : APERÇU DE LA SITUATION DE LA LBC/FT EN AFRIQUE DE L'OUEST	16
---	-----------

BENIN	17
Situation politique	17
Situation économique et financière	17
Prévalence des infractions sous-jacentes.....	18
Situation de la LBC/FT.....	18
Assistance technique.....	18
Conclusion	18

BURKINA FASO	18
Situation politique	18
Situation économique et financière	19
Prévalence des infractions sous-jacentes.....	19
Situation de la LBC/FT.....	19
Assistance technique.....	19
Conclusion	19

CABO VERDE	20
Situation politique	20
Situation économique et financière	20
Prévalence des infractions sous-jacentes.....	20
Situation de la LBC/FT.....	20
Assistance technique.....	20
Conclusion	21

CÔTE D'IVOIRE	21
Situation politique	21
Situation économique et financière	21
Prévalence des infractions sous-jacentes.....	21
Situation de la LBC/FT.....	22
Assistance technique.....	22
Conclusion	22

GAMBIE	22
Situation politique	22
Situation économique et financière	22
Prévalence des infractions sous-jacentes.....	23
Situation de la LBC/FT.....	23
Assistance technique.....	23
Conclusion	23

GHANA	23
Situation politique	23
Situation économique et financière	24
Prévalence des infractions sous-jacentes	24
Situation LBC/FT	24
Assistance technique	24
Conclusion	24
GUINÉE	24
Situation politique	24
Situation économique et financière	25
Prévalence des infractions sous-jacentes	25
Situation de la LBC/FT	25
Assistance technique	25
Conclusion	25
GUINÉE BISSAU	25
Situation politique	25
Situation économique et financière	26
Prévalence des infractions sous-jacentes	26
Situation de la LBC/FT	26
Assistance technique	27
Conclusion	27
LIBERIA	27
Situation politique	27
Situation économique et financière	27
Prévalence des infractions sous-jacentes	28
Situation de la LBC/FT	28
Assistance technique	28
Conclusion	28
MALI	28
Situation politique	28
Situation économique et financière	29
Prévalence des infractions sous-jacentes	29
Situation de la LBC/FT	29
Assistance technique	29
Conclusion	30
NIGER	30
Situation politique	30
Situation économique et financière	30
Prévalence des infractions sous-jacentes	30
Situation de la LBC/FT	31
Assistance technique	31
Conclusion	31

NIGERIA	31
Situation politique	31
Situation économique et financière	32
Prévalence des infractions sous-jacentes	32
Situation de la LBC/FT	32
Assistance technique	32
Conclusion	33
SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE	33
Situation politique	33
Situation économique et financière	33
Situation de la LBC/FT	33
Assistance technique	34
Conclusion	34
SÉNÉGAL	34
Situation politique	34
Situation économique et financière	34
Prévalence des infractions sous-jacentes	34
Situation de la LBC/FT	35
Assistance technique	35
Conclusion	35
SIERRA LEONE	35
Situation politique	35
Situation économique et financière	36
Prévalence des infractions sous-jacentes	36
Situation de la LBC/FT	36
Assistance technique	36
Conclusion	36
TOGO	36
Situation politique	36
Situation économique et financière	37
Prévalence des infractions sous-jacentes	37
Situation de la LBC/FT	37
Assistance technique	37
Conclusion	37
CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DES PAYS	38
L'ÉVALUATION MUTUELLE DU GHANA	38
RAPPORTS DE SUIVI	39
Quatrième rapport de suivi de Sao Tomé-et-Principe	39
Cinquième rapport de suivi de la Côte d'Ivoire	40
Septième rapport de suivi du Bénin	41
Septième et huitième rapports de suivi du Togo	42
Septième et huitième rapports de suivi de la Guinée	43
Septième et huitième rapports de suivi du Libéria	44
Neuvième rapport de suivi du Mali	46

Neuvième rapport de suivi du Niger	47
Dixième rapport de suivi de Cabo Verde	48
Onzième et douzième rapports de suivi de la Guinée-Bissau	48
Quatorzième rapport de suivi de la Sierra Leone	50
Progrès réalisés par le Nigeria	51
Résumé de la mise à jour des progrès réalisés par le Nigeria	51
FORMATION DES ÉVALUATEURS	52
FORMATION PRÉALABLE À L'ÉVALUATION	52
ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU PREMIER EXERCICE D'ÉVALUATION MUTUELLE DU GIABA DANS LE CADRE DU DEUXIÈME CYCLE D'ÉVALUATION MUTUELLE	53

CHAPITRE 4 : TYPOLOGIES ET AUTRES ÉTUDES DE RECHERCHE 56

Introduction	56
Conduite de l'évaluation nationale des risques	56
Typologies sur le blanchiment de capitaux lié à la contrefaçon de produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest	57
Une évaluation des mesures de connaissance du client (KYC) et de la vigilance à l'égard de la clientèle (CDD) et de l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest	59
Projet de typologies sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), l'industrie extractive et le secteur minier dans les États membres du GIABA	60
Proposition pour un exercice de typologies sur le blanchiment de capitaux, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest	62
Conclusion	62

CHAPITRE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE & FORMATION..... 64

Soutien à l'adhésion au Groupe Egmont	64
Fourniture d'équipements	65
Examen de la législation	65
Évaluation du logiciel d'analyse LBC/FT auprès des CRF	65
Soutien financier direct aux États membres	65
Programmes de renforcement des capacités	66
Défis liés à la mise en œuvre de l'assistance technique	78
Conclusion	78

CHAPITRE 6 : COMMUNICATION, PLAIDOYER ET SENSIBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE 80

Introduction	80
MISSIONS DE PLAIDOYER	80
Missions de plaidoyer de haut niveau	80
Missions de plaidoyer de niveau moyen	84
SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES	84
Introduction	84
Engagement des médias	84
Établissement de partenariats	94
Sensibilisation à travers les réseaux sociaux	94
Sensibilisation dans le cadre du projet SAMWA	94
Conclusion	95

CHAPITRE 7 : COOPÉRATION ET PARTENARIAT RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX 95

Au niveau regional 96

- a) Réunions statutaires du GIABA96
- b) Le symposium régional sur la radicalisation et l'extrémisme violent, Nouakchott, Mauritanie, 17 - 19 mai 2017100
- c) Séminaire de formation sur la plate-forme numérique de LBC/FT de WARI pour les acteurs publics et privés, Dakar, Sénégal, le 19 mai 2017100
- d) Session régionale de l'Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière (WAIFEM) sur les questions financières et économiques dans le processus d'intégration régionale, Accra, Ghana, du 26 juin au 4 juillet 2017 ; et la Session régionale du WAIFEM sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et autres crimes financiers, Abuja, Nigeria, du 10 au 14 juillet 2017101
- e) Réunions des groupes de travail et plénière de la Commission technique du Groupe d'Action contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique Centrale (GABAC), Brazzaville, Congo, du 28 août au 1^{er} septembre 2017101
- f) Plénière conjointe du Réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs (WACAP) et du Réseau inter-agences pour le recouvrement d'avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA), Saly, Sénégal, du 24 au 26 octobre 2017101

Au niveau international 101

- a) Réunions du Groupe de travail et des plénières du GAFI à Valence, Espagne, du 18 au 23 juin 2017, et à Buenos Aires, Argentine, du 29 octobre au 3 novembre 2017101
- b) Réunions du Groupe Egmont tenues à Macao, Chine, du 2 au 7 juillet 2017 ..102
- c) Session de formation aux normes du GAFI, Busan, Corée du Sud, du 24 au 28 juillet 2017102
- d) Réunions statutaires semestrielles de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), Monrovia, Libéria, du 27 juillet au 3 août 2017102
- e) Séminaire de formation sur la LBC/FT dans le contexte financier de la CEDEAO, Kunming, Chine, du 10 au 24 août 2017103
- f) Atelier régional conjoint GIABA/CCDG sur le genre et la jeunesse dans la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest, tenu à Accra, Ghana, du 28 au 30 août 2017103
- g) Réunion du Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone Franc, tenue à Paris, France, le 3 octobre 2017103
- h) 35^{ème} Symposium international de Cambridge, à Cambridge, Royaume-Uni, du 3 au 10 septembre 2017104
- i) Réunion d'experts et de Ministres des Finances, Gouverneurs de banques centrales et Directeurs généraux d'institutions régionales de la Zone franc, Paris, France, le 5 octobre 2017104
- j) Conférence de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), à Jakarta, en Indonésie, du 23 au 24 octobre 2017104
- k) Formation sur le système de renseignement de sécurité (CSCS) du Comité sur les services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA), à Addis Abeba, en Ethiopie, du 18 au 21 juin 2017104
- l) Congrès Régional de l'UEMOA des Experts-Comptables de l'espace UEMOA, à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 26 au 27 octobre 2017104

- m) 12^{ème} réunion annuelle de coordination des partenariats de développement de la CEDEAO, à Abuja, au Nigeria, du 8 au 9 novembre 2017 105
- n) Voyage d'étude pour les juges des juridictions supérieures (Cour d'appel et Cour suprême) des États membres francophones du GIABA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la criminalité économique et financière, la saisie et la confiscation des avoirs criminels à l'École nationale de la magistrature (ENM) de Paris. 105

CHAPITRE 8 : SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'APPUI, SUIVI ET ÉVALUATION 106

Introduction	106
SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'APPUI	106
Gestion des ressources humaines	106
Activités sociales	107
Gestion financière	108
Exécution du budget	108
Audit des états financiers.....	108
Déploiement du logiciel de comptabilité SAP pour les institutions de la CEDEAO.....	108
Autres activités	109
Rapports de passation des marchés de 2017	109
Administration générale	110
Conclusion	111

SUIVI ET ÉVALUATION 111

Introduction	111
Plan de travail annuel budgétisé 2017 (PTAB) et sa mise en œuvre	111
Résultats et impact sur les parties prenantes et les États membres	114

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 116

PREFACE



Adama COULIBALY
Directeur Général GIABA

- i. Dans le cadre de la gestion stratégique du GIABA, et pour améliorer l'efficacité de la performance de l'Institution, le Secrétariat du GIABA a élaboré un plan stratégique 2016 – 2020, dont la mise en œuvre effective a commencé en 2017, une année marquée par des faits majeurs, entre autres :
- L'accélération de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (SAMWA), dont le financement provient d'une subvention de l'Union Européenne. Ce projet a atteint sa vitesse de croisière en 2017, avec la fourniture d'équipements à diverses agences nationales des Etats membres du GIABA, afin de renforcer leurs capacités opérationnelles; des visites de cellules de renseignement financier (CRF) pour encadrer les institutions et vice-versa, ainsi que deux (02) voyages d'étude aux Etats-Unis d'Amérique pour les juges des Etats membres anglophones et en France pour ceux des Etats membres francophones, dans le but de renforcer les capacités des autorités judiciaires;
 - La réalisation effective des visites sur place du Sénégal et de Cabo Verde, après une visite similaire au Ghana en 2016, au titre du deuxième cycle de l'évaluation mutuelle ;
 - La modification des critères d'examen international des dispositifs de LBC/FT sous l'égide du Groupe de travail du GAFI chargé de la revue de la coopération internationale (ICRG). Suite à cette modification, le Groupe de travail a placé 62 pays du monde entier sous observation, dont quinze (15) Etats membres du GIABA ;
 - La suspension de la CRF du Nigéria du Groupe Egmont, suite aux préoccupations concernant l'autonomie de la structure et la confidentialité dans le traitement des renseignements financiers. Compte tenu de la coopération entre les parties prenantes du réseau mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, cette décision a entraîné la suspension temporaire des négociations sur l'adhésion du Nigéria au GAFI.

- ii. A la lumière de ce qui précède, il convient de noter que le GIABA, malgré sa grande expérience et son expertise en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, est confronté à de nouveaux défis qui l'obligeront à se doter des capacités et des ressources nécessaires pour y faire face dans un délai raisonnable, s'il devrait continuer à jouer son rôle d'institution de référence dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.
- iii. A cet égard, l'année 2018, qui verra une intensification de la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 et du projet SAMWA, sera décisive pour stimuler un nouvel élan de dynamisme pour le GIABA et ses partenaires pour l'obtention de résultats encore plus impressionnants.

Adama COULIBALY

Ancien Directeur Général, GIABA
(3 février 2014 – 28 février 2018)

Kimelabalou ABA

Directeur Général, GIABA

REMERCIEMENTS

- iv)** A l'instar des rapports annuels précédents, celui de 2017 présente la synthèse des résultats de la mise en œuvre des activités menées par le GIABA de janvier à décembre de l'année considérée.
- v)** Le bon déroulement des visites sur place au Sénégal et à Cabo Verde en 2017, a constitué une importante leçon apprise par le GIABA, et qui a également confirmé que le GIABA était prêt à respecter ses engagements sur la base du calendrier d'évaluation mutuelle approuvé.
- vi)** La performance impressionnante enregistrée en 2017 n'aurait pas été possible sans la contribution de chaque membre du personnel. La Direction générale tient donc à remercier chacun d'entre eux pour les efforts consentis collectivement et individuellement. A cet égard, il convient d'accorder une mention spéciale à la Direction de la recherche et de la planification, qui a coordonné la production du rapport.
- vii)** Le Secrétariat tient à saluer les efforts déployés par tous les partenaires techniques et financiers qui, malgré un environnement international difficile, continuent d'apporter un soutien au GIABA.
- viii)** Cependant, compte tenu des défis émergents mentionnés tout au long du présent rapport, le GIABA devra concevoir des solutions appropriées dans un esprit de solidarité et de cohésion, nourrir de plus grandes ambitions et réorienter ses actions vers l'adoption d'approches qui garantiront, de manière progressive, l'efficacité des actions et l'atteinte de résultats encore meilleurs.

Le Secrétariat au GIABA
Dakar, Sénégal

CHAPITRE 1

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Le GIABA a été créé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, par Décision A/Dec./12/99 du 10 décembre 1999, avec pour mandat de veiller à ce que les États membres, reconnaissent, adoptent et mettent en œuvre les mesures internationales de LBC/FT, en particulier les normes du GAFI en vue d'assurer la sécurité, l'intégrité et la stabilité des systèmes financiers de la région.
2. Nonobstant un rétrécissement du champ des activités terroristes dans la région, l'année 2017 a enregistré des attaques dans certains États, qui ont ciblé notamment des soldats de contingents nationaux ou étrangers.
3. La complexité des méthodes ainsi que les moyens logistiques impressionnants utilisés pour perpétrer ces attaques, posent non seulement la question des sources de leur financement et emmènent les observateurs attentifs à rechercher des liens entre blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, mais également imposent à tous les acteurs nationaux et régionaux du domaine de la sécurité, de reconnaître la LBC/FTP comme une voie prioritaire, en ce qu'elle privilégie la prévention et l'anticipation, notamment par le renseignement. Cette démarche a pour finalité d'aboutir à l'assèchement des sources de financement ainsi qu'à la saisie, la confiscation, et à la gestion des avoirs d'origine criminelle, qui constituent des objectifs de l'activité du GIABA, conformément aux recommandations du GAFI et aux autres conventions internationales en la matière.
4. Le mandat du GIABA dont les grands axes d'intervention sont ci-après ressortis, se trouve ainsi placé au cœur des questions émergentes de la sécurité globale :
 - assister les États membres dans la mise en place de dispositifs nationaux spécifiques conformes aux recommandations du GAFI à travers la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires ainsi que de mécanismes de renforcement de la bonne gouvernance ;
 - organiser les auto-évaluations au sein des États membres ainsi que des évaluations mutuelles par les pairs, à l'effet de renforcer la conformité aux normes internationales et l'efficacité des dispositifs nationaux de lutte ;
 - coordonner et renforcer la coopération régionale et internationale en vue d'accroître les capacités d'intervention et d'action des acteurs.
5. Au titre des activités menées, l'année 2017 a été consacrée à : (i) la poursuite de la fourniture de l'assistance technique aux États membres en vue de la consolidation de leurs régimes de LBC/FT ; (ii) le renforcement de la coopération régionale et internationale ; (iv) le démarrage de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2016-2020 du GIABA ; (v) la poursuite de diverses études de typologies et autres études de recherche ; (vi) la conduite d'Évaluations Nationales des Risques (ENR) d'États membres dans le cadre de la poursuite du deuxième cycle des évaluations mutuelles, avec les visites sur sites de deux États membres ; (vii) le renforcement des capacités des experts évaluateurs régionaux et de ce ceux du Secrétariat à travers leur participation à un atelier de formation.

6. Aussi, le présent rapport est-il structuré comme suit : outre le chapitre 1 consacré aux propos liminaires, une présentation générale de la LBC/FT en Afrique de l'Ouest est faite au chapitre 2 ; le chapitre 3 est consacré à l'analyse des rapports de suivi des Etats, quand le chapitre 4 présente les projets de typologies et autres projets de recherche. Le chapitre 5 traite de l'assistance technique fournie aux Etats

membres, quand le chapitre 6 est consacré au plaidoyer et à la sensibilisation. L'intégration régionale, la coopération internationale et les partenariats, sont abordés dans le chapitre 7. Le chapitre 8 traite des questions des services administratifs et de soutien. Enfin, le chapitre 9 fixe les conclusions et définit la perspective des priorités et défis que le GIABA devra lever en 2018.

CHAPITRE 2

APERÇU DE LA SITUATION DE LA LBC/FT EN AFRIQUE DE L'OUEST

7. Les contextes politique, économique et social qui ont façonné la mise en œuvre des politiques et mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) dans la région du GIABA n'ont pas changé radicalement au cours de l'année sous revue. Comme indiqué en 2016, le climat socioéconomique et politique est devenu de moins en moins volatil, ce qui permet une plus grande prévisibilité de l'environnement politique.
8. La lutte contre le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT) et la prolifération des armes de destruction massive nécessite des ressources économiques et financières solides pour pouvoir développer et mettre en œuvre des options politiques appropriées.
9. En 2017, l'économie de l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance de 3,4 %, en hausse par rapport à la croissance anémique de 0,4 % de l'année précédente. Malgré ces perspectives positives, l'économie de la région reste dans la zone dangereuse. La lente reprise a été alimentée par un rebond des prix des produits de base, en particulier celui du pétrole, qui a chuté à la fin de 2015 et qui a forcé la centrale électrique de la région, le Nigeria, à entrer dans sa pire récession depuis des décennies. Depuis la reprise à la mi-2017, le Nigeria a été contraint d'intensifier ses efforts de diversification économique afin de réduire sa vulnérabilité aux chocs pétroliers. Il est à espérer qu'à mesure que d'autres pays poursuivront leur diversification, ils seront en mesure de protéger la région, collectivement et de plus en plus, contre les chocs cycliques de l'effondrement du marché des produits de base et de renforcer les fondements d'une croissance rapide et soutenue. Dans l'intervalle, les envois de fonds de la diaspora ont continué de croître et de servir de source importante d'apports de capitaux étrangers, pendant que l'aide publique au développement (APD) reste toujours en deçà des engagements. La région est l'un des deux plus gros bénéficiaires des transferts de fonds en Afrique (le deuxième étant l'Afrique du Nord), les deux concentrant 90 % de l'afflux total vers l'Afrique en 2016. En 2017, les transferts vers l'Afrique de l'Ouest devraient augmenter légèrement pour atteindre 46 % de la part de l'Afrique. Dans le contexte d'incertitudes économiques, la mobilisation des ressources financières nationales et la lutte contre la criminalité financière, comme l'évasion fiscale et les systèmes criminels similaires, devraient être considérés comme des objectifs qui se renforcent mutuellement.
10. Les incertitudes internes qui caractérisaient l'espace politique au cours des années précédentes ont progressivement cédé la place à une stabilité et une prévisibilité politique plus grandes dans toute la région, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Togo. La crise électorale que la Gambie a traversée en 2016 a finalement été résolue pacifiquement avec l'investiture du premier président librement élu depuis plus de 22 ans, grâce au déploiement par la CEDEAO d'une force d'intervention régionale dans le pays. La situation politique au Mali et au Niger concernant la question touareg a continué de s'améliorer depuis l'Accord de paix de 2015, ce qui a donné lieu à une patrouille conjointe entre les forces maliennes et les séparatistes touareg ainsi que d'autres milices rivales au cours de l'année. Les dirigeants ouest-africains ont menacé les acteurs politiques de la Guinée-Bissau de sanctions régionales pour les obliger à résoudre la crise politique persistante du pays. Les dirigeants régionaux sont également prêts à servir de médiateurs au Togo, où des manifestations

ont éclaté dans tout le pays pour exiger le rétablissement de la limitation du mandat présidentiel à deux, comme le prévoit la Constitution de 1992. Grâce à l'intervention rapide et vigoureuse de la CEDEAO, l'on espère que la situation politique se stabilisera progressivement dans toute la région, ce qui permettra d'améliorer l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans tous les États membres.

11. Du point de vue de la sécurité, la région a connu des fortunes diverses. Comme indiqué l'année précédente, les bastions du terrorisme en Afrique de l'Ouest ont été considérablement réduits avec la neutralisation de Boko Haram, d'Al Qaeda et de leurs militants et affiliés au Nigeria, au Niger et au Mali. Cependant, alors que la violence terroriste causée par les groupes bien connus a été contenue dans des poches d'attaques sporadiques contre des cibles fragiles et opportunistes, de nouveaux groupes ayant des liens avec les réseaux terroristes mondiaux émergent, ouvrent de nouveaux fronts et élargissent la portée des opérations antiterroristes, y compris au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. De nouvelles attaques dans ces deux pays et le lancement d'opérations terroristes par le célèbre État islamique en Irak et au Levant (EIIL) au Niger à la fin de l'année laissent présager une intégration croissante de l'Afrique de l'Ouest dans les foyers mondiaux du terrorisme. Cette menace croissante soulève la question de leur financement. Il ne fait aucun doute que la coalition militaire régionale de la Force opérationnelle multinationale interarmées (MNJTF) a considérablement fait reculer le terrorisme en Afrique de l'Ouest ; les nouvelles menaces exigent une approche régionale similaire pour comprendre et bloquer les mécanismes de financement des terroristes et du terrorisme, de concert avec les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme (FT).

12. Il convient de noter que les mesures contre les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/TF) sont d'abord et avant tout de nature nationale. La partie restante de ce chapitre est donc consacrée au contexte politique et économique spécifique de chaque État membre du GIABA, à

la manière dont ce contexte façonne la mise en œuvre des mesures de LBC/FT et aux défis spécifiques auxquels chaque pays est confronté.

BENIN

Situation politique

13. Comme l'a confirmé le processus pacifique de l'élection présidentielle très disputée de 2016, qui a abouti à l'élection d'un candidat de l'opposition, le Bénin a continué sa progression sur la voie de la consolidation démocratique. Dans la continuité de la tradition émergente de maturité démocratique, en 2017, le Parlement a bloqué avec succès une proposition d'amendement constitutionnel visant à limiter le mandat présidentiel à un seul mandat de six (6) ans.

14. La qualité de la gouvernance globale s'est améliorée au Bénin au cours de la dernière année. Sur l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), le score du pays est passé de 57,5% en 2016 à 59% en 2017. A l'appui de cette observation, la perception de la corruption s'est également améliorée. Le pays a obtenu 39% sur l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International. Il s'agit d'une amélioration de 36 % par rapport au score de 2016 et de 37 % par rapport à celui de 2015. Cette performance est encourageante et devrait donner l'élan nécessaire à la mise en œuvre à grande échelle des normes de LBC/FT dans le pays.

Situation économique et financière

15. Avec une croissance du PIB prévue de 4,0 % en 2016 à 5,5 % en 2017, l'économie béninoise s'est rapidement redressée par rapport à l'accalmie enregistrée l'année précédente et devrait maintenir l'élan à 6,2 % en 2018. Cette prévision de performance est basée sur les résultats attendus de la mise en œuvre du Programme d'action du gouvernement, « Bénin révélé », qui promet une augmentation drastique de l'investissement de 18,8% du PIB de l'année précédente à 34,0% en 2021. Ces perspectives devraient toutefois s'accompagner d'une hausse du taux d'inflation, qui passerait de 1,7 % en 2016 à 3,2 %. Espé-

rons que le gouvernement sera en mesure de mettre en œuvre des politiques sociales pour assurer que la croissance économique prévue soit inclusive et permette la mobilisation des citoyens contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et d'autres crimes connexes.

le projet de décret ministériel précisant les pouvoirs, l'organisation et le fonctionnement du Comité consultatif sur le gel des avoirs n'a pas été signé. Le pays n'a pas non plus transposé la directive de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

16. Le Bénin n'a pas publié son rapport d'activités pour 2017, où les crimes prédominants de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont signalés. Toutefois, dans son rapport pour 2016, le trafic de drogue, la corruption, l'évasion fiscale, la fraude, la contrebande de marchandises, le vol, la contrefaçon et le piratage sont les principales infractions sous-jacentes au BC/FT. Le produit de ces crimes a été blanchi par le biais de biens immobiliers, de mouvements transfrontaliers d'argent liquide, de banques, de compagnies d'assurance, d'entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) et d'établissements de microfinance. Selon le rapport sur la traite des personnes pour 2017, le Bénin reste sur la liste de surveillance de niveau 2 pour la deuxième année consécutive.

Situation de la LBC/FT

17. Comme détaillé au chapitre 3 du présent rapport, le Bénin a poursuivi ses efforts pour résoudre les lacunes identifiées dans son système de LBC/FT, et le pays reste dans le processus de suivi accéléré des évaluations mutuelles du GIABA. Les principaux efforts entrepris au cours de l'année comprennent la création d'un tribunal de commerce, la mise en place d'un comité technique national de LBC/FT et le renforcement des capacités en ressources humaines de la CRF. En outre, les autorités frontalières ont saisi l'équivalent d'environ quatre milliards (4 000 000 000) de francs CFA en devises étrangères.

18. Toutefois, le système de LBC/FT du pays reste très vulnérable au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, car de nombreuses faiblesses n'ont pas encore été corrigées. Le pays n'a pas encore finalisé et signé le projet de décret désignant le Ministre en charge des Finances comme autorité compétente pour le gel des fonds. De même,

Assistance technique

19. Le Bénin n'a pas présenté de demande d'assistance technique en 2017. En 2016, le pays a exprimé des besoins d'assistance technique dans les domaines suivants : formation, sensibilisation et équipements TIC pour la CRF et sensibilisation des EPNFD.

Conclusion

20. Il est encourageant de constater que la volonté politique en faveur de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme reste élevée dans le pays. Cela est également renforcé par l'amélioration de la gouvernance globale du pays. L'amélioration prévue de la situation économique du Bénin devrait inciter le GIABA et ses partenaires au développement à continuer d'explorer de nouvelles possibilités d'assistance technique durable pour renforcer le système de LBC/FT du pays.

BURKINA FASO

Situation politique

21. Depuis les élections post-Compaoré de 2015, le Burkina Faso est resté politiquement stable. Cependant, la situation sécuritaire s'est dégradée en 2017, avec la deuxième attaque terroriste meurtrière menée contre un restaurant en août. Cet attentat, qui a coûté la vie à 18 personnes, a fait naître la crainte que ce pays autrefois pacifique soit tombé dans l'axe ouest-africain du terrorisme mondial. Cette crainte appelle à une plus grande vigilance et au suivi des flux de financement illicite, y compris le financement des activités terroristes.

22. Les résultats du Burkina Faso en matière de gouvernance globale se sont améliorés au cours de l'année. Le pays est passé de la 23^{ème} position à la 21^{ème} position sur l'IAG. Sur

l'IPC de Transparency International, le Burkina Faso a maintenu son score de 42% pour la troisième année consécutive. Toutefois, sa position est passée de la 72ème l'année précédente à la 74ème place. Le pays doit rester vigilant face à la corruption ainsi qu'à d'autres crimes financiers, qui sont susceptibles d'affaiblir son système de LBC/FT.

Situation économique et financière

23. L'économie du Burkina Faso devrait connaître une forte croissance en 2017, passant de 5,4 % en 2016 à 8,4 %. Cette accélération inexorable est due à l'essor du secteur minier et à d'importants investissements en capital dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-20) adopté en juillet 2016. Tout aussi importante est l'amélioration soutenue des prix internationaux de l'or et du coton (les principales exportations du pays) depuis 2016. L'inflation devrait augmenter légèrement, passant de 1,8 % l'année précédente à 2,1 %. Le taux d'inflation se situe bien en-deçà de la limite de 3 % fixée par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ce qui, combiné à une meilleure gouvernance, devrait rendre la projection de croissance rapide plus inclusive. La lutte contre l'inégalité et l'exclusion sociales au Burkina Faso est une condition nécessaire pour vaincre la menace croissante de la radicalisation, du terrorisme et des crimes financiers dans le pays.

Prévalence des infractions sous-jacentes

24. Les frontières du Burkina Faso, longtemps insuffisamment surveillées, rendent le pays très vulnérable à un certain nombre de crimes transfrontaliers organisés, y compris le terrorisme, comme cela a été le cas au cours des deux dernières années. Le rapport d'activités national soumis au GIABA pour 2017 montre que de nombreuses infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux sont répandues dans le pays. Il s'agit notamment du trafic de stupéfiants, de la corruption, de l'évasion fiscale, de la fraude, de la contrebande de marchandises, du vol et de la contrefaçon. Le Rapport du Département d'État américain sur la traite des êtres humains pour 2017 place le Burkina Faso sur la liste des pays de la catégorie 2. Selon le rapport, le Burkina Faso est un

pays de provenance, de transit et de destination pour les femmes et les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel. Selon le rapport du pays pour 2017, le produit de ces crimes est blanchi par le biais de biens immobiliers, de mouvements transfrontaliers d'argent liquide, de banques, d'EPNFD et d'institutions de microfinance. Le pays est l'un des cinq pays d'Afrique de l'Ouest ayant le plus grand nombre de migrants illégaux.

Situation de la LBC/FT

25. Le Burkina Faso a continué à faire des progrès pour combler les lacunes de son dispositif de LBC/FT en 2017. A la fin de l'année 2016, le pays a quitté le processus de suivi du GIABA pour préparer son évaluation mutuelle au titre du deuxième cycle. Comme condition préalable à l'exercice d'évaluation mutuelle, le pays se prépare à mener une évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Cependant, la préparation de l'exercice d'ENR a été lente et le pays doit redoubler d'efforts pour respecter le chronogramme d'évaluation tel qu'il est convenu dans le calendrier approuvé par le GIABA.

Assistance technique

26. Les domaines prioritaires d'assistance technique identifiés par le Burkina Faso pour 2017 comprennent : la formation pour la CRF, la justice, les EPNFD et la formation à la coopération internationale.

Conclusion

27. Face à la menace croissante du terrorisme, le Burkina Faso a maintenu son engagement politique en faveur de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, notamment en s'efforçant d'empêcher le financement du terrorisme et d'autres flux financiers illicites. L'engagement politique doit également être renforcé afin d'y répondre rapidement car le pays se prépare à sa deuxième évaluation mutuelle. Il s'agit notamment d'orienter l'attention et les ressources nécessaires et appropriées, en particulier dans le cadre de l'exercice d'ENR. Le pays doit également continuer à prêter attention à une gestion efficace des frontières, compte tenu de la menace croissante du terrorisme à laquelle il est actuellement confronté.

CABO VERDE

Situation politique

28. Cabo Verde demeure un modèle de bonne gouvernance, de démocratie durable, de stabilité politique, de croissance économique et de développement humain en Afrique de l'Ouest. Les élections tenues en 2016 ont été pacifiques et l'année 2017 a vu le fonctionnement normal du gouvernement, comme le veut la tradition. Bien que sa position ait glissé de la 2ème à la 4ème place en Afrique sur l'IIAG pour 2017, Cabo Verde a maintenu sa position d'un des pays les mieux gouvernés de l'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne la perception de la corruption, Cabo Verde a maintenu le score de 55 comme l'année précédente, ce qui représente une baisse de 2 points par rapport à son score de 57 en 2015. Confirmant cette légère baisse, la position du pays est passée du rang de 40ème de l'année précédente à celui 48ème.

29. La bonne performance en matière de gouvernance globale est encourageante, ce qui assure un contexte favorable à la mise en œuvre des mesures de LBC/FT selon des normes internationales acceptables. Cabo Verde a les meilleurs indicateurs de développement de la région et continue d'occuper sa position de leader en Afrique de l'Ouest sur l'indice de développement humain (IDH) moyen du PNUD. Cette performance confirme la qualité impressionnante de la gouvernance, malgré un déclin marginal.

Situation économique et financière

30. L'économie de Cabo Verde, après la récession, a continué sur la voie d'une reprise progressive et devrait passer de 3,2 % de croissance en 2016 à 3,7 % en 2017. Cette performance positive, quoique lente, est en grande partie due à l'augmentation des revenus provenant des investissements liés au tourisme et à l'amélioration de l'agriculture. Avec une inflation passant de -1,6% à 0,8%, révélatrice d'une reprise de la demande intérieure, Cabo Verde devrait mettre en œuvre de nouvelles réformes pour accélérer la croissance de l'économie.

Prévalence des infractions sous-jacentes

31. Dans son rapport d'activités pays 2017 au GIABA, Cabo Verde a signalé les infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme ci-après : trafic de drogue, corruption, fraude fiscale et fraude. Les rapports précédents ont toujours montré qu'il s'agit d'un pays de transit important pour les drogues illicites en provenance de pays d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. Cabo Verde a également été maintenu sur la liste des pays de la catégorie 2 du rapport du Département d'État américain sur la traite des personnes. Le pays a déclaré que les produits de ces crimes sont blanchis via les mouvements transfrontaliers d'espèces, les banques et les EPNFD.

Situation LBC/FT

32. Cabo Verde a réalisé des progrès significatifs dans le renforcement de son système de LBC/FT, en particulier dans les domaines de la coordination nationale, de la supervision des institutions financières et des EPNFD ainsi que des poursuites judiciaires. Les détails de la performance du pays sont précisés au chapitre 3. Le pays est sorti de son processus de suivi accéléré au titre du premier cycle d'évaluation mutuelle et a subi, à la fin de l'année, une évaluation dans le cadre du deuxième cycle. Malgré les efforts soutenus du pays pour remédier aux lacunes de son dispositif de LBC/FT, certaines questions restent en suspens.

33. Le pays doit, entre autres, renforcer le dispositif de supervision en matière de LBC/FT pour les institutions financières et les EPNFD, et mettre en œuvre efficacement les mécanismes compatibles aux obligations découlant des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Assistance technique

34. Pour remédier aux lacunes identifiées dans son système de LBC/FT, le pays a besoin de l'appui continu du GIABA et des partenaires au développement. Dans son rapport d'activités pour 2017, Cabo Verde a identifié ses besoins d'assistance technique en matière de formation au profit de la CRF et des autorités judiciaires.

Conclusion

35. L'environnement général de gouvernance à Cabo Verde est encourageant et favorable à une mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le pays. En outre, le gouvernement est confronté à un défi majeur qui consiste à relancer l'économie et à accélérer la croissance, ce qui devrait être considéré comme une priorité pour laquelle une mise en œuvre efficace de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est tout à fait pertinente. Ce contexte, combiné à l'engagement et la volonté politique en faveur de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, doit être saisi par le GIABA et ses partenaires au développement pour encourager le pays à combler les lacunes en suspens dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

CÔTE D'IVOIRE

Situation politique

36. La Côte d'Ivoire jouit d'une stabilité politique depuis la fin de la guerre civile intervenue en 2010/2011. Cependant, la situation sécuritaire dans le pays est restée précaire tout au long de l'année 2017 avec des mutineries incessantes dans l'armée relatives au non-paiement de primes. Bien que les chefs de l'armée, de la police et de la gendarmerie aient été démis de leurs fonctions et que les primes exigées aient été payées, les autorités devront gérer soigneusement la paix obtenue et empêcher une rechute du pays vers la violence et l'instabilité. Le pays doit également veiller à prévenir le terrorisme, bien qu'il n'y ait pas eu d'incident similaire depuis l'attentat contre la station balnéaire de Grand Bassam, près d'Abidjan, en 2016.

37. La qualité de la gouvernance s'est constamment améliorée dans le pays. Le pays a affiché un score de 54,2%, en hausse par rapport à 52,3% en 2016 sur l'IIAG, passant de la 21ème à la 20ème position en Afrique, en 2016. Son score sur l'IPC de Transparency International est passé de 34 % l'année précédente à 36 %, attestant des améliorations constantes depuis 2013. Cette performance doit être améliorée

afin de rendre l'environnement favorable à la mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Situation économique et financière

38. La stabilisation progressive du système politique s'est également accompagnée d'une croissance économique rapide et soutenue. La reprise soutenue et la diversification de l'économie, amorcées en 2012, ont permis des taux de croissance du PIB réel de 8,9 %, 8,4 % et 7,3 % respectivement en 2015, 2016 et 2017 (projection). Cette bonne performance est attribuable à l'essor de l'agriculture, à l'amélioration du climat des affaires et au retour des investissements étrangers en particulier.

39. La diversification a renforcé la position du pays comme l'une des économies à la croissance la plus rapide en Afrique de l'Ouest et, avec l'amélioration de la gouvernance et de la stabilité politique, elle promet un contexte propice pour surmonter la menace croissante de la criminalité organisée, y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et leurs crimes sous-jacents.

Prévalence des infractions sous-jacentes

40. Toutes les principales infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest sont répertoriées en Côte d'Ivoire en 2017. Dans son rapport d'activités pour 2017, le pays a indiqué que les infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme incluent le trafic de drogues, la corruption, la fraude fiscale, la contrebande, le trafic d'êtres humains, le vol, la contrefaçon, la piraterie et d'autres crimes. Le Rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des êtres humains a inscrit la Côte d'Ivoire sur la liste des pays de la catégorie 2.

41. Dans le rapport d'activités national soumis au GIABA, le pays a identifié l'immobilier, les mouvements transfrontaliers de fonds, les banques, les compagnies d'assurance, la microfinance et les EPNFD comme étant les canaux/méthodes les plus fréquemment utilisés pour blanchir les produits des crimes.

Situation de la LBC/FT

42. La Côte d'Ivoire a continué la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et a enregistré des progrès pour remédier aux lacunes identifiées dans son dispositif depuis 2012. Malgré ces efforts, des insuffisances importantes subsistent dans le dispositif de LBC/FT, notamment en ce qui concerne l'incrimination du trafic illicite de migrants et du financement du terrorisme, l'adoption de manuels sur la vigilance à l'égard de la clientèle (CDD) pour les entités déclarantes, la mise en œuvre efficace des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU et la supervision des entités déclarantes. Les détails de ces lacunes sont présentés au chapitre 3 du présent rapport. Le pays est sur le processus de suivi renforcé, et l'on espère qu'il prendra des mesures urgentes pour remédier à ces insuffisances substantielles.

Assistance technique

43. Compte tenu de l'importance des insuffisances de la Côte d'Ivoire, le pays a besoin d'une assistance continue pour y remédier. Parmi les besoins prioritaires d'assistance technique exprimés par le pays en 2017, figurent la formation et l'équipement en TIC pour la CRF, la formation et le mentorat pour les autorités judiciaires et la formation pour les institutions financières.

Conclusion

44. La Côte d'Ivoire a poursuivi ses efforts pour renforcer son système de LBC/FT dans le contexte plus large de la stabilisation du système politique, de la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance et pour une croissance économique soutenue et durable. Toutefois, le pays est confronté à la menace croissante du terrorisme et à un certain nombre d'infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux. L'environnement politique et économique favorable doit donc être mis à profit pour combler les lacunes stratégiques du dispositif de LBC/FT du pays.

GAMBIE

Situation politique

45. L'année 2017 sera historique pour la Gambie, puisqu'elle a été entamée avec la fin du règne de 22 ans de l'ancien président Yahya Jammeh. Ceci a été réalisé grâce à la détermination des Gambiens avec le soutien de la CEDEAO. La crise, qui a été générée par les résultats des élections de 2017, a été résolue pacifiquement et le pays s'est engagé dans un nouveau système démocratique ouvert. La Gambie s'est stabilisée depuis l'incident et le nouveau gouvernement du Président Adama Barrow a commencé à mettre en œuvre des mesures visant à relever les nombreux défis auxquels le pays est confronté et à favoriser la réconciliation nationale.

46. Avec moins d'un an de transition démocratique, il est trop tôt pour s'attendre à une amélioration radicale de la gouvernance. Malgré les défis, la Gambie a fait des progrès impressionnants, passant en 2017 de la 35^{ème} à la 33^{ème} place en Afrique en matière de gouvernance globale. Le pays est passé de 2016 à 2017, d'un score de 26% à 30%, et a obtenu un meilleur rang sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International en passant de la 145^{ème} à la 130^{ème} place.

Situation économique et financière

47. Après le déclin de 2016 causé par les incertitudes entourant les élections historiques, l'économie de la Gambie s'est progressivement redressée en 2017. Le taux de croissance du PIB devrait passer à 3,5 % en 2017, contre 2,1 % en 2016. L'inflation reste élevée, mais devrait diminuer en passant de 8,3 % à 7,7 % entre 2016 et 2017, contribuant ainsi à stabiliser l'environnement macroéconomique du pays.

48. La Gambie est toujours confrontée au défi d'accélérer la croissance en veillant à ce qu'elle soit inclusive afin d'améliorer considérablement les conditions de vie de la population. Le pays a toujours été classé au bas du classement de l'indice de développement humain du PNUD, ce qui rend la population vulnérable à l'attrait

de la criminalité organisée et d'autres formes de criminalité sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 49.** Dans le rapport d'activités 2017 du pays soumis au GIABA, le trafic de stupéfiants, la corruption, l'évasion fiscale, la fraude, la traite des êtres humains, la contrebande et la falsification sont des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux en 2017. La Gambie a fait des progrès dans la lutte contre la traite des personnes et est passée de la catégorie 3 à la catégorie 2 dans le rapport 2017 du Département d'État américain sur la traite des personnes. Le pays est une source et une destination pour les femmes et les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel.

Situation de la LBC/FT

- 50.** La Gambie a fait des progrès louables dans le renforcement de son dispositif de LBC/FT en 2017, qui sont détaillés au chapitre 3. Les progrès enregistrés par le pays portent sur l'établissement de rapports sur les transferts de fonds et les virements électroniques, la coordination et la collaboration au niveau national, la coopération internationale, la localisation et le recouvrement des actifs, l'efficacité de la CRF et la surveillance des institutions financières.
- 51.** En dépit de ces progrès, des lacunes subsistent dans le dispositif du pays. Certaines de ces lacunes comprennent la non-supervision des EPNFD et la non-promulgation de certains projets de loi en suspens. Le pays est actuellement sous le régime de suivi régulier accéléré et fait rapport chaque année au GIABA sur les progrès réalisés pour remédier à ses déficiences en matière de LBC/FT.

Assistance technique

- 52.** En 2017, la Gambie a exprimé ses besoins d'assistance technique tels qu'ils figurent dans son rapport d'activités pays, à savoir : la formation et l'équipement en TIC pour la CRF, la formation pour les EPNFD et la formation à l'intention des agences de réglementation et de supervision.

Conclusion

53. Bien que la Gambie ait fait quelques progrès dans le renforcement de son système de LBC/FT en 2017, les lacunes qui subsistent doivent être comblées afin que le dispositif de LBC/FT du pays soit totalement conforme aux normes internationales. Le nouvel environnement politique offre au pays la meilleure opportunité pour remédier aux déficiences identifiées.

GHANA

Situation politique

- 54.** Tout comme la Gambie, le Ghana a commencé l'année 2017 avec l'élection d'un candidat issu de l'opposition à la présidence de la République. Il a affronté et battu le président sortant, John Mahama, lors de l'élection présidentielle de décembre 2016, qui s'est terminée pacifiquement. Cet exploit a réaffirmé la réputation du pays en tant que modèle de consolidation démocratique dans la région. Non seulement l'élection s'est déroulée pacifiquement comme par le passé, mais elle s'est également soldée par la défaite du candidat sortant et la victoire de l'opposition. La concession immédiate de la défaite par le Président en exercice dans une élection très disputée a davantage consolidé la traditionnelle transition politique pacifique du Ghana, à un moment où des scénarii similaires généraient des crises considérables dans la région.
- 55.** Les questions de gouvernance, en particulier la corruption, étaient centrales dans les campagnes électorales et déterminantes pour les résultats des élections. Le pays a toujours eu une bonne gouvernance, selon les normes régionales, mais sa cote de gouvernance n'a cessé de baisser au cours des trois dernières années. Le pays a enregistré un score de 40% dans l'IPC de Transparency International en 2017, soit une baisse de 3 points par rapport au score de 2016 (43%), et une baisse significative par rapport à celui de 2015 (47%). Le Ghana se trouve aujourd'hui à la 80ème place, tandis qu'il se situait à la 70ème l'année précédente. En ce qui concerne l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, le pays est passé de la 7ème position l'année précédente, à la 14ème position en 2017.

Situation économique et financière

56. La lenteur persistante des performances économiques des années précédentes a été un facteur déterminant du résultat de l'élection de décembre 2016. Le PIB a augmenté de 3,9 % en 2015 et a baissé à 3,3 % en 2016. Le nouveau gouvernement devrait introduire des changements de politique pour réorganiser l'économie, et les prévisions pour 2017 sont prometteuses. Le PIB du pays devrait croître de 7,1 % en 2017, tandis que l'inflation qui est de 17,0 % devrait tomber à 10,5 % dans l'année. L'économie devrait se redresser en raison de l'augmentation de la production de pétrole et de gaz, de l'amélioration des prix des produits de base et de la performance du secteur non pétrolier.

Prévalence des infractions sous-jacentes

57. En 2017, toutes les principales infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux, y compris le trafic de stupéfiants, la corruption, la cybercriminalité, la fraude/évasion fiscale, la contrebande de marchandises, le trafic de personnes, le vol et la falsification ont été signalés comme ayant cours dans le pays. Le produit de ces infractions est blanchi sous diverses formes au Ghana. Les secteurs d'activités les plus utilisés sont l'immobilier, les mouvements de trésorerie transfrontaliers, les banques, les EPNFD et la microfinance. En outre, le Ghana est toujours classé sur la liste de niveau 2 des pays ayant fait des efforts significatifs en 2017 pour éliminer la traite des personnes.

Situation LBC/FT

58. Le Ghana est l'un des États membres du GIABA les plus performants en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme selon des normes internationales acceptables. Le pays a été évalué en 2016, dans le cadre du 2^e cycle d'évaluations mutuelles du GIABA. En tant que premier État membre à être évalué lors du deuxième cycle, le Ghana a fait preuve de leadership et démontré la solidité relative de son régime de LBC/FT ainsi que l'engagement politique des autorités du pays.

59. À l'issue de l'évaluation, le Ghana a été placé sous le processus de suivi renforcé. Les résultats de l'évaluation, y compris les détails des actions spécifiques entreprises par le Ghana pour renforcer son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les lacunes qui restent à être comblées sont abordés au chapitre 3.

Assistance technique

60. Le Ghana a continué de recevoir l'appui du GIABA et de ses partenaires pour renforcer davantage son système de LBC/FT. Les besoins spécifiques d'assistance technique exprimés par le pays en 2017 incluent la formation et la sensibilisation de la CRF, des agences de supervision et de régulation et des institutions financières.

Conclusion

61. La stabilité politique du Ghana a contribué de manière significative à l'amélioration continue de son système de LBC/FT, même si le pays doit améliorer ses performances en matière de gouvernance globale. En outre, la reprise économique projetée devrait fournir au pays davantage de ressources pour mettre en œuvre les mesures de LBC/FT afin de combler de manière globale les lacunes identifiées dans son système dans le deuxième rapport d'évaluation mutuelle.

GUINÉE

Situation politique

62. Depuis l'élection présidentielle d'octobre 2015, le système politique guinéen s'est considérablement stabilisé. Dans un pays ayant une tradition de succession politique turbulente, la réélection réussie du président Alpha Condé sans menace majeure pour la paix est une avancée remarquable pour les institutions politiques du pays. La stabilisation politique du pays devrait contribuer au renforcement des institutions de gouvernance et à l'amélioration continue de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

63. La Guinée a légèrement renforcé sa performance en matière de gouvernance en 2017, comme en témoigne l'amélioration de son classement dans l'IIAG pour l'année. Classé 41ème en Afrique en 2016, avec un score de 43,3%, le pays se trouve à la 39ème place en 2017, avec un score de 45,5%. Cependant, en ce qui concerne la perception de la corruption, le pays a maintenu le score de 2016 de 27%, tout en passant de la 142ème place en 2016 à la 148ème en 2017. Ces chiffres montrent que la gouvernance reste un défi majeur dans le pays.

Situation économique et financière

64. Depuis 2016, la Guinée a lentement mais régulièrement consolidé son redressement économique après les ravages dévastateurs de la maladie à virus Ebola (EVD). Le taux de croissance du PIB a légèrement diminué, passant de 4,9 % l'année précédente à 4,6 %, ce qui est bien plus élevé que la croissance modérée de 1,1 % et 0,1 % enregistrée respectivement en 2014 et 2015. Cette reprise est alimentée par la relance du secteur minier après l'épisode d'Ebola. De même, le taux d'inflation élevé de 8,1 % (2016) a été ramené à 6,5 % en 2017. Pourtant, le gouvernement s'est engagé à redresser la situation macroéconomique et l'économie devrait rester sur la voie d'une reprise régulière. Les efforts doivent être renforcés pour libérer les potentialités de l'économie et propulser la croissance.

Prévalence des infractions sous-jacentes

65. Au cours des trois dernières années (2015, 2016 et 2017), la Guinée n'a pas fourni de rapports annuels sur les infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Cependant, les infractions sous-jacentes dans les années précédentes ont été identifiées comme le trafic de drogue, la corruption, la fraude, l'évasion fiscale, la contrebande de pierres précieuses et de métaux précieux, la contrebande de marchandises, la fraude bancaire, la contrefaçon et le piratage. Le pays figure sur la liste de surveillance des pays de la catégorie 3 relative à la traite des personnes. Les canaux connus pour le blanchiment du produit de ces crimes comprennent les investissements immobiliers, le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les banques, les casinos et la microfinance.

Situation de la LBC/FT

66. Même pendant les années dévastatrices de l'EVD, la Guinée a fait des progrès constants dans le renforcement de son régime de LBC/FT et l'amélioration de sa conformité aux normes du GAFI. Les détails sur les progrès du pays figurent au chapitre 3. Les principales réalisations concernent la lutte contre la corruption et le gel des avoirs. Compte tenu des progrès réalisés par la Guinée, le pays a été retiré du processus de suivi renforcé et placé dans le processus de suivi régulier accéléré.

Assistance technique

67. La Guinée n'a pas soumis son rapport d'activités en 2017, dans lequel les besoins d'assistance technique sont annuellement transmis au Secrétariat du GIABA. Cependant, les besoins exprimés en 2014 incluent : la formation, la sensibilisation et l'équipement en TIC pour la CRF, la formation et le mentorat pour les autorités judiciaires.

Conclusion

68. La reprise économique post-Ebola et la stabilité de l'environnement politique sont louables. Cependant, la croissance économique doit être accélérée et les performances doivent être considérablement améliorées afin de consolider les perspectives positives. Cela renforcera les efforts du pays pour améliorer son dispositif de LBC/FT afin de le rendre plus conforme aux normes internationales.

GUINÉE BISSAU

Situation politique

69. L'engagement sans réserve de la CEDEAO a permis d'atténuer considérablement les crises politiques des années précédentes en Guinée-Bissau. La CEDEAO a continué d'assurer la démocratie et la stabilité politique dans le pays en 2017. Cependant, la crise politique n'a pas été entièrement résolue, ce qui a amené les dirigeants régionaux à brandir des menaces de sanctions à l'encontre des politiciens à moins qu'ils ne soutiennent et respectent pleinement les accords de résolution.

70. La gouvernance globale en Guinée-Bissau s'est améliorée régulièrement au cours des dernières années, à mesure que le système politique s'oriente vers la stabilisation. Le pays est passé à la 43ème place en Afrique, en 2017, après avoir occupé la 44ème en 2016 et la 45ème en 2015. En ce qui concerne le niveau de perception de la corruption, le pays est revenu au score de 17% après avoir chuté à 16% en 2016. Cependant, le score est lamentablement bas et le pays doit se hisser bien au-dessus de la 171ème place dans le monde afin de renforcer la gouvernance et de lutter efficacement contre le fléau des crimes financiers, y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Situation économique et financière

71. Malgré les incertitudes politiques, la Guinée-Bissau a connu une reprise économique régulière depuis 2015, date à laquelle l'appui des donateurs a été rétabli. Le PIB, qui a augmenté de 2,7 % en 2014, s'est hissé à environ 4,8 % en 2015, 4,9 % en 2016 et 4,8 % en 2017. La forte augmentation des recettes d'exportation de la noix de cajou et l'impressionnante récolte de cultures vivrières sont les principaux facteurs de la performance économique. La crise politique persistante a bloqué les potentiels de croissance de l'économie, qui auraient dû être mieux exploités. L'appui essentiel des donateurs, qui a de nouveau été gelé en 2016, a repris en 2017 et pourrait améliorer les projections économiques. Tout aussi important, l'inflation a été contenue, comme prévu, à 2,7 %, contre 2,6 % l'année précédente. Ce taux se situe toujours en-deçà du seuil de 3% fixé par l'UEMOA et doit être maintenu. La Guinée-Bissau a l'un des indices de développement humain les plus bas et a continué à se classer parmi les pays de la fourchette de développement humain la plus basse. Le pays doit relever le défi de stimuler une croissance accélérée et plus inclusive afin de réduire la pression sociale sur la criminalité.

Prévalence des infractions sous-jacentes

72. Les principales infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux signalées par le pays en 2016 comprennent la contrebande, la corruption, la falsification et la fraude ou l'évasion

fiscale. Le pays est un itinéraire de transit bien connu pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe, comme on l'a signalé ces dernières années. En outre, la Guinée-Bissau est considérée comme un pays pourvoyeur d'enfants soumis au travail forcé et à la traite à des fins sexuelles. N'ayant pas pleinement satisfait aux exigences minimales du Département d'État américain en matière de traite des êtres humains, le rapport 2015 de ce dernier sur la traite des personnes classe la Guinée-Bissau sur la liste des pays de la catégorie 3, comme c'était le cas les années précédentes.

73. Les méthodes et mécanismes utilisés pour blanchir les produits des crimes, tels que déclarés par le pays, sont le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les banques et les EPNFD.

Situation de la LBC/FT

74. La Guinée-Bissau a maintenu son engagement à résoudre les insuffisances identifiées dans son dispositif de LBC/FT depuis la transition démocratique en 2014. Le pays a consenti plusieurs efforts en 2017 pour renforcer son régime de LBC/FT. Les mesures prises par le pays concernent essentiellement l'adoption de la directive de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les projets de loi sur le trafic de migrants et la piraterie, la saisie d'avoirs, la coopération internationale en matière d'échange d'informations et d'extradition, ainsi que la sensibilisation des parties prenantes nationales. Les détails précis des mesures prises sont fournis au chapitre 3 du présent rapport.

75. Toutefois, malgré ces efforts, les lacunes stratégiques du système de LBC/FT du pays ont persisté et doivent être surmontées d'urgence. Ces lacunes comprennent, entre autres, le défaut d'incrimination du trafic illicite de migrants, du trafic illicite et de la piraterie, l'absence de poursuites ou de condamnations pour blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, l'absence de saisie, de gel et/ou de confiscation des produits et des instruments du crime. Les détails complets des lacunes stratégiques sont présentés au chapitre 3 du présent rapport. Étant donné que

la Guinée-Bissau n'a pas réussi à remédier aux insuffisances au fil des ans, le pays a été maintenu dans le processus de suivi renforcé. Le GIABA a également maintenu la déclaration publique sur la Guinée-Bissau jusqu'à ce que le pays atteigne un niveau satisfaisant de conformité aux recommandations du GAFI.

Assistance technique

76. Le GIABA et les partenaires au développement ont renouvelé leur engagement à soutenir les efforts du nouveau gouvernement démocratique pour renforcer le dispositif de LBC/FT du pays. Le GIABA continuera à travailler en étroite collaboration avec le pays dans la mise en œuvre du plan d'action élaboré pour remédier aux déficiences restantes. Comme indiqué par le pays en 2017, l'assistance technique nécessaire concerne la formation pour la CRF, les institutions de supervision et de réglementation et les institutions financières.

Conclusion

77. La crise politique persistante en Guinée-Bissau est restée un obstacle au développement du pays et a affaibli le potentiel de croissance de l'économie. Les autorités bissau-guinéennes devraient résoudre d'urgence la crise politique et faire preuve d'un engagement politique de haut niveau pour combler les lacunes stratégiques du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

LIBERIA

Situation politique

78. 2017 a constitué une étape cruciale dans la transition d'après-guerre vers la démocratie populaire, la paix et la stabilité au Libéria. L'élection du président George Weah à la fin de l'année a été le premier transfert démocratique du pouvoir depuis des décennies. La victoire écrasante du président Weah au deuxième tour du scrutin a signalé non seulement le soutien massif dont bénéficie le nouveau gouvernement, mais aussi le potentiel d'unité nationale et de réconciliation dans un pays qui se remet encore d'une longue histoire de

guerres civiles, de mauvaise gestion et de privations sociales et économiques, en plus de l'impact dévastateur du fléau d'Ebola. Dans ses premières déclarations publiques après sa victoire électorale, le Président s'est engagé à œuvrer à l'amélioration de la condition de vie des Libériens. Il s'agit d'une promesse qui, compte tenu de l'expérience difficile du pays, sera prise par la population comme critère d'évaluation de la performance de la nouvelle administration.

79. Le nouveau gouvernement a la lourde tâche de renforcer les institutions publiques et d'améliorer considérablement la gouvernance. La gouvernance globale du pays s'est dégradée depuis 2016, lorsque le pays est passé de la 26ème place en 2015 à la 28ème en Afrique. Il a maintenu la même position de 28ème en 2017. En ce qui concerne l'indice de perception de la corruption, le Libéria a enregistré des résultats lamentables en 2017, en passant de la 90ème place en l'année précédente à la 122ème. De même, le score du pays est passé de 37 % à 31 % au cours de la même période. Le pays peut faire davantage pour renforcer la gouvernance afin de s'adapter au rythme de la stabilisation politique et de la consolidation démocratique.

Situation économique et financière

80. L'économie du Libéria a subi un choc sévère en raison de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, car l'économie a affiché une croissance presque nulle, aggravée par la faiblesse des prix des produits de base à l'exportation. Comme le pays cherche à diversifier son économie en augmentant la productivité agricole, on prévoit une reprise de l'économie avec une croissance projetée de 4,0 %. Cette projection est également renforcée par l'augmentation prévue de la production d'or et de fer. En outre, l'inflation induite par l'Ebola, qui a fortement augmenté pour atteindre 12,5 % en 2016, est en baisse. L'inflation devrait être ramenée à 10,05 % en 2017. Devant les énormes défis auxquels il est confronté et la nécessité de s'attaquer à l'exclusion sociale, en particulier pour les jeunes, le nouveau gouvernement devra travailler sans relâche et introduire des politiques qui stimulent une croissance rapide et inclusive.

Prévalence des infractions sous-jacentes

81. Le Libéria n'a pas soumis son rapport de pays au GIABA en 2017. Toutefois, les principaux crimes sous-jacents au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme signalés par le pays en 2016 sont le trafic de drogues, la corruption, la fraude/l'évasion fiscale, la contrebande de marchandises, le vol et la contrefaçon. Cela corrobore les rapports présentés par le pays au cours des années précédentes. Le pays figure sur la liste des pays de la catégorie 2 du Rapport 2017 du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes et déploie des efforts considérables pour lutter contre la traite des personnes. Ces infractions sous-jacentes génèrent d'importantes quantités de produits illicites qui sont blanchis par le biais de l'immobilier, qui traversent les frontières sous forme d'espèces et d'instruments au porteur, par l'intermédiaire des banques et des casinos/jeux de hasard.

Situation de la LBC/FT

82. En 2017, le Libéria a fait des progrès pour remédier aux défaillances persistantes de son dispositif de LBC/FT. Parmi les mesures importantes adoptées, le pays a élaboré un plan d'action national assorti d'un calendrier précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'évaluation mutuelle, et il compte achever le plan d'action en février 2019. Ces mesures ont permis au Libéria de remédier aux déficiences stratégiques identifiées dans son dispositif de LBC/FT. En conséquence, le pays a été sorti du processus de suivi renforcé et placé sur le processus de suivi régulier accéléré (pour faire rapport à la plénière du GIABA sur une base annuelle et non semestrielle). Le chapitre 3 du présent rapport donne le détail de toutes les mesures mises en œuvre par le pays au cours de l'année.

83. Toutefois, malgré les progrès constatés, le système de LBC/FT du pays reste confronté à de nombreux défis qui requièrent une attention urgente. Parmi les lacunes, on peut citer l'absence de condamnations pour BC/FT, la non-supervision d'institutions financières non bancaires, la non adoption de certaines législations pertinentes, l'absence de manuel standard de procédures opérationnelles pour la CRF et le manque de statistiques.

Assistance technique

84. Le pays n'a pas exprimé ses besoins d'assistance technique en 2017. En 2016, les besoins soumis portaient essentiellement sur le renforcement de la CRF à travers la formation, la sensibilisation, le mentorat et l'appui en TIC. Le pays a également besoin de formation et de sensibilisation sur la coopération internationale.

Conclusion

85. Avec la première transition démocratique depuis plusieurs décennies, le Libéria a accéléré la dynamique en faveur de l'unité nationale, de la stabilité politique et de la bonne gouvernance. Le pays a maintenant une nouvelle occasion de renforcer la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en tant que priorité nationale afin de s'assurer qu'il jette des bases solides pour la reprise économique. A cet effet, le GIABA et les partenaires au développement doivent accroître et maintenir leur engagement avec le Libéria pour s'assurer que le pays s'engage pleinement à respecter ses obligations internationales en matière de LBC/FT.

MALI

Situation politique

86. La situation politique au Mali s'est considérablement améliorée depuis la conclusion de l'accord de paix historique avec les rebelles touareg nationalistes et affiliés en 2015, mettant fin à des années de conflit armé. Dans le cadre de l'accord de paix de 2015, les troupes gouvernementales ont effectué une patrouille conjointe avec les forces rebelles, y compris les séparatistes touareg, en 2017.

87. Malgré les progrès constatés, la situation sécuritaire est demeurée précaire, les militants djihadistes ayant perpétré des attaques meurtrières en 2017. En janvier, un attentat à la voiture piégée dans un camp militaire de Gao, où les troupes gouvernementales et les anciens rebelles se réunissaient dans le cadre d'un accord de paix, a tué trente-sept (37) personnes. Les terroristes ont également frappé un hôtel populaire situé dans la capitale, Bamako, en juin, tuant des civils. Pour faire face avec succès au terrorisme, le gouvernement est

confronté à un défi de taille qui consiste à lutter contre la radicalisation, le crime organisé et d'autres flux financiers illicites, qui sont à l'origine du terrorisme dans le pays.

- 88.** Malgré la fragilité de la situation sécuritaire, le Mali a fait des efforts pour améliorer la gouvernance et la lutte contre la corruption depuis le retour à la démocratie. Le pays a progressivement augmenté son score à l'IAG de 45,8 % en 2015, 50,6 % en 2016 et 51,9 % en 2017. Cependant, le score du pays sur l'IPC de Transparency International a légèrement baissé, passant de 32% les deux années précédentes à 31%. Cette performance se reflète également dans sa chute de la 116ème place en 2016 à la 122ème en 2017.

Situation économique et financière

- 89.** La reprise économique du Mali s'est poursuivie régulièrement depuis 2013. La croissance du PIB a été de 6,0 % en 2015, de 5,3 % en 2016 et devrait se consolider à 5,0 % en 2017. Ces perspectives sont basées sur le soutien financier continu de la communauté internationale et sur le programme de réforme économique du gouvernement.
- 90.** Les prix des principales exportations du Mali, le coton et l'or, sont très volatils sur le marché international alors que la situation sécuritaire reste fragile. Ces facteurs constituent une menace constante pour la stabilité macroéconomique et le développement humain dans le pays. Le défi consiste à faire en sorte que la croissance soutenue de l'économie soit maintenue et rendue plus inclusive afin de réduire l'incidence élevée de la pauvreté et la vulnérabilité de la population au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme et à leurs crimes sous-jacents.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 91.** Toutes les principales infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme étaient répandues dans le pays, comme l'a signalé le Mali en 2017. Il s'agit notamment du trafic de stupéfiants, de la corruption, de la fraude/l'évasion fiscale, de la contrebande de marchandises, du trafic de personnes, du vol, de la contrefaçon et du piratage. Le rapport 2017 du Dépar-

tement d'État des États-Unis sur la traite des personnes a rétrogradé le Mali qui est passé de la liste des pays de catégorie 2 à celle des pays de la catégorie 3.

- 92.** Comme indiqué dans les rapports précédents, la difficulté de surveiller la grande étendue de l'espace désertique dans le nord du Mali, où les groupes terroristes continuent de se développer, accroît la prévalence de la criminalité organisée et soulève de sérieuses préoccupations quant aux risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels le pays est confronté. Les canaux courants pour le blanchiment des produits de ces crimes, tels qu'énumérés par le rapport du pays, sont l'immobilier, le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les banques, les compagnies d'assurance, les EPNFD, la microfinance et les marchés financiers.

Situation de la LBC/FT

- 93.** Malgré les difficultés sécuritaires du pays, le Mali a poursuivi ses efforts pour remédier aux défaillances identifiées dans son dispositif de LBC/FT en 2017. Les domaines dans lesquels le pays a fait des progrès remarquables comprennent la législation sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les poursuites, la confiscation des condamnations et la coopération internationale (en matière d'extradition et d'échange d'informations). Les autres mesures importantes adoptées par le pays au cours de l'année sont traitées au chapitre 3. Le Mali a été sorti du processus de suivi car il est prévu qu'il reçoive, au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle, une visite sur place prévue en janvier 2019. Le pays doit remédier d'urgence à toutes les lacunes qui subsistent dans son système de LBC/FT lors de la préparation de l'évaluation afin d'améliorer les chances de succès de l'évaluation.

Assistance technique

- 94.** Le Mali n'a exprimé aucun besoin d'assistance technique en 2017. Toutefois, en 2016, le pays avait demandé une assistance dans les domaines de la formation, de la sensibilisation et de l'équipement en TIC pour la CRF, de la formation des magistrats et de la formation et du mentorat en matière de coopération internationale.

Conclusion

95. Le Mali a démontré son engagement dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en adoptant plusieurs instruments pertinents, malgré les défis redoutables en matière de sécurité auxquels le pays est confronté. Toutefois, la présence persistante d'organisations terroristes et leurs opérations dans le pays exigent une vigilance extrême de la part des autorités. Le pays a besoin de l'appui continu du GIABA et de ses partenaires au développement pour lutter contre le financement du terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée.

NIGER

Situation politique

96. Le Niger reste politiquement stable depuis la réélection du Président Issoufou, bien que la controverse autour du boycott de cette élection par l'opposition principale ait perduré. Le principal chef de l'opposition, M. Hama Amadou, a été condamné par contumace à un an de prison pour trafic d'enfants. Toutefois, l'opposition soutient que les accusations étaient motivées par des considérations politiques.

97. La situation sécuritaire demeure précaire en 2017. Les attentats terroristes se sont multipliés au cours de l'année. Outre les groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda, qui ont traversé la frontière malienne au fil des ans, le groupe terroriste Boko Haram opère à partir du nord du Nigéria voisin et s'abrite dans le sud du Niger. Au cours de l'année, l'État islamique en Irak et au Levant (EIL) a annoncé la reconnaissance d'un affilié en Afrique de l'Ouest - EIL-AO, qui est un groupe dissident de Boko Haram et opère en grande partie sur l'axe Tchad-Nigéria-Niger. L'émergence de l'EIL-AO dans le sud a encore aggravé les problèmes de sécurité, menaçant de transformer l'axe du bassin du Tchad en une plaque tournante du terrorisme. En réponse à ce défi croissant, le Niger et quatre autres pays d'Afrique de l'Ouest ont établi une nouvelle force opérationnelle régionale au cours de l'année pour contrer les militants islamistes au Sahel.

Situation économique et financière

98. La reprise économique du Niger depuis 2016 a été soutenue jusqu'en 2017. La croissance du PIB devrait passer de 5,2 % en 2016 à 5,6 % en 2017, grâce à une bonne récolte, à l'augmentation de la production pétrolière et aux investissements dans les infrastructures. Ces perspectives positives sont prévues malgré les longues et coûteuses opérations de lutte contre le terrorisme dans le sud du pays. Toutefois, la poursuite des dépenses militaires risque d'avoir un impact négatif sur le budget du pays, tandis que le prix des matières premières reste très vulnérable aux chocs. Comme indiqué en 2016, les dépenses sociales dans les zones reculées sont nécessaires pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme.

99. Heureusement, l'inflation a été contenue, passant de 2,1 % au cours de l'année à 1,9 %, tandis que la mise en œuvre de l'initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) devrait continuer à renforcer la production agricole. Cette politique vise à assurer la sécurité alimentaire dans un pays qui a toujours figuré au bas de l'échelle des indicateurs du développement humain au cours des dernières années. Avec des frontières longues et mal gardées et la présence de divers groupes terroristes à l'intérieur du pays et dans les pays voisins, le Niger est très vulnérable à une foule d'activités criminelles organisées et d'autres crimes sous-jacents au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

100. En 2017, le trafic de drogue, la corruption, la fraude/évasion fiscale, la contrebande de marchandises, le trafic de personnes, le vol, la falsification et la piraterie ont été signalés par le Niger comme étant les infractions sous-jacentes au BC/FT. En outre, le Rapport 2017 du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes maintient le Niger sur la liste des pays de la catégorie 2. Les canaux que les criminels utilisent pour blanchir le produit des crimes au Niger comprennent l'immobilier, le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les banques, la microfinance et les EPNFD, y compris les casinos.

Situation de la LBC/FT

- 101.** Le Niger a progressé sur la voie du renforcement de son régime de LBC/FT et de la résolution de ses défaillances en 2017. Parmi les efforts notables, on peut citer la révision du Code pénal pour y inclure d'autres infractions sous-jacentes et le renforcement de la Haute Autorité contre la corruption et les infractions connexes. En outre, le Code pénal contient une nouvelle disposition qui oblige les banques à exercer une surveillance accrue des comptes bancaires ouverts ou détenus par des personnes politiquement exposées (PPE).
- 102.** Le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme du Niger présente toutefois des lacunes et le pays est actuellement en cours de suivi régulier accéléré. Les principales lacunes du régime du pays sont notamment l'absence de progrès dans le respect des exigences en matière de propriété effective et l'absence de statistiques complètes et harmonisées. Voir le chapitre 3 pour une analyse détaillée des performances du pays en matière de LBC/FT pour 2017.

Assistance technique

- 103.** Dans son rapport pays au GIABA pour 2017, le Niger a identifié comme besoins en matière d'assistance technique, la formation et la sensibilisation pour la CRF. Le GIABA continuera à travailler avec ses partenaires techniques et financiers pour renforcer le système de LBC/FT du pays.

Conclusion

- 104.** La stabilité politique et le redressement économique du Niger sont des facteurs essentiels pour renforcer le système de LBC/FT du pays. L'engagement politique en faveur de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ne fait aucun doute et doit être exploité par les partenaires internationaux pour soutenir les efforts nationaux. La menace croissante du terrorisme a mis l'exigence au premier plan, et le GIABA continuera de galvaniser l'assistance internationale requise de la part des partenaires au développement.

NIGERIA

Situation politique

- 105.** La démocratie nigériane s'est encore consolidée en 2015 avec l'élection du président Muhammadu Buhari du parti d'opposition, le All Progressives' Congress (APC). La victoire de l'APC a mis fin aux 16 années de domination ininterrompue du Parti démocratique populaire (PDP) depuis la transition démocratique en 1999. L'émergence d'un contrepoids au PDP a donné à la démocratie du pays la perspective du pluralisme, car l'électorat a maintenant le choix entre plusieurs options de leadership. En 2017, le gouvernement a géré efficacement la crise et les tensions provoquées par la rhétorique sécessionniste de la jeunesse biafraise dans le sud-est du pays et a également contré, dans la partie nord, une coalition de jeunes qui s'est soulevée contre la rhétorique sécessionniste.
- 106.** La situation sécuritaire est demeurée fragile jusqu'en 2017. Bien que le gouvernement ait pris le dessus dans la guerre contre le terrorisme, avec beaucoup moins d'attentats en 2017 qu'au cours des années précédentes, de nouvelles menaces, susceptibles de saper la sécurité et la sûreté dans tout le pays, sont apparues. En 2017, il y a eu une recrudescence des affrontements entre agriculteurs et éleveurs, ce qui constitue une situation non conforme aux attentes. Les massacres commis par des bergers dans divers États de la fédération et les attaques de représailles ont ravivé les tensions ethniques, religieuses et régionales et les lignes de faille des conflits, affaiblissant l'unité nationale et la stabilité politique.
- 107.** L'administration Buhari a continué à faire preuve d'un engagement ferme en faveur de la bonne gouvernance en 2017. La performance du pays en matière de gouvernance de l'IIAG est passée de 46,5 % l'année précédente à 48,1 %. Le pays a également enregistré un certain nombre de cas très médiatisés de non condamnation fondée sur la confiscation d'importants produits de la corruption au cours de l'année. Cependant, malgré cette performance, le pays a continué de régresser sur la perception de la corruption. L'IPC est passé de 34 % en 2015 à 28 % en 2016 et à 27 % en 2017. Ce chiffre en baisse

est une indication, non seulement de l'enracinement profond de la corruption à tous les niveaux du gouvernement, mais également de la résilience et de la résistance des corrompus. Malgré les défis, le pays doit maintenir la dynamique de lutte contre la corruption afin de faciliter une mise en œuvre efficace de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Situation économique et financière

108. 2017 a été marquée par une reprise modérée de l'économie nigériane après sa première récession depuis plus de deux décennies. Après la décélération de -1,5 % l'année précédente, l'évolution du PIB a atteint le taux projeté de 2,2 % au cours de l'année. De même, l'hyperinflation de 15,7 % en 2016 a été ramenée à 14,3 % en 2017 et devrait tomber à 12,4 % en 2018. Cette reprise est en grande partie attribuable à l'augmentation des dépenses d'infrastructure, à la hausse des prix du pétrole et au rétablissement de la production pétrolière aux niveaux antérieurs. Le gouvernement a également entamé la mise en œuvre de certaines réformes de politique économique dans le cadre du plan de relance et de croissance économique du Nigeria (NERGP 2017-2020). Le cadre est axé sur la stabilité macroéconomique, la croissance et la diversification de l'économie, l'amélioration de la compétitivité, la promotion de l'inclusion sociale, la gouvernance et la sécurité.

109. La reprise modérée reste vulnérable en raison des aléas du régime international des prix du pétrole. On espère que les réformes politiques s'enracineront, que l'économie se redressera sur des bases plus sûres, plus rapides et plus inclusives. De telles perspectives donneraient au gouvernement la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre sa lutte contre l'insécurité, la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

110. Le rapport national du Nigeria pour 2017 a montré que les principaux crimes sous-jacents au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme sont présents dans le pays. Il s'agit notamment du trafic de stupéfiants, de la corruption, de la fraude/l'éva-

sion fiscale, de la traite des êtres humains, de la contrebande de marchandises, du vol, de la contrefaçon et du piratage. Selon le rapport du Département d'État américain intitulé « Rapport sur la stratégie internationale de contrôle des stupéfiants de 2017 (INCSR) » 2017, le Nigeria a été rétrogradé à la liste des pays de la catégorie 2 au cours de l'année, malgré les efforts qu'il a déployés pour lutter contre la traite des êtres humains. L'environnement de la gouvernance n'a jamais autant changé, à l'image d'un poste de but fuyant dans un match de football. Les différents moteurs et catalyseurs de la criminalité et de l'instabilité ont souvent éclipsé toute tentative d'assurer une bonne gouvernance au Nigeria.

Situation de la LBC/FT

111. Le Nigeria a poursuivi les progrès réalisés au cours des années précédentes en vue de renforcer son régime de LBC/FT. Le pays a quitté le processus de suivi du premier cycle d'évaluation mutuelle en préparation du deuxième cycle. Le Nigeria cherche à devenir membre du Groupe d'action financière (GAFI), et il sera seulement le deuxième pays africain, après l'Afrique du Sud, s'il réussit à rejoindre le groupe. Cependant, il y a déjà des défis dans le processus d'adhésion. La visite sur place prévue par le GAFI au Nigeria au cours de l'année, dans le cadre du processus d'admission du pays, a été reportée en raison des préoccupations soulevées au sujet de l'état de préparation. En particulier, les CRF de l'élite mondiale du Groupe Egmont ont soulevé des doutes sur (i) la protection et la confidentialité des informations auxquelles la CRF nigériane (NFIU) a accès ; et (ii) la base juridique et la clarté de l'indépendance opérationnelle de la NFIU par rapport à la Commission de lutte contre les crimes économiques et financiers (EFCC) du pays. Le Nigeria doit accélérer le processus d'adoption des lois pertinentes et répondre rapidement à ces préoccupations et à d'autres pour lui permettre de reprendre avec vigueur la campagne d'adhésion au GAFI.

Assistance technique

112. Les besoins d'assistance technique exprimés par le Nigeria pour 2017 sont les suivants : formation et équipement en TIC pour la CRF, formation des organes de réglementation et de

supervision, et formation des fonctionnaires judiciaires. Le CRF du Nigéria a continué à fournir une assistance technique à d'autres CRF moins développées de la région, en particulier pour les pays anglophones. C'est une contribution qui est bien reconnue par le GIABA et ses partenaires au développement.

Conclusion

- 113.** Malgré la complexité de la situation sécuritaire au Nigeria, l'économie est sur la voie de la reprise, quoique lentement, tandis que la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la corruption donnent des résultats. Le pays doit résolument faire face aux nouvelles menaces à la sécurité que représentent les coups de fouet et les attaques des éleveurs et des agriculteurs et accélérer la restructuration de l'économie afin d'accélérer la croissance. Le succès de la mise en œuvre du NERGP favorisera le développement humain en tant que contre-mesure contre la radicalisation, la violence extrémiste, l'insécurité et le crime organisé.

SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE

Situation politique

- 114.** São Tomé et Príncipe (STP) jouit d'une démocratie multipartite et ne cesse de consolider sa stabilité politique depuis la dernière élection présidentielle qui s'est tenue pacifiquement en 2016. Bien qu'il ne soit pas membre de la CEDEAO, STP a été admis comme membre du GIABA en 2013.
- 115.** En termes de gouvernance, São Tomé-et-Príncipe a toujours été l'un des pays les plus performants d'Afrique. Le pays a maintenu sa 11ème place en Afrique en 2016, en matière de gouvernance globale et a légèrement augmenté son score, qui est passé de 60,5% en 2016 à 61% en 2017. En ce qui concerne la perception de la corruption, cependant, le pays est passé du rang de 62ème l'année précédente à la 64ème position. Les performances du pays en matière de bonne gouvernance doivent être exploitées pour faire face au défi de la corruption et renforcer la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Situation économique et financière

- 116.** En 2017, São Tomé et Príncipe (STP) a maintenu sa croissance économique des années précédentes. La croissance du PIB réel s'est améliorée, passant de 5,0 % en 2016 à 5,6 % en 2017. L'inflation a continué de baisser pendant plusieurs années consécutives, passant de 5,3 % en 2015 à 4,6 % en 2016 et devrait s'établir à 4,1 % en 2017. Cette performance est due à l'investissement agricole et à l'investissement étranger direct dans les secteurs de la construction et du tourisme. Le gouvernement a également envisagé des réformes pour faire face aux dépenses publiques par une meilleure mobilisation des ressources intérieures. Comme indiqué en 2016, l'économie du pays, la découverte de pétrole et son emplacement dans le golfe de Guinée, où le crime organisé est en pleine croissance, sont autant de facteurs qui contribuent à accroître les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 117.** Dans son rapport pays soumis au GIABA en 2017, São Tomé et Príncipe a identifié les infractions sous-jacentes dans sa juridiction comme étant le trafic de drogue, la corruption, la fraude/évasion fiscale, la contrebande de marchandises, le trafic d'êtres humains, le vol, la contrefaçon et la piraterie. Les produits de ces crimes sont blanchis par le biais de mouvements transfrontaliers d'espèces, des banques, des compagnies d'assurance, des EPNFD et des institutions de microfinance.

Situation de la LBC/FT

- 118.** Depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle de STP en mai 2013, le pays a poursuivi ses efforts pour renforcer son système de LBC/FT. Parmi les mesures adoptées par le pays pour remédier à ses déficiences, on peut citer l'adoption du Code de la propriété intellectuelle (décret-loi 23/2016), qui incrimine le piratage et la contrefaçon de produits, les délits d'initiés et les manipulations de marché. Le pays a également promulgué la loi sur la coopération internationale en matière pénale ; il a entrepris la saisie et le gel des avoirs, la formation des agents de sa CRF et de ses forces de l'ordre, le renforcement

des capacités de ses institutions financières et EPNFD, la supervision de ses banques et compagnies d'assurance, ainsi que la coopération régionale en matière d'enquêtes et de poursuites relatives au blanchiment de capitaux. Les détails sont fournis au chapitre 3 du présent rapport.

- 119.** Les lacunes qui subsistent dans le système de LBC/FT de STP incluent : l'absence de législation et de procédures de gel des fonds ou autres avoirs des personnes désignées par le Comité des Nations Unies pour les sanctions contre Al-Qaida et les Talibans ; et l'absence de mise en œuvre des exigences en matière de LBC/FT dans tous les secteurs.

Assistance technique

- 120.** Le dispositif de LBC/FT naissant de STP continuera d'être encadré par le GIABA, afin de renforcer la capacité du pays à mettre en œuvre les mesures de LBC/FT requises. A cette fin, STP a identifié les besoins d'assistance technique suivants en 2017 : équipements en TIC, logistique et formation.

Conclusion

- 121.** Comme a signalé au cours des deux dernières années, la situation insulaire du pays, situé dans le golfe de Guinée, le rend particulièrement vulnérable à de multiples activités criminelles. La menace de la criminalité transnationale organisée, en particulier la contrebande, le vol de pétrole et la piraterie dans le Golfe de Guinée n'a cessé d'augmenter, et le pays est encouragé à continuer de renforcer la bonne gouvernance et son engagement à appliquer pleinement les normes internationales acceptables en matière de LBC/FT, afin de protéger son système financier.

SÉNÉGAL

Situation politique

- 122.** Le Sénégal a maintenu son excellente tradition de paix et de stabilité politique en 2017. Le pays a conservé sa réputation d'exemple régional de stabilité politique, fondée sur la démocratie multipartite et la culture de paix et de tolérance. La coalition du président

Macky Sall a remporté plus des deux tiers des sièges lors d'une élection parlementaire tenue en avril, offrant ainsi l'avantage de la stabilité politique. En outre, la seule région turbulente de Casamance est restée pratiquement pacifique depuis le cessez-le-feu de 2014. La consolidation de la paix dans la région devrait contribuer à stimuler l'industrie du tourisme, qui est au cœur de l'économie du pays.

- 123.** Comme prévu, le Sénégal a conservé la tradition de haute performance en matière de gouvernance globale par rapport à d'autres pays africains. Son score global de gouvernance pour l'année est passé de 60,8% l'année précédente à 61,6%, bien que le pays ait maintenu en 2016 son rang de 10ème sur 54 pays africains sur l'IAG. Le Sénégal a maintenu sa performance en matière de perception de la corruption. Le score du pays est resté constant pour la deuxième année, à 45 %, contre 44 % en 2014, bien qu'il ait légèrement régressé, de la 64ème à la 66ème place sur l'IPC de Transparency International en 2016.

Situation économique et financière

- 124.** La croissance économique du Sénégal a continué à s'accélérer en 2017, et le PIB réel devrait croître de 6,8 % en 2017, contre 6,7 % en 2016. Une performance impressionnante a été enregistrée par l'agriculture, l'industrie et le secteur des services. Selon les projections, l'inflation devrait passer de 1,1 % en 2016 à 1,9 % en 2017. La mise en œuvre des grands projets du Plan Sénégal Emergent (PSE), lancé en 2014, est entrée dans sa troisième année en 2017. La mise en œuvre soutenue des projets du PSE devrait accélérer encore davantage la croissance de l'économie jusqu'à 7,0 % en 2018, assez rapidement pour atteindre l'objectif d'amélioration du bien-être de la population. Le PSE vise à faire du Sénégal une économie émergente d'ici 2035 et à devenir une plaque tournante économique de l'Afrique de l'Ouest.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 125.** En 2017, le Sénégal a déclaré que la contrebande de marchandises, le trafic d'êtres humains et le vol étaient les crimes prédominants de blanchiment de capitaux et de financement

du terrorisme dans le pays. Selon le rapport de 2017 sur la traite des personnes, le Sénégal reste sur la liste de surveillance des pays de la catégorie 2 pour la deuxième année consécutive. En outre, le rapport du Département d'État américain intitulé « Rapport sur la stratégie internationale de contrôle des stupéfiants de 2017 (INCSR) » 2017 montre que le Sénégal est vulnérable au crime organisé, au trafic de drogue, à la fraude sur Internet, à la fraude bancaire et aux dépôts, à la falsification de documents, aux combines à la Ponzi et à la corruption généralisée à de nombreux niveaux du gouvernement et du commerce. Les produits sont blanchis par le secteur immobilier, les mouvements transfrontaliers d'espèces et les EPNFD. La relative stabilité politique, sociale et économique du pays, associée à la fragilité de ses voisins, signifie que le pays est soumis à de fortes pressions non seulement de la part des criminels, mais aussi des migrations humaines et de l'opportunisme économique.

Situation de la LBC/FT

126. Le Sénégal a continué à faire preuve d'un engagement ferme en faveur de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le pays a subi le deuxième cycle d'évaluation mutuelle en 2017. Les résultats de l'évaluation sont examinés au chapitre 3. Les détails des efforts du pays en 2017 et les déficiences en suspens dans son dispositif de LBC/FT sont fournis dans ce chapitre.

Assistance technique

127. Le GIABA et les partenaires au développement continueront d'appuyer les efforts du pays pour remédier aux déficiences restantes de son système de LBC/FT. Les seuls besoins d'assistance technique exprimés par le pays en 2017 sont la formation des institutions financières. La CRF du Sénégal a continué à fournir une assistance technique à d'autres CRF moins développées de la région, en particulier dans les pays francophones. C'est une contribution qui est bien reconnue par le GIABA et ses partenaires au développement.

Conclusion

128. La stabilité politique et la croissance économique rapide du Sénégal créent un climat favorable pour que le pays puisse maintenir son engagement ferme en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en réalisant de nouveaux progrès pour remédier aux déficiences restantes identifiées dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Maintenant que son évaluation au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle est terminée, le Sénégal devra engager des ressources pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport, afin de remédier aux déficiences identifiées.

SIERRA LEONE

Situation politique

129. La Sierra Leone est à quelques mois des prochaines élections, mais la mobilisation politique pour début 2018 augure d'une élection présidentielle très disputée. Le Président Koromah se retirera au terme de deux mandats successifs au maximum, et la compétition pourrait être très ouverte. Cependant, la démocratie sierra-léonaise s'est développée sans interruption depuis une décennie et demie, avec la fin de la guerre civile. On s'attend donc à ce que le processus électoral se déroule dans le calme, comme ce fut le cas lors des dernières élections.

130. Sur le plan de la gouvernance globale, la Sierra Leone a continué à progresser en 2017. Avec un score de 51,7%, contre 49,4% l'année précédente, le pays est passé du 30ème rang qu'il occupait sur les 54 pays africains sur l'AIIG de 2016 à la 26ème place. Dans le classement de l'IPC de Transparency International, le score du pays est resté inchangé à 30%, par rapport à 2016. Toutefois, le pays est passé de la 123ème à la 130ème place en 2016, en raison de la progression d'autres pays. Ce déclin montre que la corruption reste un défi crucial pour la gouvernance dans le pays.

Situation économique et financière

131. La Sierra Leone a connu un redressement économique spectaculaire, après l'impact paralysant de la crise d'Ebola, qui a réduit la croissance de 4,6 % en 2014 à -21,1 % en 2015. La reprise a été rapide depuis la fin de la crise, avec un PIB en hausse de 4,3 % en 2016. L'économie devrait croître de 5,0 % en 2017 et de 5,9 % en 2018. La performance est due à l'amélioration de l'agriculture et de la construction. Toutefois, l'inflation projetée à 10,5 %, contre 10,4 % en 2016, reste élevée. Le gouvernement continue d'être confronté à la tâche ardue d'améliorer la gouvernance et le développement humain afin de faire face aux difficultés sociales et, en même temps, de mettre en œuvre des mesures préventives contre une éventuelle augmentation du taux de criminalité.

Prévalence des infractions sous-jacentes

132. La Sierra Leone a soumis son rapport national au GIABA en 2017 et a identifié les infractions sous-jacentes suivantes : corruption, fraude/évasion fiscale, contrebande de marchandises, trafic d'êtres humains et vol. Selon le rapport 2017 sur la traite des personnes, le pays a conservé sa place de 2016 sur la liste des pays de la catégorie 2. Les méthodes et canaux utilisés pour blanchir le produit de ces crimes incluent, en 2017, les mouvements transfrontaliers d'espèces, les banques et les EPNFD.

Situation de la LBC/FT

133. La Sierra Leone a continué à progresser régulièrement dans la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en 2017 et à remédier à ses insuffisances. En particulier, le pays a achevé son évaluation nationale des risques et a validé le rapport en mars 2017. Le pays a également modifié le Règlement sur la prévention du terrorisme (gel des fonds des terroristes internationaux et autres questions connexes) de 2013, afin de combler les lacunes qui y ont été identifiées. Le pays a renforcé la coordination nationale, les capacités, la supervision des institutions financières et la coopération internationale. Le détail des mesures mises en œuvre au cours de l'année est fourni dans le chapitre trois.

134. Parmi les lacunes qui subsistent dans le dispositif du pays, on peut citer la non-incrimination du terrorisme et des délits d'initiés, ainsi que des manipulations de marché en tant qu'infractions principales de blanchiment de capitaux, la supervision insuffisante des EPNFD pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la non-application des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Assistance technique

135. Dans son rapport national transmis au GIABA, la Sierra Leone a identifié les domaines suivants pour l'assistance technique en 2017 : la formation à l'intention de la CRF et des EPNFD. En outre, le pays doit mobiliser l'assistance et le soutien nécessaires pour combler les lacunes potentielles de son dispositif de LBC/FT afin qu'il soit conforme aux normes internationales requises.

Conclusion

136. La Sierra Leone de l'après-Ebola a fait preuve de stabilité politique et sociale et a accéléré le redressement économique. Malgré cette perspective contextuelle positive, d'autres réformes sont nécessaires pour améliorer considérablement la gouvernance et faire en sorte que la croissance économique rapide soit inclusive.

137. L'amélioration de la gouvernance devrait également se traduire par une mise en œuvre plus efficace des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le pays. Cela se traduirait également par une guerre plus frontale contre la corruption et d'autres crimes sous-jacents au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, ce qui réduirait la vulnérabilité du pays aux menaces du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

TOGO

Situation politique

138. 2017 a été une année politiquement turbulente au Togo. En août, des manifestations ont éclaté dans plusieurs villes du pays contre

le projet d'amendement de la Constitution de 1992, qui limitait à deux, le nombre de mandats présidentiels. Les protestations, qui ont duré tout le reste de l'année, ont menacé de se poursuivre jusqu'à ce que des réformes démocratiques plus larges soient garanties.

- 139.** La gouvernance globale s'est progressivement améliorée au Togo, quoique lentement. Avec un score de 51,7% sur l'IIAG en 2017, le pays est passé de la 34ème place en 2016 à la 26ème place en Afrique. Le Togo a maintenu son score de 32% sur la perception de la corruption depuis 2015, tel que mesuré par l'IPC de Transparency International. Cependant, le pays est passé du rang mondial de 116ème en 2016 à celui de 117ème en 2017. La corruption endémique entrave la mise en œuvre effective de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et, comme beaucoup d'autres pays de la région, le Togo doit améliorer ses performances et travailler au renforcement d'un environnement favorable au respect de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Situation économique et financière

- 140.** La croissance économique modeste du Togo est restée statique pendant trois années consécutives. La croissance du PIB se situait à 5,3 % en 2015 et à 5,0 % en 2016, devrait atteindre 5,1 % en 2017. L'ambitieux investissement infrastructurel entamé en 2010 a été le principal moteur de cette performance, bien que cela ait considérablement augmenté la dette publique. En outre, l'inflation est passée de 1,5 % en 2016 à 2,2 %, tout en restant dans les limites du seuil de 3 % fixé par l'UEMOA.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 141.** Dans son rapport pays 2017 adressé au GIABA, le Togo a fait état des infractions principales suivantes : trafic de drogues, corruption, fraude/évasion fiscale, contrebande de marchandises, trafic d'êtres humains, vol, contrefaçon et piratage. Le blanchiment du produit de ces crimes se fait via les transactions immobilières, les mouvements trans-

frontaliers d'espèces, les transactions effectuées au niveau des institutions bancaires et de micro finance.

Situation de la LBC/FT

- 142.** En 2017, le Togo a pris des mesures pour remédier aux déficiences stratégiques identifiées dans son système de LBC/FT. En particulier, la CRF a intensifié ses activités de plaidoyer auprès des autorités compétentes pour combler les lacunes stratégiques. En outre, la CRF a démontré une capacité croissante dans les domaines de l'analyse, du gel des avoirs et de la diffusion du renseignement.
- 143.** En dépit de ces mesures, le Togo est sur le processus de suivi renforcé et le rythme des progrès réalisés par le pays pour remédier à ses défaillances en matière de LBC/FT a été lent. Le Togo doit notamment faire encore preuve d'un engagement ferme en faveur de l'incorporation de la directive de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de l'adoption des projets de loi en suspens. Les détails des législations en suspens et d'autres déficiences sont fournis au chapitre 3.

Assistance technique

- 144.** Le Togo a exprimé ses besoins d'assistance technique en matière de LBC/FT pour 2017 dans le domaine de la formation à l'intention de la CRF et des institutions financières ainsi que dans celui de la formation et de la sensibilisation des EPNFD.

Conclusion

- 145.** Comme recommandé dans le rapport annuel de 2016, le Togo doit faire preuve d'un engagement plus fort dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT selon des normes internationales acceptables. Le pays doit remédier rapidement aux graves lacunes de son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, il devrait maximiser les fenêtres d'assistance technique disponibles en cherchant activement à obtenir un soutien pour remédier spécifiquement aux défaillances en matière de LBC/FT.

CHAPITRE 3

ÉVALUATION DES PAYS

146. L'évaluation par pays est une composante essentielle du mandat du GIABA. Le GIABA procède à l'évaluation du dispositif de LBC/FT de chacun de ses pays membres par le biais d'évaluations mutuelles. L'évaluation mutuelle est un exercice multilatéral d'examen par les pairs qui évalue le niveau de conformité d'un pays aux normes internationales de LBC/FT, en particulier les recommandations du GAFI. Après avoir procédé à l'évaluation d'un pays et à la suite de la discussion et de l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) par la plénière de la Commission technique du GIABA, le pays est placé sous un processus de suivi. Dans le cadre du processus de suivi, les pays évalués sont tenus de fournir un rapport sur les progrès qu'ils ont réalisés pour remédier aux déficiences identifiées dans leurs systèmes de LBC/FT. Le processus de suivi vise à assurer un suivi régulier des progrès réalisés par les États membres dans le renforcement de leurs dispositifs de LBC/FT, à fournir des informations actualisées sur le respect par les États membres des recommandations du GAFI et, le cas contraire, à prendre des mesures à l'encontre de tout pays qui ne parvient pas à combler les lacunes identifiées dans son dispositif de LBC/FT.

147. Pendant la période considérée, le GIABA a continué à suivre les progrès réalisés par les États membres dans le cadre du processus de suivi du premier cycle d'évaluations mutuelles. Il est important de noter que le GIABA a également entamé le deuxième cycle d'évaluations mutuelles durant la période considérée. La visite d'évaluation mutuelle sur place au Ghana a eu lieu du 19 septembre au 1er octobre 2016 et le REM du Ghana a été adopté en mai 2017. La visite d'évaluation mutuelle sur place au Sénégal a eu lieu du 18 septembre au 4 octobre 2017 ; et la visite d'évaluation mutuelle sur place à

Cabo Verde a été effectuée du 27 novembre au 12 décembre 2017. Les REM du Sénégal et de Cabo Verde seront adoptés probablement en novembre 2018.

L'ÉVALUATION MUTUELLE DU GHANA

148. La visite d'évaluation mutuelle sur place au Ghana s'est déroulée, comme indiqué plus haut, du 19 septembre au 1er octobre 2016. L'évaluation a été réalisée en utilisant les Recommandations du GAFI de 2012 et la méthodologie du GAFI de 2013. Au titre de la conformité technique, le Ghana a été jugé conforme (C) pour 14 recommandations, largement conforme (LC) pour 18 recommandations, partiellement conforme (PC) pour 7 recommandations, non conforme (NC) pour 1 recommandation. Le Ghana a été classé comme ayant un faible niveau d'efficacité dans le cadre du résultat immédiat (RI) 4, 5, 8, 9, 10 et 11, un niveau d'efficacité modéré dans le cadre du résultat immédiat (RI) 1, 3, 6 et 7 et un niveau d'efficacité substantiel dans le cadre du résultat immédiat (RI) 2. Parmi les lacunes identifiées dans le système de LBC/FT du Ghana, il y a l'absence de politique nationale complète de LBC/FT basée sur les risques identifiés dans l'évaluation nationale des risques (ENR), une hiérarchisation inadéquate des enquêtes et des poursuites pour les différents types d'infractions de blanchiment de capitaux, l'absence d'une stratégie intégrée de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'absence de politique et de stratégie de confiscation efficace et coordonnée, l'absence d'une supervision/surveillance efficace basée sur le risque de LBC/FT dans toutes les catégories de EPNFD et un cadre réglementaire et institutionnel inadéquat pour les organismes à but non lucratif (OBNL).

149. La 27ème réunion plénière de la Commission technique du GIABA, qui s'est tenue en mai 2017 au Libéria, à Monrovia, a adopté le REM du Ghana. Conformément aux processus et procédures d'évaluation mutuelle du GIABA (P&P EM), la plénière a placé le Ghana sous le processus de suivi renforcé et lui a demandé de soumettre son premier rapport de suivi à la plénière du GIABA en mai 2018.

RAPPORTS DE SUIVI

150. La réunion plénière du GIABA en mai 2017 a examiné et adopté le quatrième rapport de suivi de Sao Tomé et Príncipe, le septième rapport de suivi de la Guinée, le septième rapport de suivi du Togo, le septième rapport de suivi du Bénin, le neuvième rapport de suivi du Nigéria, le dixième rapport de suivi du Cabo Verde, le onzième rapport de suivi de la Guinée-Bissau et le quatorzième rapport de suivi de la Sierra Leone. La réunion plénière du GIABA en novembre 2017 a examiné et adopté le cinquième rapport de suivi de la Côte d'Ivoire, le neuvième rapport de suivi du Mali, le neuvième rapport de suivi du Niger, le douzième rapport de suivi de la Gambie, le huitième rapport de suivi de la Guinée, le huitième rapport de suivi de la Guinée, le huitième rapport de suivi du Libéria, le huitième rapport de suivi du Togo et le douzième rapport de suivi de la Guinée-Bissau.

Quatrième rapport de suivi de Sao Tomé-et-Príncipe

151. Sao Tomé-et-Príncipe a promulgué le Code de la propriété intellectuelle (décret-loi 23/2016) qui incrimine le piratage et la contrefaçon de produits, les délits d'initiés et les manipulations de marché. Le pays a également promulgué la loi sur la coopération internationale en matière pénale (loi n° 6/2016) qui prévoit des procédures claires sur la coopération avec des pays tiers en matière pénale. La loi élargit également le champ d'action du pays en matière de coopération internationale. Sao Tomé-et-Príncipe a incriminé l'ensemble des catégories d'infractions désignées pour le blanchiment de capitaux et s'apprête à fournir la plus large gamme d'entraide judiciaire et d'extradition vers des pays extérieurs à la

CPLP - Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (Communauté des pays de langue portugaise). Les deux textes législatifs ont été publiés au Journal officiel et sont en vigueur.

152. En ce qui concerne les mesures provisoires de gel, la valeur totale des biens gelés et saisis était de cent quarante-sept mille cent quarante-deux (147 142) euros, y compris un compte bancaire d'un montant de 100 000,00 euros appartenant à une personne soupçonnée de blanchir le produit du crime. Les autorités de Sao Tomé-et-Príncipe ont également coopéré avec les autorités gambiennes dans le cadre d'une affaire de blanchiment de capitaux portant sur plus de 500 000 euros.

153. La Direction de la surveillance bancaire et des assurances de la Banque centrale de STP (CBSTP) et la CRF ont effectué des contrôles conjoints sur place de deux banques privées, afin de s'assurer de leur conformité aux exigences nationales en matière de LBC/FT. L'équipe a examiné, entre autres, les processus d'ouverture de compte au profit des personnes physiques et morales et les transferts de fonds au-dessus du seuil stipulé. Les examinateurs ont observé quelques lacunes dans l'application des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, des insuffisances dans la tenue des registres et une analyse insuffisante des transactions pour établir la suspicion. Les banques ont reçu l'ordre de prendre des mesures pour remédier à ces défaillances. Le pays a rédigé un manuel d'orientation comprenant une liste d'indicateurs d'opérations suspectes, un règlement sur les conditions générales d'ouverture de comptes de dépôt bancaire et un manuel d'orientation et de procédures à l'intention des entreprises et des professions non financières désignées (EPNFD).

154. La CRF a reçu six (6) DOS des institutions financières et a transmis deux (2) rapports de renseignement au ministère public pour qu'il prenne d'autres mesures. La CRF a reçu une assistance pour former son personnel technique, renforcer les capacités des institutions financières et des EPNFD et fournir l'équipement essentiel, y compris les logiciels d'analyse. Sao Tomé-et-Príncipe a également organisé une formation en LBC/FT

à l'intention des fonctionnaires des secteurs judiciaire et répressif. La CRF est sur le point de déménager dans de nouveaux locaux affectés par le gouvernement et dispose d'une ligne budgétaire spécifique approuvée pour ses opérations en 2017.

155. Sao Tomé-et-Principe ne surveille pas suffisamment le secteur des EPNFD pour s'assurer du respect des exigences en matière de LBC/FT. Par exemple, la CRF fait face à des difficultés pour assurer la conformité de l'ordre des avocats à l'obligation de soumettre des déclarations d'opérations suspectes.

156. Sao Tomé-et-Principe a commencé à rédiger un projet de loi modifiant la loi 8/2013, la loi LBC/FT, afin de fournir un cadre adéquat pour la mise en œuvre effective des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

157. Sao Tomé-et-Principe doit redoubler d'efforts pour adopter des lois et procédures efficaces pour geler les fonds ou autres avoirs terroristes des personnes désignées par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, conformément à la résolution S/RES/1267(1999) et dans le contexte de la résolution S/RES/1373(2001) et assurer la mise en œuvre effective des exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans tous les secteurs. La Plénière a exhorté le pays à prendre les mesures nécessaires pour améliorer son dispositif de LBC/FT.

158. Sao Tomé-et-Principe a été retenu pour le processus de suivi régulier accéléré et a été invité à soumettre son cinquième rapport de suivi à la plénière en mai 2018.

Cinquième rapport de suivi de la Côte d'Ivoire

159. La Côte d'Ivoire a pris des mesures visant à remédier aux déficiences du système de LBC/FT du pays. Ces mesures comprennent l'adoption de cadres juridiques, la formation des fonctionnaires des instances compétentes, la sensibilisation des acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la société civile et la participation à des fora nationaux et internationaux.

160. Le 8 juin 2017, la Côte d'Ivoire a adhéré au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La loi n° 2016-1111 du 8 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes érige en infraction pénale la traite des êtres humains. La Côte d'Ivoire a transposé la directive 02-CM-UEMOA du 02 juillet 2015 par l'adoption, la promulgation et la publication de la loi n° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la LBC/FT.

161. Les autorités ivoiriennes ont gelé et saisi la somme de un milliard deux cent soixante-quinze mille (1 275 000 000) francs CFA et vingt-quatre milliards (24 000 000 000) de francs CFA, respectivement. La CRF a obtenu le gel en Europe d'un transfert de fonds d'une valeur de un million cent soixante-seize mille deux cent soixante-dix (1 176 270) euros, soit sept cent soixante-onze millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante (771 582 540) francs CFA.

162. La CRF a reçu un soutien budgétaire supplémentaire pour son fonctionnement et a recruté un analyste et deux enquêteurs. Elle a également acquis du matériel de bureau et des logiciels essentiels.

163. La CRF a reçu cent quarante-quatre (144) Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) relatives au blanchiment de capitaux, et a transmis douze (12) rapports de renseignement au Parquet. Sur la base de l'analyse des DOS reçues et traitées par la CRF, plusieurs tendances ont été identifiées, notamment la fraude, la fraude fiscale, la corruption et la cybercriminalité. La CRF a également reçu vingt-trois (23) demandes d'information de ses homologues étrangers et dix (10) d'autorités nationales et a répondu à l'ensemble des trente-trois (33) demandes.

164. La CRF a signé un accord de coopération avec la CRF de Namibie le 5 février 2017.

165. La Côte d'Ivoire a fourni des statistiques sur les DOS, la coopération internationale, y compris l'entraide judiciaire pour les enquêtes, les poursuites et les procédures connexes et l'entraide judiciaire en l'absence de double

incrimination ; les infractions principales de blanchiment de capitaux ; le blanchiment de capitaux ; la saisie des produits présumés et des instruments du crime.

166. Toutefois, la Côte d'Ivoire n'a pas entièrement remédié aux insuffisances relatives aux Recommandations de base et aux Recommandations clés et autres Recommandations qui ont été notées PC et NC. En particulier, la Côte d'Ivoire n'a pas incriminé le trafic illicite de migrants, les délits d'initiés et les manipulations de marché (Recommandation 1). Selon le plan d'action du pays, l'Assemblée nationale adoptera la loi incriminant le trafic illicite de migrants en mars 2018. Le pays n'a pas incriminé le financement d'une organisation terroriste et d'un terroriste individuel à quelque fin que ce soit (Recommandation spéciale II). La Côte d'Ivoire n'a pas adopté de manuels à l'intention des entités déclarantes pour leur permettre de se conformer aux obligations de vigilance à l'égard de la clientèle (Recommandation 5). En outre, la Côte d'Ivoire n'applique pas efficacement les résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le pays n'a pas encore mis en place un comité chargé de distribuer la liste des personnes désignées par l'ONU et d'établir une liste intérieure conformément aux résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il n'y a pas non plus de surveillance efficace des entités déclarantes, en particulier les EPNFD.

167. La Plénière a reconnu les efforts fournis par la Côte d'Ivoire pour remédier aux déficiences de son dispositif de LBC/FT, mais a noté que la plupart des mesures prises par la Côte d'Ivoire pour pallier les insuffisances de son système de LBC/FT sont toujours en cours et a exhorté le pays à combler les lacunes identifiées dans son système de LBC/FT.

168. La Côte d'Ivoire a été maintenue sous le processus de suivi régulier accéléré tout en étant instruite de soumettre son sixième rapport de suivi à la plénière en mai 2018.

Septième rapport de suivi du Bénin

169. Le Bénin a créé un Comité technique national de lutte contre le blanchiment et le

financement du terrorisme et a établi une liste de correspondants de la CRF provenant de diverses structures compétentes, dont la Police nationale, le Département des douanes et des impôts indirects, le Bureau des statistiques juridiques, le Parquet général et l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

170. Le pays a établi un tribunal de commerce à Porto-Novo.

171. La CRF a procédé à la rénovation de ses locaux, acquis du matériel de bureau essentiel et pris des mesures pour renforcer la sécurité de ses locaux. Elle a également reçu trois cent quatre-vingt-cinq (385) DOS et a transmis trente-sept (37) rapports de renseignement au Procureur de la République pour suite à donner. La CRF a renouvelé sa demande aux CRF du Sénégal et de la France pour faciliter sa demande d'adhésion au Groupe Egmont. Les CRF de France et du Sénégal ont consenti et ont reçu une délégation de la CRF du Bénin en janvier et février 2017, respectivement.

172. Le Bénin a renforcé les obligations d'identification des abonnés aux réseaux de communications électroniques.

173. Les autorités frontalières du Bénin ont saisi l'équivalent d'environ quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA en devises étrangères.

174. Malgré les progrès réalisés par le Bénin, le pays a besoin de: (i) finaliser et signer le projet de décret nommant le Ministre des Finances comme autorité compétente pour le gel des fonds; (ii) signer le projet de décret ministériel précisant les pouvoirs, l'organisation et le fonctionnement du Comité consultatif sur le gel des avoirs qui a déjà été élaboré et soumis au Ministre des Finances; (iii) assurer la mise en œuvre effective des résolutions 1267, 1373 et des résolutions ultérieures; et (iv) transposer la Directive No. 02/2015 / CM / UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA dans son dispositif juridique interne.

175. Le Bénin a été maintenu sous le processus de suivi régulier accéléré et a reçu l'ordre de soumettre son huitième rapport de suivi à la plénière en mai 2018.

Septième et huitième rapports de suivi du Togo

176. Le 21 novembre 2016, l'Assemblée nationale a adopté une loi visant à incorporer dans le droit interne le Protocole à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adopté à Addis-Abeba le 8 juillet 2004. L'objectif principal du Protocole est de renforcer la mise en œuvre effective de la Convention, de coordonner et d'harmoniser les efforts du continent en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme dans toutes ses ramifications, ainsi que la mise en œuvre d'autres instruments internationaux pertinents. Le Togo a également adopté la loi uniforme du 22 novembre 2016 établissant les bases de données nationales et locales du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et les responsabilités des greffiers chargés de la gestion des bases de données. Cette loi a pour objet d'établir des bases de données nationales et locales du RCCM, destinées à permettre au Togo de se conformer à l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) sur le droit commercial général révisé (AUDCG) adopté à Lomé le 15 décembre 2010. Cette loi prévoit l'identification des ayants-droit économiques des sociétés. Le 30 décembre 2016, le Togo a également adopté la loi ratifiant la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes, de même que sur le développement en Afrique, adoptée à Lomé le 15 octobre 2016.

177. Le Président de la République Togolaise a signé deux décrets portant nomination du Directeur et de sept membres de la Haute Autorité pour la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions connexes. Les personnes désignées chargées d'appliquer les lois anticorruption et autres lois pertinentes ont prêté serment le 7 février 2017.

178. Le déploiement d'un magistrat, d'un officier de police supérieur et d'un analyste à la CRF a renforcé ses effectifs. La CRF a reçu

cinquante-six (56) DOS et a transmis au Procureur de la République cinq (5) rapports de renseignement produits par ces DOS. Le Togo a conclu un accord de coopération avec la République d'Ukraine.

179. La 27^{ème} Plénière/Commission technique a constaté que le Togo n'appliquait pas efficacement les résolutions 1267, 1373 et les résolutions qui lui ont succédé et a donc maintenu le Togo dans le processus de suivi renforcé en mai 2017.

180. Le huitième rapport de suivi du Togo indique que la CRF a réaffirmé son engagement à remédier aux lacunes stratégiques du système de LBC/FT du pays, avec les autorités compétentes.

181. Entre mars et août 2017, la CRF a reçu quatre-vingt-dix-neuf (99) cas d'opérations suspectes, dont neuf (9) concernent le financement du terrorisme. Quatre (4) cas ont déjà été transmis au Procureur de la République. La CRF a gelé le montant de cinquante-deux milliards de francs CFA (52 000 000 000 FCFA) sur un compte bancaire sur la base d'une déclaration de soupçon. Cette mesure provisoire a été confirmée par l'autorité judiciaire au cours de la procédure qui a suivi. Outre les renseignements livrés par la CRF, qui font actuellement l'objet d'enquêtes, le système judiciaire togolais a traité sept cent quatre-vingt-treize (793) cas d'infractions principales qui ont donné lieu à cinq cent cinquante-huit (558) condamnations. Le pays a toutefois noté qu'aucune enquête parallèle sur le blanchiment de capitaux n'a été menée sur les infractions sous-jacentes ayant fait l'objet d'une enquête au cours de la période considérée.

182. Le Directeur général du GIABA, conformément à la recommandation de la 26^{ème} Plénière en novembre 2016, a conduit une mission de haut niveau auprès des autorités du GHouvernement togolais en juin 2017 pour les sensibiliser sur la nécessité de renforcer le cadre juridique du pays en matière de LBC/FT. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne les lacunes identifiées dans les recommandations R5, RS.II et RS.III. Les projets de loi élaborés depuis octobre 2013 sont encore à l'état

d'ébauche et le pays n'a pas encore intégré la nouvelle directive de l'UEMOA sur la LBC/FT, la directive n° 02/CM/UEMOA du 2 juillet 2015. La transposition en droit interne de la Directive n° 02/CM/UEMOA du 2 juillet 2015 et l'adoption de toutes les lois élaborées depuis 2013 par les autorités compétentes togolaises concernées sont nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le pays. Malgré le maintien du Togo dans le dispositif de suivi renforcé et les missions de plaidoyer entreprises par le GIABA, le pays n'a pas encore promulgué les lois nécessaires.

- 183.** La Plénière a exhorté le Togo à promulguer les lois pertinentes, a maintenu le pays sous le processus de suivi renforcé et lui a demandé de soumettre son neuvième rapport de suivi à la Plénière de mai 2018.

Septième et huitième rapports de suivi de la Guinée

- 184.** La République de Guinée a incriminé l'ensemble des catégories d'infractions principales de blanchiment de capitaux désignées par le GAFI à travers la révision du Code pénal comme suit : trafic de migrants (article 334), traite des êtres humains (article 323 et 341), contrefaçon (article 451), manipulation de marché (article 780), délit d'initié (article 1006 - 1010) et cybercriminalité. Le nouveau Code pénal érige également en infraction pénale le financement d'un individu, d'un groupe terroriste ou d'une organisation terroriste (article 574), comme l'exige la Recommandation spéciale II. La Guinée a également adopté un nouveau Code des assurances qui traite du blanchiment de capitaux et de la lutte contre le financement du terrorisme. La Guinée a publié ces trois textes législatifs dans une édition spéciale du Journal officiel de la République et les lois sont entrées en vigueur.

- 185.** L'Agence pour le recouvrement et la gestion des avoirs saisis et confisqués, qui est chargée d'appliquer les dispositions des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, a été créée par l'article 32 du Code de procédure pénale révisé. Les

articles 964 à 966 du Code de procédure pénal définissent l'objet de l'Agence, tandis que les articles 967 à 970 prévoient ses fonctions et les ressources nécessaires à son fonctionnement. Le Ministre des Finances et de l'Economie a nommé les membres de la Commission nationale consultative du gel administratif par arrêté n° A/2017/834/MEF/CAB/SGGG du 27 février 2017.

- 186.** Le gouvernement a augmenté le budget de la CRF de 74 % pour l'année 2017 et la CRF a recruté un analyste financier supplémentaire pour renforcer sa capacité. La CRF a reçu cinquante-neuf (59) DOS, produit sept (7) rapports de renseignement et transmis cinq (5) rapports au procureur concerné pour suite à donner. Les autorités judiciaires compétentes ont donné des instructions pertinentes concernant trois mises en accusation pour blanchiment de capitaux et saisies provisoires de produits présumés du crime.

- 187.** La CRF de Guinée a reçu et répondu à une demande d'information de son homologue de la République du Ghana. La CRF a également fait cinq (5) demandes aux CRF de la région et a reçu une réponse. La CRF a également organisé un programme de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme à l'intention des directeurs des enquêtes de police de l'École nationale de police.

- 188.** La Direction du contrôle bancaire a procédé à l'examen sur place de trois établissements de crédit. L'un des examens a porté sur la conformité en matière de LBC/FT.

- 189.** La 27^{ème} réunion plénière de la commission technique a noté que la Guinée doit améliorer l'efficacité de son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment (i) en finalisant le mécanisme de mise en œuvre de la résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la diffusion des listes de sanctions des Nations Unies à toutes les personnes concernées et en assurant le fonctionnement efficace de l'organe responsable du recouvrement et de la gestion des avoirs saisis et confisqués; (ii) la mise en œuvre du plan d'action du Comité technique, y compris une sensibilisation accrue des contribuables

aux obligations en matière de LBC/FT; (iii) la publication de lignes directrices à l'intention des EPNFD pour assurer la mise en œuvre effective de leurs obligations en matière de LBC/FT; et la réalisation d'une évaluation des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

190. La 27ème réunion plénière de la commission technique a retenu la Guinée sur le processus de suivi renforcé en mai 2017.

191. Le huitième rapport de suivi de la République de Guinée a montré que le pays a pris des mesures concrètes pour améliorer sa conformité aux normes du GAFI avec l'adoption de la loi contre la corruption et les infractions connexes. Cette loi fournit un cadre juridique et institutionnel solide pour la prévention et la détection de la corruption et des infractions connexes et renforce l'application des textes sur le blanchiment du produit de la corruption et des infractions connexes.

192. Conformément aux résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU, la Guinée a créé l'Autorité chargée du gel administratif, nommé les membres du Comité consultatif sur le gel administratif (CCGA) et élaboré les mesures et procédures pertinentes (en vertu du décret D/2015/191/PRG/SGGG), y compris le mode de saisine de l'Autorité, la diffusion des décisions de gel, les demandes émanant de pays tiers, les sanctions pour les contrevenants, etc.

193. La Guinée a élaboré un plan d'action quadriennal couvrant la période 2017-2020, et qui a été approuvé par le Comité technique. La mise en œuvre de ce plan a commencé par l'organisation d'un événement de sensibilisation de deux jours ciblant les forces de défense et de sécurité, les chefs religieux, les organisations de la société civile et les associations de jeunes.

194. Entre mai 2017 et novembre 2017, la CRF a transmis trois (3) rapports d'enquête au procureur, à la suite d'informations obtenues de vingt-deux (22) DOS reçues d'entités déclarantes, dont une EPNFD (un avocat). Dans le traitement de ces dossiers, les autorités de poursuite pénale ont gelé un montant total d'environ 41 596 USD et ont procédé à des mises en accusation.

195. La Guinée devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre durable de son plan d'action, assurer l'efficacité de son système de répression, en particulier la poursuite du blanchiment de capitaux en ce qui concerne les DOS transmises aux autorités judiciaires.

196. Compte tenu des progrès réalisés par la Guinée, la Plénière a retiré la Guinée du processus de suivi renforcé et l'a placé sous le processus de suivi régulier accéléré. Il a été demandé à la Guinée de soumettre son dixième rapport de suivi à la plénière de novembre 2018.

Septième et huitième rapports de suivi du Libéria

197. Le Libéria a promulgué et publié la loi sur le contrôle des armes légères et des munitions (Small Arms and Ammunition Control Act, 2015) et la loi sur la propriété intellectuelle (Intellectual Property Act, 2015). La loi sur le contrôle des armes légères et des munitions incrimine le trafic illicite d'armes, tandis que la loi sur la propriété intellectuelle incrimine la contrefaçon et le piratage de produits. Ces textes législatifs ont élargi la portée des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux dans le pays. Le Libéria a également incriminé le financement du terrorisme par l'adoption de la loi antiterroriste de 2017. La loi a modifié la nouvelle loi pénale, notamment en abrogeant l'article 14:54 de la loi pénale et en le remplaçant par un nouvel article 14:54 intitulé Infractions liées à des actes terroristes. La loi érige en infraction pénale le financement d'un terroriste connu ou soupçonné à quelque fin que ce soit, mais ne couvre pas le financement d'une organisation terroriste à quelque fin que ce soit. Le Libéria a également adopté les Procédures pénales spéciales pour les infractions liées à des actes terroristes (2017). La loi modifie le Code de procédure pénale afin d'habiliter les Autorités d'enquêtes et de poursuites pénales à localiser et à identifier les biens terroristes. Le Libéria a en outre promulgué la loi de 2017 sur les sanctions ciblées contre le terrorisme pour mettre en œuvre les résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions qui leur ont succédé. Cette loi a amélioré le cadre juridique du Libéria en ce qui concerne la recommandation spéciale III. Toutefois, la loi a dû être révisée pour être totalement conforme aux exigences de la SRIII.

- 198.** En collaboration avec l'ONUDC, le Libéria a organisé une formation nationale sur l'entraide judiciaire et l'extradition, à l'intention des procureurs, des juges et du personnel de la CRF, afin de renforcer leurs capacités et d'assurer la mise en œuvre effective des recommandations 36, 38, 39 et la RS V. Le personnel de la CRF a également reçu une formation spéciale sur l'analyse opérationnelle et financière.
- 199.** La Banque centrale du Libéria a procédé à l'examen sur place de 9 banques commerciales.
- 200.** Le Libéria a obtenu une condamnation pour blanchiment de capitaux.
- 201.** En 2016, la CRF a reçu quarante-sept (47) DOS de la part des entités déclarantes et a transmis six (6) rapports de renseignement aux Autorités d'enquêtes et de poursuites pénales pour enquête. La CRF a examiné le processus de demande d'adhésion au Groupe Egmont et a l'intention de présenter une demande d'adhésion au Groupe Egmont en juin 2017.
- 202.** Le Libéria n'a pas encore procédé à l'examen des institutions financières non bancaires. Le pays n'a pas encore commencé à superviser les EPNFD et n'a pas encore fourni de directives sectorielles spécifiques pour les EPNFD. Le Libéria a également besoin de règlements pour la mise en œuvre effective de la RS III. Le pays n'a pas fourni de statistiques complètes sur les questions relatives à l'efficacité et à l'efficience de son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La Plénière s'est inquiétée de la capacité des autorités compétentes du Libéria à tenir à jour des statistiques pertinentes.
- 203.** La 27^{ème} réunion plénière de la commission technique a maintenu le Libéria sous le processus de suivi renforcé en mai 2017 et a demandé au pays de soumettre son huitième rapport de suivi en novembre 2017.
- 204.** Le huitième rapport de suivi du Libéria a montré que le pays a pris un certain nombre de mesures concrètes pour améliorer sa conformité aux normes du GAFI et, en particulier, a remédié aux déficiences stratégiques identifiées dans le dispositif de LBC/FT du pays. Plus précisément, le Libéria a révisé et republié la loi antiterroriste de 2017 et les sanctions financières ciblées contre les actes terroristes de 2017. La Loi antiterroriste révisée de 2017 a comblé les lacunes relatives à la portée juridictionnelle de l'infraction de financement du terrorisme. En outre, la loi couvre désormais l'infraction de «tentative de faciliter le déplacement d'une autre personne» à des fins terroristes, conformément aux recommandations révisées du GAFI.
- 205.** Le Libéria a révisé et republié les sanctions ciblées contre les actes terroristes de 2017 afin de combler les lacunes de la loi. La Loi est essentiellement conforme aux exigences techniques de la RSIII. Le Libéria a commencé à rédiger le Règlement antiterroriste qui facilitera la mise en œuvre effective de la loi par les autorités de surveillance, les autorités compétentes et d'autres parties prenantes du secteur privé. Le Libéria a été instamment prié de mener des activités de sensibilisation et de formation sur la loi relative à la facilitation des échanges dans les institutions concernées afin d'assurer la mise en œuvre effective de sanctions financières ciblées.
- 206.** A l'exception du trafic illicite d'« autres biens », le Libéria a érigé en infraction pénale chacune des vingt et une catégories d'infractions désignées comme infractions sous-jacentes par le GAFI. Le Libéria n'a rapporté qu'une seule condamnation pour blanchiment de capitaux, et le pays n'a pas encore démontré l'efficacité de la mise en œuvre et de l'applicabilité de sa législation sur le blanchiment de capitaux, comme l'exige la Recommandation 2.
- 207.** Le Libéria a procédé à un examen complet de son cadre juridique en matière de LBC/FT dans le but d'amender et de promulguer des lois et règlements conformes aux exigences des recommandations révisées du GAFI.
- 208.** Le pays a ainsi relocalisé la CRF, lui offrant une sécurité accrue et un espace supplémentaire pour ses opérations.

209. Le 30 juin 2017, la CRF libérienne a publié les lignes directrices suivantes en matière de LBC/FT :

- i) Ligne directrice en matière de LBC/FT No.1- Introduction à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- ii) Ligne directrice en matière de LBC/FT n° 2 - Vue d'ensemble de la CRF ;
- iii) Ligne directrice en matière de LBC/FT n°3 - Mise en œuvre d'un programme de conformité ; et
- iv) Ligne directrice en matière de LBC/FT n°4 - Déclaration des opérations à la CRF.

210. La CRF, en collaboration avec la Banque centrale du Libéria (CBL), a fourni une formation et des conseils aux prestataires de services monétaires mobiles. La formation visait à renforcer la capacité de ces entités à signaler les transactions suspectes à la CRF. Entre mai et novembre 2017, trente-trois (33) DOS ont été reçues et six (6) d'entre elles ont été envoyées aux Autorités d'enquêtes et de poursuites pénales en vue d'une action ultérieure. La CRF a également commencé à collaborer avec le ministère des Finances et de la Planification du développement (MFDP) sur la supervision de la LBC/FT dans le secteur des organisations à but non lucratif (OBNL) et avec la National Lottery Authority (NLA) sur le renforcement de la supervision de la LBC/FT dans le secteur des jeux. Le Libéria a organisé une formation à l'intention des principaux acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris les journalistes, les experts-comptables, les agents des services répressifs et le personnel de la CRF. La CRF a l'intention de soumettre sa demande d'adhésion au Groupe Egmont d'ici février 2019.

211. Malgré les progrès réalisés par le Libéria, le pays doit veiller à ce que les institutions financières non bancaires (IFNB) et les EPNFD fassent l'objet d'un suivi du respect des obligations en matière de LBC/FT. Cela inclut l'élaboration et la publication de manuels d'examen de LBC/FT pour toutes les IF non bancaires, en particulier les compagnies d'assurance et les prestataires de services monétaires mobiles.

212. En outre, le Libéria devrait réviser, amender et promulguer les lois et règlements pertinents, y compris la législation qui permettra aux Autorités d'enquêtes et de poursuites pénales de retracer les produits illicites impliquant le blanchiment de capitaux et toutes les infractions principales; la réglementation pour la mise en œuvre des lois d'entraide judiciaire et d'extradition; la législation pour établir un fonds de confiscation des avoirs et autoriser le partage des avoirs avec d'autres pays; la législation sur les personnes morales et les constructions juridiques, la législation sur les OBNL, la réglementation sur les PPE, la réglementation sectorielle spécifique pour les EPNFD, et aussi conclure le Manuel des procédures opérationnelles standard pour la CRF. Le pays devrait également veiller à ce que les autorités nationales compétentes tiennent des statistiques conformément à la recommandation 32.

213. Le Libéria a informé la plénière que le pays avait élaboré un plan d'action national assorti d'un calendrier précis pour la mise en œuvre des recommandations du GAFI et qu'il compte achever le plan d'action d'ici février 2019.

214. La Plénière a souligné le manque de condamnations pour blanchiment de capitaux comme une lacune importante que le pays devrait combler.

215. La 28^{ème} réunion plénière de la commission technique a reconnu que le Libéria a remédié aux déficiences stratégiques identifiées dans son dispositif de LBC/FT. La Plénière a donc retiré le Libéria du processus de suivi renforcé et l'a placé le dans le processus de suivi régulier accéléré. La Plénière a en outre demandé au pays de soumettre son dixième rapport de suivi à la Plénière en novembre 2018.

Neuvième rapport de suivi du Mali

216. La République du Mali a continué à mettre en place des mesures pour renforcer son dispositif de LBC/FT. Le Parlement malien a adopté la loi n° 2017-49 du 8 septembre 2017 qui régit les fondations établies au Mali en vue de prévenir l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif (OSBL) à des fins terroristes.

217. La Division juridique spécialisée, située dans l'enceinte de la Haute Cour de Justice du Mali, a inculqué quinze suspects de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a gelé des fonds sur certains comptes bancaires dans le cadre de ces affaires. Par ailleurs, la Cour d'appel de Bamako, lors de sa session d'août 2017, a confirmé les condamnations dans deux affaires de blanchiment de capitaux et, dans l'une des affaires, les deux accusés ont été condamnés chacun à deux ans d'emprisonnement. La Cour d'appel a également condamné les accusés à une amende de quatre cent quatre-vingt-trois millions de francs CFA (483 millions) et a ordonné la confiscation d'un montant de seize millions huit cent soixante-quatre mille six-cent quatre-vingt-treize (16.864.693) francs CFA.

218. L'effectif de la CRF a été renforcé par le recrutement de deux (2) nouveaux analystes financiers principaux. La CRF a reçu un soutien financier important de l'ordre de huit cent quatorze millions de francs CFA (814 millions) de la part des Autorités le 9 janvier 2017 pour la construction d'un nouveau siège offrant de meilleures conditions de sûreté et de sécurité.

219. L'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite est devenu opérationnel en juin 2017.

220. Le Mali a reçu deux (2) demandes d'informations relatives au blanchiment de capitaux et une (1) demande d'extradition de la part d'homologues étrangers. La CRFM a signé un accord de coopération avec la CRF de la République du Congo le 4 juillet 2017. Les projets d'accords avec les CRF de Macédoine, du Chili et de l'Argentine sont en cours de finalisation.

221. En ce qui concerne la recommandation spéciale II, il a été observé que l'article 9 de la loi LBC/FT n° 2016-008 du 17 mars 2016 n'incrimine pas le financement d'une organisation terroriste et d'un individu terroriste à quelque fin que ce soit. La Plénière a recommandé au Mali de réviser le Code pénal afin d'incriminer le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales.

222. La visite d'évaluation mutuelle du Mali sur place est prévue en janvier 2019. Par conséquent, conformément au processus et aux procédures du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du GIABA, le Mali a été autorisé à quitter le processus de suivi, afin de se préparer adéquatement à son évaluation mutuelle. Le Mali a également été invité à fournir à la Plénière, en mai 2018, une mise à jour des mesures prises pour combler les lacunes identifiées dans son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Neuvième rapport de suivi du Niger

223. Le Niger a révisé son Code de procédure pénale en y incorporant de nouvelles dispositions qui permettent au magistrat instructeur de prendre les mesures appropriées pour identifier, localiser, saisir et geler les avoirs liés à la criminalité transnationale organisée (CTO) et au FT. Les nouvelles dispositions confèrent également un large éventail de pouvoirs à la Division juridique spécialisée, y compris le pouvoir de prendre des mesures lorsque l'infraction a été commise en dehors du territoire national ou a un impact significatif sur le patrimoine national. Le Niger a institué la haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions connexes, qui dispose de pouvoirs étendus, y compris le pouvoir de mener des enquêtes. Le Code pénal comporte également une nouvelle disposition qui oblige les banques à exercer une surveillance accrue des comptes bancaires ouverts ou détenus par les PPE.

224. Dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées (résolution 1267/1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies), le Président et chef de l'État a publié le décret no 2017 -097/PRN/MF du 17 février 2017 sur le gel administratif des fonds, avoirs et autres ressources financières, qui précise le mandat, l'organisation et le fonctionnement du Comité consultatif technique sur le gel administratif (CTCGA). Le Président a également publié le décret n° 2017-599/PRN/MJ du 13 juillet 2017 portant création de l'Agence centrale pour la saisie, la confiscation, le gel et le recouvrement des avoirs (ACGSCGRA).

- 225.** La CRF a reçu vingt-six (26) DOS et transmis six (6) rapports de renseignement. Le Niger a prononcé deux (2) condamnations pour terrorisme et une (1) condamnation pour terrorisme. Le pays a gelé douze (12) comptes bancaires détenant un total de 47 685 426 FCFA. Le pays a également organisé un certain nombre de formations sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- 226.** Toutefois, le Niger devrait envisager de présenter des statistiques comparables et harmonisées reflétant la situation nationale, y compris la coopération judiciaire, la saisie du transport physique transfrontalier d'espèces et des instruments négociables au porteur (RS. IX). Le Niger devrait également envisager de fournir des statistiques sur les résultats des inspections sur place effectuées par les autorités de surveillance (R.23, RS.VI).
- 227.** Le Niger a été retenu dans le processus de suivi régulier accéléré et instruit de soumettre son dixième rapport de suivi à la plénière en novembre 2018.
- 230.** En ce qui concerne la surveillance des EPNFD, Cabo Verde a créé l'Inspection générale des affaires économiques en tant qu'autorité de surveillance des concessionnaires de voitures de luxe et d'antiquités.
- 231.** Cabo Verde a mis en place un mécanisme de désignation des personnes et entités à sanctionner en vertu des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que des procédures de mise à jour des listes de sanctions. Ceux-ci sont publiés sur les sites Internet du Gouvernement et de la Banque de Cabo Verde, sous l'autorité du Procureur général de la République, l'autorité compétente désignée pour geler les fonds et autres avoirs terroristes.
- 232.** La CRF de Cabo Verde a été admise comme membre du réseau du Groupe Egmont en février 2017.
- 233.** Cabo Verde a produit six (6) vidéos de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui ont été diffusées par la télévision nationale aux heures de grande écoute.

Dixième rapport de suivi de Cabo Verde

- 228.** Au cours de la période considérée, Cabo Verde a réalisé des progrès significatifs pour remédier aux défaillances de son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le pays a mis en place le Groupe de travail sur les crimes financiers, qui est responsable de la coopération et de la coordination au niveau national, y compris les questions opérationnelles, aux côtés du Comité interministériel qui prescrit et coordonne les politiques de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux.
- 229.** Le Ministère de la justice a recruté huit procureurs qui seront affectés dans les régions. La Banque centrale de Cabo Verde (BCV) a recruté six agents pour le département de supervision, dont deux appuieront spécifiquement la supervision des institutions financières en matière de LBC/FT. La BCV a effectué deux inspections sur place auprès d'établissements financiers afin de vérifier leur conformité aux exigences nationales en matière de LBC/FT.
- 234.** Afin d'atteindre un niveau de conformité plus élevé, Cabo Verde doit : (i) incriminer le trafic illicite de migrants ; (ii) renforcer les mécanismes de supervision de LBC/FT concernant les institutions financières et les EPNFD ; et (iii) mettre en œuvre efficacement des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- 235.** La deuxième évaluation mutuelle sur place de Cabo Verde était prévue pour novembre 2017, de sorte que la plénière avait autorisé le pays à sortir du processus de suivi afin de lui permettre de se préparer adéquatement à l'évaluation mutuelle.

Onzième et douzième rapports de suivi de la Guinée-Bissau

- 236.** Le gouvernement de la Guinée-Bissau a adopté la Directive n.º2/CM/UEMOA/2015, la Loi uniforme de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le projet de loi sur le trafic

illicite de migrants, le 29 avril 2016. Les deux documents sont en attente d'adoption par l'Assemblée nationale.

237. La Guinée-Bissau a nommé les membres de la Commission nationale pour le gel des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que d'autres actifs financiers des terroristes (CNCTF) par le règlement n° 42/GMEF/2017 du 17 février 2017.

238. La CRF a adopté un nouveau modèle pour les DOS, lequel modèle a été distribué aux entités déclarantes en novembre 2016. Elle a reçu onze (11) DOS liées au blanchiment de capitaux, dont dix provenaient de banques et une d'une compagnie d'assurance, et a transmis quatre rapports de renseignement au Procureur pour complément d'enquête. La CRF a reçu et répondu à une demande d'informations du Togo, tout comme elle a reçu des informations de la Côte d'Ivoire. Elle a également organisé une mission d'étude pour renforcer les capacités des entités déclarantes.

239. Le personnel technique de la CRF et d'autres autorités compétentes ont reçu une formation liée à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme aux niveaux national et international. Des programmes de formation ont été organisés en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), les magistrats de la République fédérale du Brésil, le Centre d'études judiciaires (CEJ) de Lisbonne (Portugal) et le Secrétariat général d'INTERPOL avec l'appui du Gouvernement canadien.

240. La 27ème réunion plénière de la commission technique a constaté que la Guinée-Bissau n'avait pas fait de progrès significatifs depuis l'adoption de son dixième rapport de suivi en mai 2016 et que le système de LBC/FT du pays présentait encore d'importantes lacunes. En particulier, la Guinée-Bissau n'avait pas incriminé le trafic de migrants et la piraterie; il n'y avait pas eu de poursuites ou de condamnation pour blanchiment de capitaux et financement du terrorisme; la saisie, le gel et/ou la confiscation des produits et des instruments du crime était limités; il n'y avait pas eu de supervision efficace des entités décla-

rantes, en particulier les EPNFD et aucune EPNFD n'avait déposé de STR; il n'y avait aucune preuve de coopération internationale entre les autorités compétentes, autres que la CRF, et leurs homologues étrangers; il n'y avait aucune preuve que le pays fournissait une assistance juridique mutuelle et répondait aux demandes d'extradition; et les exigences des RCSNU 1267 et 1376 n'étaient pas mises en œuvre.

241. En outre, la Guinée-Bissau n'avait pas transposé dans son droit interne la loi uniforme de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La transposition de la loi uniforme permettra de combler un nombre important de lacunes dans le cadre juridique du pays. En outre, la Guinée-Bissau n'a pas respecté le calendrier de son plan d'action tel qu'adopté lors de la 22ème réunion plénière de la Commission Technique du GIABA tenue à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, afin de remédier aux déficiences restantes de son dispositif de LBC/FT. La Guinée-Bissau doit intensifier ses efforts pour atteindre un niveau appréciable de respect des recommandations du GAFI et l'efficacité de son système de LBC/FT.

242. La 27ème réunion plénière de la commission technique du GIABA a exhorté la Guinée-Bissau à intensifier ses efforts pour remédier aux défaillances de son système de LBC/FT. La plénière a maintenu le pays dans le processus de suivi renforcé et a demandé à la Guinée-Bissau de soumettre son douzième rapport de suivi à la plénière en novembre 2017.

243. Le douzième rapport de suivi de la Guinée-Bissau indique que les autorités de Guinée-Bissau ont saisi un total de treize (13) millions de francs CFA à l'aéroport international « Osvaldo Vieira » entre janvier et juin 2017. Les autorités ont également saisi sept (7) véhicules. Les enquêtes sur les saisies sont en cours.

244. Entre avril et septembre 2017, la CRF a reçu six (6) déclarations d'opérations suspectes (DOS) des banques. La CRF a reçu et répondu à une demande d'information de la CRF du Togo et a adressé deux demandes d'information aux CRF du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Le Bureau central national

(B.C.C.N.) de Guinée-Bissau a demandé des informations à son homologue de la Guinée. La demande concernait un citoyen guinéen accusé d'abus de confiance pour un montant total de quatre-vingt-dix milliards de francs guinéens (9 999 945 USD).

245. La CRF a organisé un atelier national sur la prévention et l'abus des organisations à but non lucratif dans le financement du terrorisme du 10 au 11 août 2017. Certains fonctionnaires de Guinée-Bissau ont également participé à des programmes nationaux, régionaux et internationaux liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

246. La Guinée-Bissau a extradé cinq ressortissants étrangers du pays et a inculpé une personne se trouvant dans le pays pour qu'elle soit jugée pour blanchiment de capitaux. Les autorités du pays ont également saisi sept véhicules et de l'argent liquide, et enquêtent sur quatre affaires fiscales et une affaire de détournement de fonds et de corruption.

247. La Guinée-Bissau n'a pas remédié aux déficiences importantes identifiées dans son dispositif de LBC/FT. En particulier, le pays doit incriminer le trafic illicite de migrants et la piraterie; enquêter et poursuivre en justice les personnes accusées de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme; assurer une supervision efficace des entités déclarantes, en particulier les EPNFD; veiller à ce que les institutions financières non bancaires et les EPNFD comprennent et mettent en œuvre leurs obligations de déclaration; veiller à ce que les autorités compétentes, autres que la CRF, et leurs homologues étrangers s'engagent activement dans la coopération internationale. En outre, la Guinée-Bissau devrait mettre en œuvre les exigences des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

248. La Guinée-Bissau a noté que le pays s'efforçait de combler les lacunes de son dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en particulier l'adoption des cadres juridiques requis entre décembre 2017 et 2018. En particulier, l'Assemblée nationale a prévu d'adopter la loi uniforme de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le projet de

loi sur le trafic illicite de migrants et le projet de loi sur la piraterie en décembre 2017.

249. La Plénière a maintenu la Guinée-Bissau dans le processus de suivi renforcé et a décidé de maintenir la déclaration publique sur la Guinée-Bissau jusqu'à ce que le pays atteigne un niveau appréciable de respect des recommandations du GAFI. La plénière a également demandé à la Guinée-Bissau de soumettre son treizième rapport de suivi à la plénière en mai 2018.

Quatorzième rapport de suivi de la Sierra Leone

250. La Sierra Leone a terminé son évaluation nationale des risques et a validé son rapport en mars 2017. Le pays a modifié le Règlement de 2013 sur la prévention du terrorisme (gel des fonds des terroristes internationaux et autres questions connexes) afin de combler les lacunes relevées, après examen, dans le Règlement par l'Initiative d'établissement des faits sur le financement du terrorisme du GAFI.

251. La Sierra Leone a renforcé la coordination et la collaboration nationales par le biais de réunions régulières du Comité interministériel de LBC/FT et a renforcé la coopération internationale en signant des accords bilatéraux avec les CRF de la Gambie, du Sénégal, du Mali et de la Guinée à des fins d'échange d'informations. Le pays travaille avec le Ghana et le Nigeria pour faciliter l'admission de la CRF de la Sierra Leone au Groupe Egmont des CRF. La Sierra Leone a présenté trois (3) demandes d'entraide judiciaire et a reçu deux (2) réponses durant la période examinée.

252. La CRF a reçu quinze (15) DOS, en a analysé sept (7) et a transmis un (1) renseignement à l'organisme de répression. La CRF a adressé cent dix-neuf (119) demandes aux autorités nationales compétentes et en a reçu vingt (20). La CRF a reçu trois (3) demandes internationales de la part de CRF étrangères et a répondu à toutes ces demandes. La cellule a gelé 26 comptes bancaires avec des liquidités totalisant 111 622 674,84 leone sierra-léonais (SLL) et 50 461,72 dollars américains (\$US) sur le plan administratif et 611 547 753,60 SLL par le biais d'une ordonnance du tribunal. En outre, l'Unité

a organisé, indépendamment et conjointement avec la Banque centrale, plusieurs programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les institutions de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris les entités déclarantes.

253. La Bank of Sierra Leone (BSL) a effectué deux (2) inspections sur place et treize (13) opérations de contrôle hors site des banques commerciales, tandis que la Sierra Leone Insurance Commission (SLICOM) a effectué des inspections prudentielles trimestrielles non spécifiées sur les activités de souscription de certaines compagnies d'assurance. Les deux sanctions appliquées par la Banque centrale concernaient des violations prudentielles, alors qu'aucune sanction n'a été appliquée par la SLICOM pendant la période considérée.

254. La Sierra Leone n'a pas incriminé le terrorisme, les délits d'initiés et les manipulations de marché. Le pays n'a pas encore commencé à superviser les EPNFD afin de les amener à se conformer aux exigences en matière de LBC/FT et n'a pas démontré l'application effective des résolutions 1267 et 1373 / du règlement sur la prévention du terrorisme (gel des fonds des terroristes internationaux et autres questions connexes) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

255. La Plénière a félicité la Sierra Leone pour les progrès réalisés et a exhorté le pays à intensifier ses efforts pour remédier aux lacunes de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, la Plénière a demandé à la Sierra Leone de travailler avec les CRF du Ghana et du Nigeria pour traiter des questions clés qui faciliteront l'admission de la CRF de la Sierra Leone au Groupe Egmont.

256. La Plénière a maintenu la Sierra Leone sous le processus de suivi régulier accéléré et lui a recommandé de soumettre son quinzième rapport de suivi à la Plénière en mai 2018.

Progrès réalisés par le Nigeria

257. La 22ème réunion plénière de la Commission technique du GIABA, tenue en novembre 2014, a décidé qu'un État membre du GIABA

devant faire l'objet d'une évaluation devrait être autorisé à quitter le processus de suivi un an avant la visite d'évaluation mutuelle sur place. Cela permet à l'État membre de se préparer adéquatement à l'évaluation mutuelle. Sur cette base, la 23^{ème} réunion plénière de la Commission technique du GIABA de mai 2015 avait permis au Nigeria de sortir du processus de suivi pour préparer son évaluation mutuelle, initialement prévue au premier trimestre 2016. L'évaluation mutuelle du Nigeria a été reportée par la suite et la plénière a demandé au Nigeria de fournir des mises à jour régulières à la plénière sur les mesures qu'il a prises pour améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Nigeria a présenté une mise à jour à la plénière en mai 2016.

Résumé de la mise à jour des progrès réalisés par le Nigeria

258. La Banque centrale du Nigeria (CBN) et la Commission des valeurs mobilières (CVM) ont amélioré leurs exigences en matière de devoir de vigilance envers la clientèle (CDD) avec la publication d'une circulaire sur la révision à la hausse des restrictions sur les limites fixées pour les comptes de niveaux I et II, relatives aux exigences CDD et KYC (Know Your Customer) de la CBN et à l'élaboration d'un cadre KYC à trois niveaux pour promouvoir l'inclusion financière des personnes non bancarisées sur le marché financier nigérian, respectivement. Les cadres prévoient des mesures d'identification et des seuils d'encaisse appropriés pour différentes catégories de clients. Dans une situation connexe, la CVM a procédé à la dématérialisation des certificats d'actions, afin de prévenir la fraude, le clonage et la perte de certificats d'actions. La CVM a aussi demandé à tous les registraires de mettre à jour et de rapprocher le registre des membres de leurs sociétés clientes. L'action vise à prévenir l'utilisation illégale de personnes morales dans le cadre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à assurer une transparence adéquate en ce qui concerne le bénéficiaire effectif et le contrôle des personnes morales sur le marché des capitaux.

259. Les institutions financières ont présenté deux mille neuf- cent quarante (2 940) DOS et deux millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-seize (2 187 776) déclarations d'opérations en espèces (CTR). La Cellule spéciale de contrôle sur le blanchiment de capitaux (SCUML) a reçu cent un mille neuf cent quatre-vingt-cinq (101 985) CTR/CBTR de la part d'institutions non financières désignées (INFD). La CRFN a transmis vingt-trois rapports de renseignements proactifs renseignés par DOS analysées et cinq cent vingt-cinq rapports de renseignements réactifs, à la demande de parties prenantes nationales et d'homologues étrangers. Elle a également envoyé six- cent- sept rapports internationaux à ses homologues étrangers.

260. Les autorités de surveillance ont effectué des examens sur place des entités déclarantes dans le cadre de leurs compétences réglementaires afin de s'assurer de leur conformité aux exigences nationales en matière de LBC/FT. Les entités déclarantes du secteur financier ont été déclarées comme étant en grande partie conformes aux exigences en matière de LBC/FT. Les institutions financières défaillantes ont été soumises à des sanctions sous forme d'amendes, de suspension et d'annulation de leur licence d'exploitation.

261. Les autorités nigérianes ont procédé à cent vingt-trois (123) arrestations, mené quatre cent cinquante-deux (452) poursuites et obtenu dix (10) condamnations pour l'infraction de blanchiment de capitaux. Trois-cent quarante (340) véhicules et motocyclettes d'une valeur indéterminée et autres biens évalués à soixante milliards cinq cent treize millions cent sept mille Naira (60, 513 107 000 N) ont été confisqués.

262. Le Nigéria n'a pas fait preuve d'une mise en œuvre efficace des exigences en matière de lutte contre le financement du terrorisme. En particulier, la CRF ne donne pas d'indications sur la réception de DOS, le gel de fonds ou d'autres biens, les enquêtes, les poursuites et les condamnations liées au financement du terrorisme.

263. Le Nigéria doit adopter le projet de loi (amendement) sur l'EFCC, le projet de loi (amendement) sur (interdiction et prévention) le

terrorisme, le projet de loi sur le recouvrement et la gestion des avoirs et le projet de loi sur l'entraide judiciaire pour remédier aux lacunes concernant les cadres d'autonomie opérationnelle de la CRF, la mise en œuvre effective des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le recouvrement des produits et des instruments de la criminalité et la coopération internationale.

264. Le Nigeria a été instamment invité à prendre des mesures urgentes pour promulguer les projets de loi en suspens et à continuer d'informer la plénière des progrès réalisés par le pays pour remédier aux lacunes de son système de LBC/FT.

FORMATION DES ÉVALUATEURS

265. Une formation conjointe GIABA/GAFI des évaluateurs régionaux a été organisée à Accra, au Ghana, du 20 au 24 mars 2017. La formation visait à s'assurer qu'il existe un pool adéquat d'évaluateurs dans la région. L'organisation de cet atelier a permis d'augmenter le nombre d'experts possédant les aptitudes et les compétences requises pour effectuer des évaluations en matière de LBC/FT dans le cadre du 2ème cycle d'évaluations mutuelles du GIABA. L'atelier a réuni aussi bien des évaluateurs expérimentés, que de nouveaux évaluateurs parmi lesquels des experts juridiques, financiers et de répression criminelle du réseau mondial. L'atelier a permis aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour effectuer des évaluations approfondies fondées sur la méthodologie révisée du GAFI.

FORMATION PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

266. La formation préalable à l'évaluation sert de forum pour familiariser les autorités nationales avec leur rôle dans le processus d'évaluation mutuelle. La formation est également conçue pour informer et sensibiliser les parties prenantes nationales sur l'importance de l'évaluation mutuelle et s'assurer que les pays sont préparés et pleinement impliqués dans l'exercice d'évaluation mutuelle. Conformément à ses Processus et procédures pour le deuxième cycle d'évaluation mutuelle,

le GIABA a organisé une formation de pré-évaluation pour le Burkina Faso du 5 au 7 juin 2017. La formation a également fourni des conseils techniques sur la façon de remplir le questionnaire d'évaluation mutuelle (QEM) et sur la planification du processus d'évaluation mutuelle.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU PREMIER EXERCICE D'ÉVALUATION MUTUELLE DU GIABA DANS LE CADRE DU DEUXIÈME CYCLE D'ÉVALUATION MUTUELLE

267. Comme indiqué ci-dessus, le GIABA a commencé le deuxième cycle d'évaluation mutuelle en 2016, avec l'évaluation du Ghana. La visite sur place au Ghana s'est déroulée du 19 septembre au 5 octobre 2016 à Accra, au Ghana. L'évaluation mutuelle comprenait l'évaluation de la conformité technique avec les recommandations du GAFI et de l'efficacité des systèmes de LBC/FT au Ghana en utilisant la méthodologie 2013 du GAFI et les processus et procédures d'EM révisées du GIABA. Comme l'évaluation mutuelle du Ghana était la première évaluation effectuée par le GIABA à l'aide de la nouvelle méthodologie, le pays évalué et l'équipe d'évaluation se trouvaient sur une courbe d'apprentissage et il y avait naturellement des obstacles dans le processus. Les principales difficultés rencontrées par l'équipe d'évaluation ont trait à la compréhension et à l'interprétation inadéquates de certains éléments de la norme et de la méthodologie et à la fourniture tardive de statistiques complètes à l'équipe d'évaluation.

268. L'aspect positif, c'est que le Ghana a très bien organisé la visite sur place. Les réunions avec les autorités compétentes ont été correctement programmées et l'équipe d'évaluation a noté qu'il y avait un engagement politique fort. Il n'y a pas eu de retards significatifs au cours du processus et il y a eu une excellente communication et coordination entre le Ghana, le Secrétariat du GIABA et les évaluateurs. L'engagement du pays et son haut niveau de coopération avec les évaluateurs à chaque étape du processus conduisent à un processus d'EM sans heurts.

269. Les observations suivantes ont été faites :

- a) Le court intervalle entre l'adoption de l'ENR et la mise en œuvre sur place a rendu difficile pour le pays évalué toute démonstration d'une mise en œuvre efficace des mesures recommandées dans l'ENR. Il est donc nécessaire que les États membres du GIABA procèdent à l'ENR ou à d'autres évaluations sectorielles ou thématiques des risques de LBC/FT bien avant l'évaluation mutuelle sur place, afin de donner au pays suffisamment de temps pour adopter les mesures nécessaires pour atténuer les risques identifiés avant l'évaluation mutuelle sur place.
- b) Une coordination/collaboration nationale forte et une volonté politique constituent des éléments importants d'un exercice d'évaluation mutuelle.
- c) Un engagement précoce entre le pays évalué et le Secrétariat est important pour assurer le strict respect des délais.
- d) L'engagement et l'expérience des évaluateurs sont des éléments clés pour mener à bien l'évaluation et produire un REM de bonne qualité, qui est conforme aux REM adoptés par d'autres organismes d'évaluation.
- e) Il est nécessaire que le Secrétariat du GIABA soutienne et fournisse des conseils adéquats aux évaluateurs, étant donné que les évaluateurs de la région sont encore en train de se familiariser avec la nouvelle méthodologie.
- f) L'engagement de l'agence nationale de coordination dans le processus d'évaluation mutuelle est fondamental pour le succès de l'évaluation sur place, en particulier pour assurer la pleine participation de toutes les parties prenantes clés au processus d'évaluation.
- g) Le processus d'évaluation exige beaucoup de ressources (tant financières, humaines que matérielles) tant au niveau du Secrétariat qu'au niveau des pays évalués.
- h) Compte tenu des défis et observations susmentionnés, le Secrétariat du GIABA a pris les mesures suivantes, destinées à relever les défis identifiés et à améliorer les futurs exercices d'évaluation mutuelle :
 - Le Secrétariat du GIABA a fait une présentation lors de la plénière du GIABA

en mai 2017, aux chefs des CRF (points focaux du GIABA) sur le rôle attendu d'eux lors de l'évaluation mutuelle de leur pays, en particulier la nécessité d'impliquer les autorités compétentes à un stade précoce du processus.

- Le Secrétariat du GIABA, en collaboration avec le Centre de formation du GAFI, a organisé le premier atelier régional sur la mise en œuvre effective des exigences en matière de LBC/FT et les rôles des parties prenantes du 16 au 19 octobre 2017 à Grand Bassam, en Côte d'Ivoire. L'atelier avait pour but d'améliorer les connaissances des participants sur les normes du GAFI et de s'assurer que les responsables des institutions parties

prenantes ont une compréhension globale des actions ou des mesures nécessaires pour établir et maintenir des dispositifs efficaces de LBC/FT.

270. Il est attendu que les leçons tirées de l'évaluation mutuelle du Ghana soient appliquées dans les évaluations futures. Le calendrier des visites d'évaluation mutuelle sur place pour les États membres du GIABA est indiqué ci-dessous.

Tableau 1 : Calendrier de la deuxième série de visites d'évaluation mutuelle sur place pour les États membres du GIABA

Tableau 1 : Calendrier de la deuxième série de visites d'évaluation mutuelle sur place pour les États membres du GIABA

Member State	Date of On-site	Date of Plenary Discussion	Date of Follow Up Assessment
Ghana	September 2016	May 2017	May 2022
Senegal	September 2017	May 2018	May 2023
Cabo Verde	December 2017	November 2018	November 2023
Burkina Faso	July 2018	May 2019	May 2024
Nigeria	TBD	TBD	TBD
Mali	January 2019	November 2019	November 2024
Benin	February 2019	November 2019	November 2024
Sierra Leone	September 2019	May 2020	May 2025
Niger	January 2020	November 2020	November 2025
Togo	March 2020	November 2020	November 2025
Guinée Bissau	October 2020	May 2021	May 2026
The Gambia	February 2021	November 2021	November 2026
Côte d'Ivoire	February 2021	November 2021	November 2026
Liberia	September 2021	May 2022	May 2027
Guinea	January 2022	November 2022	November 2027
Sao Tome and Principe	March 2022	November 2022	November 2027
Comoros	September 2022	May 2023	May 2028

CHAPITRE 4

TYPOLOGIES ET AUTRES ÉTUDES DE RECHERCHE

Introduction

271. L'une des principales fonctions du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en tant qu'organe régional de type GAFI (ORTG) est de mener des typologies et d'autres études de recherche sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de connaître et de comprendre les risques, les tendances et les méthodes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. La conduite de typologies et d'autres recherches en BC/FT émane du mandat du GIABA tel qu'il est inscrit dans ses statuts. Par conséquent, l'objectif 2 du plan stratégique quinquennal du GIABA (2016-2020) est de construire des dispositifs de LBC/FT basés sur les risques pertinents, actuels et émergents, et la conduite de typologies et d'autres études de recherche est fondamentale pour l'identification et la compréhension des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

272. La réalisation de typologies est également essentielle à l'identification des indicateurs de risque et des signaux d'alertes pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme émanant des vulnérabilités des systèmes et des institutions ou des menaces qui pèsent sur elles. En vertu des Recommandations de 2012 du GAFI, il est maintenant obligatoire pour toutes les juridictions d'avoir une bonne compréhension des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels elles sont confrontées, afin de les atténuer de manière adéquate.

273. Étant donné que les risques, les tendances et les méthodes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont en constante évolution, les typologies et autres études de recherche sont essentielles à la capacité du GIABA et de ses États membres de prendre des mesures efficaces visant à renforcer leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Conduite de l'évaluation nationale des risques

274. En 2014, le GIABA a rendu obligatoire la conduite de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (ENR) pour tous ses membres, même si les recommandations du GAFI ne prévoyaient pas de méthodologie particulière pour l'évaluation des risques. Depuis lors, le GIABA a donné la priorité à la fourniture d'un appui technique et financier à ses États membres d'Afrique de l'Ouest pour la conduite de leurs ENR.

275. Depuis 2014, six (6) pays au total ont achevé leur ENR, et quatre (4) pays (Cabo Verde, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone) l'ont achevé au cours de la période considérée. Trois (3) autres pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et la Gambie, ont commencé leurs exercices d'ENR au cours de la période considérée et devraient les achever en 2018. Les autres pays qui sont sur le point de commencer l'exercice en 2018 sont la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali et le Togo. Le résultat des évaluations devrait aider les pays à fixer les priorités requises pour atténuer les risques auxquels ils sont confrontés et constitue une condition souhaitable au second cycle

d'évaluations mutuelles, qui s'appuiera dans une large mesure sur les résultats des ENR.

276. La plupart des pays ont indiqué au cours de la période considérée qu'ils avaient pris contact avec la Banque mondiale et le secrétariat du GIABA en vue du lancement de leur projet. A cet égard, il a été demandé et conseillé aux pays de tenir compte du temps nécessaire à la planification de la conduite de leur ENR afin de pouvoir commencer et achever l'exercice en temps utile avant les dates prévues pour l'évaluation mutuelle. L'engagement des autorités politiques, ainsi que la formation des ressources humaines et la disponibilité de moyens financiers sont essentiels avant d'amorcer le processus. En particulier, les États membres ont été encouragés à participer à tout atelier national d'évaluation des risques dans la région ou ailleurs, afin de comprendre le processus avant de l'enclencher, et à demander également une assistance technique aux pays de la région qui en ont déjà l'expérience.

Typologies sur le blanchiment de capitaux lié à la contrefaçon de produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest

277. Le rapport sur le blanchiment de capitaux résultant de la contrefaçon de produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest, qui a été finalisé pendant la période considérée, a révélé qu'en dépit de la réglementation rigoureuse régissant le secteur pharmaceutique dans tous les pays de la région, de sérieux défis subsistent et la contrefaçon est en plein essor. L'une des principales causes de cet essor, en particulier en Afrique de l'Ouest, est sans conteste les profits colossaux réalisés par les trafiquants et autres acteurs impliqués dans l'importation, le stockage, la distribution et la vente de produits pharmaceutiques. Cette manne financière permet aux réseaux criminels d'organiser, de financer et de diversifier leurs activités en investissant dans d'autres activités illicites génératrices de revenus et de corrompre les forces de l'ordre, notamment aux frontières, afin de leur garantir l'impunité. Pour consolider cette impunité et apparaître comme des acteurs respectables, les criminels, essaient d'investir leurs produits illicites dans des en-

treprises légales établies.

278. Le placement, la superposition et l'intégration des produits générés par le trafic de médicaments contrefaits, par le biais d'arrangements financiers parfois extrêmement simples, constituent un risque énorme, susceptible d'affaiblir les dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les pays d'Afrique de l'Ouest ; d'où la nécessité de connaître et de comprendre les techniques et les méthodes utilisées pour blanchir le produit illicite des produits pharmaceutiques contrefaits.

279. L'examen et l'analyse de la littérature disponible indiquent que le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits est un phénomène mondial. Les pays asiatiques, en particulier la Chine et l'Inde, sont les principaux sites de fabrication de produits pharmaceutiques contrefaits. L'exportation des produits contrefaits génère des profits extrêmement élevés pour les importateurs ainsi que pour tous les acteurs de la chaîne de distribution. Le marché africain est apparemment le consommateur préférentiel de ces produits. En fait, le marché africain absorbe une part considérable de la production mondiale, exposant ainsi la population locale à de graves risques sanitaires.

280. En Afrique de l'Ouest, les ports de Lagos, Cotonou, Lomé, Accra-Tema et Conakry sont les portes d'entrée par excellence des produits pharmaceutiques contrefaits. En raison de la porosité des frontières, les produits contrefaits sont facilement acheminés vers d'autres pays de la région. En outre, la falsification de l'emballage des médicaments rend difficile la détection des produits contrefaits par les autorités nationales compétentes. La corruption du personnel chargé de la réglementation et de la répression, leur manque de formation ou de spécialisation, l'insuffisance des ressources disponibles pour la prévention et répression, la taille du secteur informel, le taux d'analphabétisme et la difficulté d'accès aux soins médicaux conventionnels sont autant de facteurs de vulnérabilité qui sapent les efforts de lutte contre la contrefaçon de produits pharmaceutiques. Des milliers, voire des millions de personnes

sont impliquées dans le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits et l'ont utilisé pour développer une économie parallèle comme source de revenus illicites. Cet argent sale est régulièrement blanchi dans la région par le biais d'activités informelles qui offrent des possibilités infinies.

281. Les affaires examinées ont montré que les produits illicites générés par le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits sont également blanchis par les circuits traditionnels de l'économie formelle. On observe souvent que les revenus générés par le commerce de produits pharmaceutiques contrefaits sont coupés de leur origine, notamment par des transferts de fonds alternatifs, en vue de réinvestir ces fonds dans des entreprises légales.

282. Par ailleurs, les mesures juridiques et institutionnelles de lutte contre le trafic de produits contrefaits ne sont pas suffisamment dissuasives pour endiguer ce commerce illicite, ce qui a des répercussions négatives sur la santé publique des populations locales et sur l'intégrité des systèmes économiques et financiers de la région ouest africaine.

283. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- a) Le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits est très répandu en Afrique de l'Ouest et se fait de trois façons : importations en provenance de l'extérieur de la région, en particulier de la Chine et de l'Inde ; redistribution dans la région, en utilisant des pays cibles faciles comme entrepôts, fabrication/remballage/exportation locale et réexportation vers des pays extérieurs à la région ;
- b) Il n'y a pas d'engagement politique sérieux de la part des autorités politiques de haut niveau pour lutter contre le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits ;
- c) Le cadre juridique de la plupart des pays est faible, ce qui crée une vulnérabilité à l'exploitation par les criminels ;
- d) La majorité du personnel impliqué dans la lutte contre le trafic de produits phar-

maceutiques contrefaits n'a pas les connaissances et les compétences nécessaires pour agir efficacement ;

- e) L'économie informelle et sa nature monétaire est une vulnérabilité clé dans le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits ;
- f) La corruption est très répandue parmi les fonctionnaires qui s'occupent du problème, ce qui crée l'impunité pour les criminels ;
- g) Les réseaux et associations des personnes impliquées dans le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits sont similaires ou même plus organisés que ceux des personnes impliquées dans l'activité légale ;
- h) Les praticiens licenciés et non licenciés de l'industrie pharmaceutique sont impliqués dans des activités illégales ;
- i) D'énormes sommes d'argent sont générées et blanchies par le trafic de produits pharmaceutiques contrefaits, comme le montrent un certain nombre d'études de cas. Malheureusement, aucune estimation n'a pu être fournie ou rapportée dans le cadre de cette étude. Cela s'explique en grande partie par le fait que les autorités compétentes ne tiennent pas compte de l'argent ou de l'actif dans leurs enquêtes.

284. Sur la base des résultats de l'étude, un certain nombre de recommandations à court, moyen et long terme ont été formulées. Parmi celles-ci, figure la nécessité d'une collaboration et d'une coopération efficaces, tant au niveau national qu'international. Les responsables de l'application de la loi et de la réglementation qui participent à la lutte contre les produits pharmaceutiques contrefaits doivent recevoir une formation adéquate. Certaines mesures de surveillance financière, telles que le renforcement de la diligence raisonnable et la surveillance continue des activités financières, doivent être mises en place pour le secteur. Les pays doivent également réorganiser la façon

dont le secteur est géré en termes de suivi, de traçage et d'encodage des produits légitimes. Par-dessus tout, l'environnement juridique doit être amélioré pour dissuader les criminels.

Une évaluation des mesures de connaissance du client (KYC) et de la vigilance à l'égard de la clientèle (CDD) et de l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest

285. Le rapport sur l'évaluation des mesures de KYC et de CDD, et de l'inclusion financière est une étude entreprise pour comprendre et relever les défis de la mise en œuvre des mesures de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (BC/FT) à travers le KYC et le CDD dans le contexte de l'élargissement de l'inclusion financière. Sur la base des conclusions de l'étude, un ensemble de lignes directrices est en cours d'élaboration afin d'aider les autorités compétentes des États membres du GIABA à concevoir des cadres efficaces de KYC/CDD qui favorisent l'inclusion financière, conformément à l'esprit des recommandations et de la méthodologie d'évaluation du Groupe d'action financière (GAFI), telles que révisées.

286. Le rapport et les lignes directrices aideront considérablement les pays de la région à élargir l'accès de leur population aux services financiers, tout en assurant une protection efficace de leurs systèmes financiers contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT). Ce faisant, les pays de la région pourront adopter la flexibilité offerte par l'approche fondée sur le risque pour la mise en œuvre des mesures préventives de BC/FT, comme le prévoient les normes internationales de lutte contre le BC/FT.

287. L'étude a révélé que le secteur financier de l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance régulière au cours des cinq dernières années, ce qui indique les résultats positifs des politiques d'inclusion financière des pays pendant la période concernée. Les potentiels de croissance les plus importants sont la banque rurale, la microfinance, les

transferts de fonds, le bureau des changes et la finance électronique, qui ciblent l'agriculture, les PME et les femmes de marché. Cependant, l'expansion a été modérée, et cette croissance modérée trahit des progrès sous-optimaux en matière d'inclusion financière.

288. Malgré cette croissance, l'accès au financement reste très asymétrique dans la région, représentant entre 10% et 30% de la population. L'accès est biaisé en faveur de ceux qui ont une éducation formelle, un emploi formel et de ceux qui vivent dans les villes ou dans les townships urbains.

289. L'une des principales raisons de cette faible croissance du secteur financier est que la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, en général, et de KYC/CDD, en particulier, est rigide dans de nombreux pays. Les cadres juridiques et réglementaires régissant la conduite des exigences de KYC-CDD n'ont pas la souplesse nécessaire pour permettre aux fournisseurs de services financiers de mettre en œuvre l'approche fondée sur le risque (ABR).

290. Les principaux acteurs de l'industrie, en particulier dans le sous-secteur bancaire, ont tendance à avoir des cadres de conformité solides, ce qui, soit dit en passant, limite l'accès aux services financiers. Cependant, les petits acteurs qui promeuvent l'inclusion financière ont des cadres de conformité faibles ou inexistants. Fait intéressant, la plupart des pays de la région n'ont pas entrepris d'évaluation sectorielle ou nationale des risques en matière de LBC/FT. La rareté d'une telle évaluation entrave l'adoption de l'ABR par les institutions financières dans l'exécution de leurs obligations en matière de KYC-CDD.

291. Dans la plupart des pays, il existe des directives KYC-CDD pour les opérateurs, en particulier dans les secteurs émergents de la microfinance, de l'argent mobile et du change. Toutefois, ces lignes directrices ne sont pas explicites sur les différents types de clients ou de produits et, par conséquent, ne permettent pas une certaine souplesse.

292. L'identification et la vérification des clients

demeurent les principaux obstacles à une mise en œuvre flexible du CDD par les opérateurs, et entravent l'expansion de l'accès financier. À quelques exceptions près, les institutions financières continuent de recourir aux méthodes traditionnelles d'identification et de vérification des clients, des méthodes traditionnelles de profilage du client ou de produits spécifiques, qui ne sont pas basés sur l'évaluation des risques. Il est à espérer que les quelques pays qui ont achevé leur évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme montrent la voie en concevant une approche fondée sur les risques pour l'identification/vérification des clients. Le Nigeria est une exception en raison des nombreuses mesures d'inclusion financière qu'il a introduites et qui semblent tenir compte du risque, mais l'identification demeure le principal défi.

293. La supervision et la réglementation de la mise en œuvre du CDD par la prestation de services financiers sont faibles dans toute la région. Les prestataires de services financiers - en particulier les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les bureaux de change et les entreprises mobiles fournissant des services financiers axés sur la technologie (fintech), qui sont tous très prometteurs pour l'inclusion financière - ne bénéficient pas d'un suivi, d'un contrôle ou d'une orientation suffisants ou efficaces de la part des autorités de surveillance et de réglementation. D'une part, les prestataires de services émergents ayant le potentiel d'étendre l'inclusion financière sont les moins supervisés et ne connaissent pas leurs obligations en matière de LBC/FT, à plus forte raison la conformité aux directives KYC-CDD. D'autre part, de nombreuses institutions financières traditionnelles, comme les banques, sont les plus surveillées, mais ne reçoivent pas de rétroaction appréciable des autorités de réglementation et de surveillance sur les rapports (DOS et autres rapports découlant de l'application des mesures de KYC-CDD) qu'elles déposent.

294. Un facteur clé de cette faible supervision est le faible niveau de connaissance de la technologie financière parmi les superviseurs et les régulateurs. En termes d'expertise, certains opérateurs ont une longueur d'avance sur leurs régulateurs et superviseurs, qui ne vont pas au-delà de l'inspection traditionnelle sur site et hors site pour évaluer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sur des produits et services financiers axés sur la technologie. Un autre facteur est une collaboration sous-optimale entre les superviseurs/régulateurs et les opérateurs dans les secteurs de croissance émergents ayant un fort potentiel pour atteindre les populations mal desservies.

Projet de typologies sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), l'industrie extractive et le secteur minier dans les États membres du GIABA

Contexte

295. L'industrie extractive africaine a manqué de transparence et de responsabilité et a été liée à des flux financiers illicites, à la corruption, au trafic de drogue et d'armes, au financement du terrorisme et à d'autres activités illégales. Les minéraux précieux sont largement utilisés comme moyen de transport de fonds dans les économies où la monnaie n'a qu'une valeur minimale. Ils offrent une alternative attrayante aux devises fortes, qui sont souvent rares en Afrique.

296. L'impact négatif des activités criminelles sur la stabilité économique et sociale associée à l'industrie extractive et au secteur minier, non seulement en Afrique de l'Ouest, mais aussi en Afrique, est très élevé. Les études sur les tendances et les méthodes du phénomène n'ont pas encore fourni d'options durables pour faire face au problème ; c'est pourquoi ses caractéristiques, ses méthodes et son impact continuent d'évoluer au fil du temps. Dix des quinze économies ouest-africaines dépendent fortement de leur industrie extractive/les mines pour des recettes en devises, qui représentent égale-

ment une part substantielle de leur PIB.

297. L'industrie extractive et le secteur minier en Afrique de l'Ouest restent handicapés par l'instabilité des gouvernements et de l'insécurité. L'exploitation minière traditionnelle a des canaux commerciaux légaux et illégaux en Afrique de l'Ouest.

298. En raison de la porosité des frontières nationales, il est presque impossible de contrôler le flux de ces minéraux. Les agences douanières nationales sont fragiles, la corruption est souvent omniprésente à tous les niveaux et des flux considérables de migration incontrôlée à travers les frontières nationales contribuent tous à l'inefficacité des mesures visant à mettre fin à la contrebande et à la fraude de minéraux précieux.

299. Cette étude a été entreprise pour évaluer de manière exhaustive les risques, les tendances et les méthodes associés à l'industrie extractive afin de fournir des preuves pratiques pour une meilleure formulation des politiques et une meilleure coordination des efforts régionaux pour traiter le problème de manière holistique.

Méthodologie

300. Une équipe de projet, composée principalement d'experts et de praticiens de la région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) a été engagée par le GIABA et appuyée par les membres du Groupe de Travail du GIABA sur les Risques, Tendances et Méthodes (GTRTM) ; un examen complet des rapports, revues et documents de presse a été effectué.

301. L'équipe du projet, avec l'appui du Secrétariat du GIABA, a administré et analysé les réponses aux questionnaires, notamment en menant des entretiens approfondis avec diverses autorités compétentes, notamment les concessionnaires, les organismes de réglementation et de surveillance et les services de détection et de répression, ainsi que les victimes et autres personnes vulnérables dans la région. L'équipe a également mené des recherches approfondies sur les modèles, les méthodes, les techniques et

l'impact du phénomène, ainsi qu'une analyse critique des résultats, y compris le suivi dans leurs différents pays. Chaque membre de l'équipe a rédigé un rapport complet comprenant des cas et des recommandations. Un atelier sur les typologies, regroupant l'équipe du projet, d'autres experts des États membres, le GTRTM et le Secrétariat du GIABA, s'est tenu en septembre 2017. Le GTRTM a reçu une mise à jour lors de la 28ème réunion plénière du GIABA à Abuja, en novembre 2017 et la date limite pour la finalisation du rapport a été prolongée jusqu'en mai 2018. Un projet régional sera présenté à la réunion du GTRTM lors de la 29ème réunion plénière du GIABA à La Somone, en mai 2018, et la plénière examinera et approuvera le rapport pour publication.

Résultats escomptés

302. Les résultats suivants sont attendus de l'étude :

- a. Une compréhension approfondie des liens entre l'industrie extractive et les mines et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région ;
- b. L'adéquation ou non des mesures de contrôle visant à protéger le secteur de l'exploitation.
- c. Recommandations pratiques visant à assurer une réglementation, une supervision et une application efficaces de la loi, ainsi qu'à promouvoir la coopération régionale contre l'exploitation de l'industrie extractive et des mines en particulier et la criminalité transnationale organisée en général ;
- d. Un rapport final soulignant les dimensions régionales et l'impact du phénomène sur les politiques et programmes de la CEDEAO. Le rapport final est produit et publié en anglais, français et portugais ; et
- e. Le rapport sera examiné et approuvé par la Commission technique et le Comité ministériel du GIABA avant d'être transmis au Conseil des ministres de la CEDEAO et au Comité ministériel sectoriel compétent pour examen et directives spécifiques aux États membres sur la mise en œuvre des recommandations.

Proposition pour un exercice de typologies sur le blanchiment de capitaux, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest

303. L'exercice de typologies proposé vise à étudier les méthodes et techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme associées à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest. Le trafic d'êtres humains et le trafic illicite de migrants ne génèrent pas seulement d'énormes recettes, mais ils ont été liés au financement du terrorisme dans la région. Les doubles fléaux ont une dimension à la fois locale et internationale. Alors que la pratique locale prend la dérive rurale et urbaine habituelle, principalement pour des raisons économiques et sociales, la dimension internationale/régionale implique pour l'essentiel les populations des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest voyageant vers les pays du Sahel, qui agissent à la fois comme pays source et de transit vers les pays de destination (pays d'Europe de l'Ouest).

304. Cet exercice permettra de mieux comprendre les liens entre le trafic d'êtres humains et le trafic illicite de migrants, d'une part, et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, d'autre part, en identifiant les dimensions régionales et l'impact du phénomène sur les politiques et les programmes de la CEDEAO; et de formuler des recommandations politiques en vue d'une réglementation, d'une supervision et d'une répression efficaces, ainsi que de la promotion de la coopération régionale.

Conclusion

305. La réalisation de typologies et d'autres études de recherche sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme continue d'être une composante essentielle des activités du GIABA, non seulement parce qu'il en a le mandat, mais aussi parce qu'il est nécessaire d'actualiser constamment les connaissances et d'adapter les mesures existantes à la nature dynamique du BC/FT en termes de risques, de méthodes et de tendances à l'évolution.

CHAPITRE 5

ASSISTANCE TECHNIQUE & FORMATION

306. Le GIABA a mis en œuvre un dispositif ciblé d'assistance technique (AT) et de formation en 2017, l'accent étant mis sur les questions importantes, actuelles et émergentes, en matière de LBC/FT, y compris les priorités spécifiques des États membres. Les objectifs généraux étaient : (ii) d'aider les États membres à remédier aux déficiences stratégiques existantes dans leurs systèmes de LBC/FT, en particulier celles identifiées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle/de suivi, (iii) de préparer les États membres au deuxième cycle d'évaluations mutuelles, et (iii) en fin de compte, d'aider les États membres à mettre en place des dispositifs de LBC/FT forts et efficaces.

307. L'année sous revue a été marquée par une amélioration significative du nombre de missions d'assistance technique, leur portée ainsi que les formations dispensées aux États membres par rapport à 2016, en raison : (i) de l'amélioration sensible de l'allocation budgétaire au GIABA, (ii) des progrès dans la mise en œuvre du projet conjoint GIABA-Union européenne (UE) sur le renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (SAMWA), (ii) des interventions des partenaires au développement qui permettent une assistance technique et une formation plus importantes que ne le permettraient les ressources internes limitées, et (iii) du soutien financier direct du GIABA pour aider certains États membres à exécuter des projets critiques, en particulier l'évaluation nationale des risques.

308. Dans l'ensemble, les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités mis en œuvre en 2017, y compris la formation, le mentorat, les voyages d'étude, l'appui

aux CRF membres du Groupe Egmont, l'élaboration des politiques/la révision de la législation, le financement et l'appui infrastructurel, ont renforcé les capacités humaines et institutionnelles des États membres, ce qui a permis d'améliorer sensiblement la mise en œuvre du dispositif de LBC/FT dans tous les États membres. Par exemple, un certain nombre de lacunes stratégiques identifiées dans les rapports d'évaluation mutuelle et de suivi des États membres ont été corrigées ; Cabo Verde, la Sierra Leone et le Sénégal ont achevé leur ENR, tandis que d'autres États membres en sont à diverses étapes du processus. De même, la quantité et la qualité des déclarations d'opérations suspectes transmises aux CRF, la quantité des renseignements communiqués par les CRF aux autorités compétentes et les poursuites/condamnations pour blanchiment de capitaux et financement du terrorisme qui en ont résulté, ainsi que les recouvrements d'actifs ont enregistré des améliorations. En outre, les AT ont facilité la conduite du deuxième cycle d'évaluations mutuelles au Sénégal et à Cabo Verde.

309. Un résumé de l'assistance technique et des formations dispensées aux États membres en 2017 est présenté ci-après.

Soutien à l'adhésion au Groupe Egmont

310. En 2017, le GIABA a continué à soutenir la collaboration avec les autorités nationales pour renforcer les CRF membres. En particulier, une attention particulière a été accordée aux CRF qui ont demandé à devenir membres d'Egmont, ainsi qu'aux CRF membres faibles dans le cadre du projet conjoint GIABA-UE, visant à promouvoir leur éligibilité à l'adhésion

au Groupe Egmont. En conséquence, la CRF de Cabo Verde a été admise au Groupe Egmont en 2017, alors que les autres, en particulier les CRF du Bénin, de la Gambie et de la Sierra Leone, sont à différentes étapes de leur processus d'adhésion. On s'attend à ce qu'au cours de l'année à venir, ces CRF fassent des progrès en ce qui concerne leur processus d'admission jusqu'à l'étape finale. Le Secrétariat continuera de travailler avec diligence avec ces CRF et les autres CRF membres admissibles, afin de faciliter leur processus d'adhésion au Groupe Egmont.

Fourniture d'équipements

- 311.** Des outils de travail essentiels de base, tels que des ordinateurs et des imprimantes, ont été achetés pour les cinq CRF membres faibles et les principaux organismes de répression et les autorités judiciaires de dix États membres, afin d'améliorer la capacité infrastructurelle, l'efficacité opérationnelle et l'environnement de travail des institutions bénéficiaires et, en fin de compte, d'améliorer la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans tous les États membres.
- 312.** Les équipements ont été offerts dans le cadre des composantes 1 et 2 du projet conjoint GIABA-UE. L'achat du matériel a été effectué par les États membres en suivant le processus d'achat de la CEDEAO et les procédures d'attribution des contrats au nom du Secrétariat.

Examen de la législation

- 313.** L'analyse par le Secrétariat du septième rapport de suivi du Libéria a mis en évidence quelques lacunes en ce qui concerne la loi antiterroriste de 2017 et les sanctions financières ciblées contre les actes terroristes de 2017. Afin de combler ces lacunes, de tenir compte d'autres lacunes découlant des normes révisées du GAFI et de mettre les lois en conformité avec les normes requises, le GIABA a soutenu le Libéria en procédant à un examen des lois. Les deux lois ont été révisées au cours de l'année sous revue.

Évaluation du logiciel d'analyse LBC/FT auprès des CRF

- 314.** Suite aux recommandations des chefs des CRF régionales sur le rapport d'enquête du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de logiciel d'analyse LBC/FT en novembre 2016, le Secrétariat a engagé un analyste financier et un expert en TIC ayant une des connaissances sur le fonctionnement des CRF et une expérience en Oracle Mantas pour évaluer l'impact de l'appui technique (Oracle Mantas), y compris l'étendue de l'utilisation, les défis associés et la voie à suivre. Le rapport de l'exercice a été soumis et servira de base pour : (i) la conception des actions postérieures à la mise en œuvre, y compris le recyclage du personnel des CRF concernées, et (ii) la poursuite de l'engagement entre le GIABA, le vendeur (Jetlink Ltd) et les CRF utilisatrices, afin de résoudre les problèmes identifiés. Cela devrait assurer la durabilité du projet, l'utilisation optimale du logiciel et l'amélioration des capacités d'analyse des CRF bénéficiaires, ce qui aura un impact positif sur la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par les États membres concernés.

Soutien financier direct aux États membres

- 315.** Le GIABA a apporté un soutien financier limité au Burkina Faso, à Cabo Verde, au Niger et au Sénégal, en réponse à leurs demandes. L'appui consistait à faciliter spécifiquement la conduite des ENR dans lesdits pays. A ce jour, huit (8) États membres ont reçu un soutien financier direct à cet égard. Il est important de préciser que Cabo Verde et le Sénégal ont conclu avec succès leur ENR au cours de l'année sous revue, avec l'appui du GIABA et d'autres partenaires au développement. D'autres États membres en sont à différents stades du processus de l'ENR.
- 316.** L'ENR est un projet prioritaire pour le GIABA, visant à aider les États membres à identifier, évaluer et comprendre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels ils sont confrontés dans

le cadre de la préparation du deuxième cycle d'évaluations mutuelles. Cela leur permet de se conformer, en particulier aux exigences de la Recommandation 1 du GAFI, en l'absence d'évaluations sectorielles ou thématiques complètes des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans tous les États membres.

- 317.** De même, un soutien financier a été accordé aux unités nationales de la CEDEAO dans treize États membres pour leur permettre de promouvoir les activités du GIABA, de plaider et de galvaniser l'appui à la mise en œuvre des programmes de LBC/FT dans leurs pays respectifs.

Programmes de renforcement des capacités

- 318.** Les programmes de renforcement des capacités fournis aux États membres en 2017 comprennent la formation (programmes nationaux et régionaux), le mentorat, les voyages d'études et les soutiens infrastructurels. Ils ont été conçus pour améliorer la capacité des institutions parties prenantes à remédier aux déficiences stratégiques de leurs systèmes de LBC/FT, à entreprendre des ENR, à préparer le deuxième cycle d'évalua-

tion mutuelle et, enfin, à renforcer le dispositif global de LBC/FT des États membres. Certains de ces programmes ont été entrepris dans le cadre du projet conjoint GIABA-UE. Les points saillants des programmes de renforcement des capacités exécutés en 2017 sont les suivants :

Formation des évaluateurs régionaux du GIABA/GAFI pour le 2ème cycle d'évaluation mutuelle, Accra, Ghana, 20-24 mars 2017.

- 319.** Le GIABA a commencé son deuxième cycle d'évaluation mutuelle en 2016 avec l'évaluation du Ghana. L'évaluation était fondée sur les normes et la méthodologie révisées du GAFI. Dans le cadre des préparatifs du 2ème cycle d'évaluation mutuelle, le GIABA a collaboré avec le GAFI pour organiser une formation de cinq jours à l'intention des évaluateurs régionaux pour le 2ème cycle d'évaluation mutuelle, du 20 au 24 mars 2017 à Accra, au Ghana.

- 320.** Le programme visait à doter les participants des capacités nécessaires pour entreprendre une évaluation de la conformité technique aux normes du GAFI et pour examiner le niveau d'efficacité du système de LBC/FT d'un pays.



Photo de groupe des participants à l'atelier régional conjoint GIABA-GAFI sur la nouvelle méthodologie du GAFI à l'intention des Évaluateurs, Accra-Ghana, du 20 au 24 Mars 2017

321. L'atelier a réuni 46 participants, dont des experts du secteur financier, des services de détection et de répression et des juristes provenant d'États membres du GIABA, ainsi que des régions GABAC et ESAAMLG.

Atelier national de formation sur les techniques d'enquête en matière de blanchiment de capitaux et autres crimes financiers pour les services répressifs, Ouagadougou, Burkina Faso, 30 mai - 2 juin 2017.

322. Cet atelier a été organisé pour renforcer les capacités des services de détection et de répression, afin d'améliorer l'efficacité des enquêtes et des poursuites en matière de criminalité économique et financière, en particulier le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), ainsi que le recouvrement des produits de la criminalité au Burkina Faso.

323. Une trentaine de délégués de divers services d'enquêtes et de poursuites pénales, dont des fonctionnaires du ministère de la justice, de la police, de la gendarmerie, du Trésor public, des douanes, du fisc et des services forestiers, ont participé à ce programme.

324. Les principales conclusions de l'atelier sont que le gouvernement devrait fournir des ressources adéquates pour le fonctionnement du Comité national de LBC/FT, améliorer le développement des capacités des juges pour leur permettre de remplir leur mandat et assurer la participation de toutes les parties prenantes nationales aux activités de LBC/FT afin de promouvoir une collaboration et une coordination nationales efficaces dans la lutte contre ces fléaux. En outre, la CRF devrait recueillir divers textes législatifs et réglementaires sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et les transmettre à toutes les institutions concernées.

Ateliers de formation pré-évaluation, Ouagadougou, Burkina Faso, 5-8 juin 2017.

325. Le 2ème cycle d'évaluation mutuelle du Burkina Faso est prévu au 3ème trimestre 2018. Afin de préparer adéquatement le pays à l'évaluation, le GIABA a organisé un atelier de formation pré-évaluation de quatre (4) jours à Ouagadougou du 5 au 8 juin 2017 pour les acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



Photo de groupe des participants à l'atelier national de formation sur les techniques d'enquête en matière de blanchiment de capitaux et autres crimes financiers pour les services répressifs, Ouagadougou, Burkina Faso, 30 mai - 2 juin 2017.

326. Le programme a été conçu pour sensibiliser les institutions concernées par la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qui seront impliquées dans le processus d'évaluation mutuelle, afin qu'elles comprennent leur rôle dans le processus d'évaluation et qu'elles prennent les mesures de suivi nécessaires pour préparer l'évaluation.

327. L'atelier, auquel ont participé cinquante (50) fonctionnaires de la CRF, des organismes de réglementation, des organismes d'application de la loi, des ministères de tutelle du GIABA (Finances, Justice et Intérieur), des institutions financières et des EPNFD, a souligné l'importance du processus d'évaluation mutuelle et a préparé les parties prenantes à l'exercice. Les formations ont également offert aux parties prenantes des conseils techniques sur la façon de remplir le questionnaire d'évaluation mutuelle, y compris le questionnaire de conformité technique.

Atelier régional sur la prévention des abus terroristes des organisations à but non lucratif, Lomé, Togo, 12-14 juin 2017.

328. Les résultats du premier cycle d'évaluations du GIABA indiquent que les États membres ont encore des difficultés à mettre en œuvre ou à se conformer à la recommandation 8 (OBNL) du GAFI. Compte tenu de la vulnérabilité

de certains segments des OBNL au financement du terrorisme, le GIABA a organisé un atelier régional de trois (3) jours sur la prévention des abus terroristes des organismes à but non lucratif (OBNL) à Lomé, au Togo, du 12 au 14 juin 2017. Il s'agissait : (i) d'identifier les lacunes du cadre juridique et réglementaire existant dans le secteur des OBNL dans la région et (ii) d'améliorer la coordination et la collaboration entre les agences gouvernementales et les opérateurs concernés au cours du processus national d'évaluation des risques et d'évaluation mutuelle.

329. L'atelier a réuni quarante-six (46) fonctionnaires, comprenant des membres du secteur des organismes à but non lucratif, des régulateurs et des autorités compétentes des États membres du GIABA.

330. Les principaux résultats de l'atelier sont présentés ci-dessous :

- a) Il a été retenu que les autorités nationales devraient :
 - Entreprendre un examen global du secteur des OBNL pour mieux comprendre quels sont les OBNL à risque et appliquer une approche fondée sur le risque dans la supervision et la réglementation des OBNL, car les opérateurs ne sont pas homogènes et sont donc confrontés à différents niveaux de risque de blanchiment de



Photo de groupe des participants à l'Atelier régional sur la prévention des abus terroristes des Organisations à but non lucratif, Lomé, Togo, du 12 au 14 juin 2017.

- capitaux et de financement du terrorisme;
- Faire participer les OBNL à l'évaluation nationale des risques à un stade précoce pour s'assurer qu'elles comprennent le but, les attentes et la portée du processus et qu'elles sont bien préparées à participer au processus d'évaluation mutuelle ;
 - Accroître la sensibilisation du secteur des OBNL afin de conscientiser ces acteurs sur le FT, car il s'agit d'un élément essentiel de la mise en œuvre de la recommandation 8 du GAFI ;
 - Renforcer : (i) l'engagement avec les communautés dans les zones où les OBNL opèrent, et (ii) la coopération et la collaboration avec les organismes d'autorégulation (OAR) dans la gestion, le suivi et la réglementation du secteur des OBNL. En particulier, les autorités devraient encourager les OBNL à s'autoréguler en collaboration avec les autorités de régulation compétentes et associer les OAR à l'élaboration de cadres et de directives juridiques / réglementaires appropriés ; et
 - Veiller à ce que les mesures adoptées pour protéger le secteur des OBNL contre les abus terroristes ne perturbent pas ou ne découragent pas les activités caritatives légitimes ; ces mesures doivent plutôt promouvoir les droits de la personne, la transparence et susciter une plus grande confiance dans le secteur.
- b) Que les réseaux/platformes nationaux d'OBNL devraient :
- Renforcer la coopération régionale dans le cadre de la plateforme du Forum régional des OSC pour faciliter le partage d'expériences, le développement et la diffusion des meilleures pratiques, la coordination avec le GIABA pour l'appui des efforts régionaux de lutte contre le financement du terrorisme, et stimuler l'intérêt des membres ;
 - Dans le cadre de la collaboration nationale, travailler avec les organismes de régulation pour prévenir les abus terroristes dans le secteur, y compris la création d'un environnement propice à la prospérité du secteur des OBNL.

c) Que le GIABA devrait :

- Soutenir le Forum régional des OSC de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, afin d'élaborer une loi type pour le secteur des OBNL ;
- Effectuer des visites de plaidoyer auprès des autorités nationales pour promouvoir la sensibilisation aux questions relatives aux OBNL, y compris le développement d'une base de données électronique centrale sur les OBNL.

Ateliers de lancement de l'évaluation nationale des risques, Ouagadougou, Burkina Faso (28-30 juin 2017) et Banjul, Gambie (3-5 octobre 2017).

331. Pour aider le Burkina Faso et la Gambie à identifier, évaluer et comprendre leurs risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme conformément à la recommandation 1 du GAFI, le GIABA et la Banque mondiale ont appuyé l'organisation par les deux pays d'ateliers sur les ENR. Outre l'appui technique au Burkina Faso et à la Gambie, le GIABA a également fourni un appui financier direct à la conduite des ENR dans les deux pays. L'ONUDC et la Banque africaine de développement ont également appuyé l'atelier des autorités nationales de régulation gambiennes et y ont participé.

332. Les ateliers, auxquels ont participé des institutions de parties prenantes essentielles impliquées dans le processus des ENR dans les deux États membres, visaient à familiariser les participants avec les outils d'évaluation, à définir les responsabilités de tous les groupes de travail et à préparer toutes les parties prenantes à l'exercice des ENR.

Atelier régional sur le blanchiment de capitaux et le financement du commerce international, Cotonou, Bénin, 17-19 juillet 2017.

333. Les vulnérabilités inhérentes au commerce international offrent aux organisations criminelles et aux groupes terroristes plusieurs oc-



Légende : Les participants à l'atelier régional sur le blanchiment de capitaux et le financement du commerce international, du 17 au 19 juillet 2017 à Cotonou (Bénin)

casions de transférer des fonds et des valeurs au-delà des frontières. Cependant, la capacité de nombreuses parties prenantes à identifier et combattre le blanchiment de capitaux par le commerce international reste faible, ce qui oblige le GIABA à organiser un atelier régional de trois jours sur le blanchiment de capitaux par le commerce international à Cotonou, au Bénin, du 17 au 19 juillet 2017.

334. L'objectif général de l'atelier était d'améliorer le niveau de conformité des autorités de surveillance du commerce international ainsi que des institutions financières aux normes du GAFI, afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace des mesures de diligence raisonnables visant à protéger l'intégrité des transactions financières liées au commerce international. Plus précisément, l'atelier visait à : élargir la compréhension des participants des risques de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme par le biais du commerce international ; et faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les entités impliquées dans la réglementation, la supervision et le suivi des transactions commerciales et des relations financières internationales.

335. L'atelier a réuni 77 fonctionnaires des autorités chargées des enquêtes et des poursuites, y compris les autorités douanières et fiscales, ainsi que des CRF et des banques commerciales.

Atelier régional sur l'évaluation des risques pour les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), Saly, Sénégal, 2-4 août 2017.

336. La recommandation (R) 1 du GAFI exige que les entités déclarantes identifient, évaluent et comprennent leurs risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et prennent les mesures appropriées. Ainsi, selon les normes révisées, l'évaluation des risques est une composante critique et la première étape que les entités déclarantes doivent franchir dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes de LBC/FT. Dans ce contexte, le GIABA a donc organisé un atelier régional de trois (3) jours sur l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour les institutions financières et les EPNFD, afin de renforcer la capacité des entités déclarantes et faciliter leur conformité avec la R.1 du GAFI.

337. Les principaux objectifs de l'atelier étaient de: (i) développer une compréhension commune du concept, de l'approche et de la méthodologie pour l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT); (ii) renforcer la capacité des institutions financières et des EPNFD à mener une évaluation complète des

risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et ainsi construire une méthodologie robuste d'évaluation des risques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT); et (iii) fournir un guide pratique pour mener une évaluation des risques de BC/FT dans les secteurs financier et des EPNFD. L'atelier a également été conçu pour aider les institutions financières et les EPNFD à mettre en œuvre une approche efficace fondée sur les risques pour la mise en œuvre des mesures de LBC/FT.

338. Le programme a été suivi par cent quatre-vingt-douze (192) participants, comprenant de hauts fonctionnaires responsables de l'évaluation de la conformité et des risques en matière de LBC/FT dans les institutions financières et les EPNFD à travers les États membres. Étaient également présents des fonctionnaires de certaines autorités de surveillance/réglementation, dont la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers de l'UMOA (CREPMF), la Commission interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), les banques centrales des États membres, les commissions de valeurs mobilières et de change et les commissions nationales d'assurance.

339. Les principales conclusions de l'atelier ont été les suivantes :

- a) Les autorités nationales devraient :
 - Engager et impliquer les institutions financières et les EPNFD dans la conduite de leur évaluation nationale des risques à toutes les étapes afin de s'assurer que les institutions comprennent le but, les attentes et la portée du processus et qu'elles sont bien préparées à participer au processus d'évaluation mutuelle;
 - Publier ou partager rapidement et à grande échelle les résultats de l'évaluation sectorielle/nationale des risques avec les institutions déclarantes ;
 - Assurer une collaboration soutenue avec les institutions déclarantes pour lutter efficacement contre les menaces actuelles et émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que pour promouvoir une mise en œuvre solide des mesures préventives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
 - Soutenir le renforcement des capacités des EPNFD pour la mise en œuvre des mesures de LBC/FT et, le cas échéant, établir ou renforcer le cadre institutionnel pour la supervision et la réglementation du secteur ;



Légende : Participants à l'atelier régional sur l'évaluation des risques pour les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), du 2 au 4 août 2017 à Saly (Sénégal).

- Adopter ou renforcer les lois et règlements pour protéger les agents de répression et renforcer leur indépendance.
- b) Les institutions financières et les EPNFD devraient :
- Faciliter: (i) la réalisation d'une évaluation holistique des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans leurs institutions, afin de mieux comprendre les risques auxquels elles sont confrontées, et (ii) l'application de l'approche basée sur les droits dans la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Étant donné que les résultats des évaluations des risques des institutions déclarantes pourraient servir de contribution au processus d'évaluation des risques sectoriels/nationaux, les institutions déclarantes doivent agir rapidement ;
 - Veiller à ce que les institutions financières et les EPNFD participent activement au processus d'évaluation sectorielle/nationale des risques afin de parvenir à une compréhension commune des risques et de faciliter la mise en œuvre des résultats de ces évaluations ;
 - Approfondir la mise en œuvre de mesures préventives robustes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : (i) renforcer l'intégrité et la stabilité du système financier, (ii) renforcer le dispositif national de LBC/FT, et (iii) améliorer le niveau de performance dans les résultats immédiats pertinents au cours du deuxième cycle d'évaluations mutuelles ;
 - Encourager et promouvoir l'inclusion financière en tant que stratégie de mise en œuvre des mesures de LBC/FT. En particulier, les institutions financières et les EPNFD devraient tirer parti des innovations technologiques pour atteindre les personnes financièrement exclues ;
 - Soutenir la création d'associations d'agents de conformité dans leurs secteurs respectifs au niveau national ou renforcer les associations existantes, avec l'appui des autorités de surveillance/réglementation compétentes pour leur reconnaissance et la publication de règlements qui rendent obligatoire pour les chefs de la conformité d'appartenir aux associations et d'assister à leurs réunions ;
 - Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance et fournir un soutien à la haute direction pour favoriser la mise en œuvre de l'approche basée sur les risques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
 - N'entreprendre que les affaires pour lesquelles elles ont mis en place des processus appropriés de gestion des risques.
- c) Que les chefs de la conformité de la région devraient :
- Assurer la pleine opérationnalisation du Forum régional des chefs de conformité afin de fournir une véritable plateforme pour le partage d'expériences, l'échange d'idées et l'engagement avec le GIABA et d'autres autorités sur les questions pertinentes de LBC/FT ;
 - Comprendre les activités de leurs organisations et concevoir des programmes de conformité qui aideront à promouvoir des entreprises durables.
- d) Le GIABA devrait continuer à fournir un soutien administratif au Forum régional des chefs de la conformité, compte tenu de la diversité linguistique.
- Réunion consultative régionale sur les dimensions genre et jeunesse des crimes financiers et transnationaux en Afrique de l'Ouest, Accra, Ghana, 28-30 août 2017.***
- 340.** Suite à la directive du 49ème Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à la Commission de la CEDEAO pour élaborer un cadre d'appui aux Etats membres dans leurs efforts de sensi-

bilisation et d'éducation des citoyens contre la radicalisation et l'extrémisme violent, le GIABA a collaboré avec le Centre de développement du genre de la CEDEAO (CDGC) pour organiser une réunion consultative pour les principales parties prenantes, afin de partager les connaissances, l'expérience et les meilleures pratiques sur la manière de traiter la vulnérabilité croissante et l'implication des jeunes dans la criminalité financière et transnationale.

- 341.** Les objectifs spécifiques de la réunion étaient : (i) d'intégrer les dimensions jeunesse et genre dans les politiques, stratégies et programmes de lutte contre la criminalité transnationale organisée; (ii) de trouver un consensus dans la définition des questions stratégiques et opérationnelles clés, ainsi que des mécanismes cohérents avec les dimensions genre et jeunesse visant à lutter contre la criminalité financière et autres crimes connexes; (iii) d'adopter un plan d'action régional de LBC/FT axé sur les dimensions genre et jeunesse; et (iv) de développer un cadre pour un partenariat régional durable axé sur le genre, la jeunesse et la LBC/FT en Afrique de l'Ouest.
- 342.** Les discussions au cours de cet événement de trois jours ont porté sur les crimes financiers, l'accent étant mis sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,

ainsi que sur les dimensions genre et jeunesse du phénomène. Ont participé à la réunion des représentants des ministères en charge des Finances, du Genre, de la Justice, de la Sécurité et des Affaires intérieures, des organisations de la société civile, des institutions et agences de la CEDEAO ainsi que des partenaires au développement.

Atelier régional sur la mise en œuvre effective des exigences en matière de LBC/FT et les rôles des parties prenantes, Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, 16-19 octobre 2017.

- 343.** Le GIABA a commencé le 2ème cycle d'évaluation mutuelle en 2016 avec l'évaluation du Ghana. Suite aux observations du Secrétariat selon lesquelles les États membres n'ont pas participé efficacement aux discussions sur les projets de REM du Ghana lors des réunions du GEC et de la Commission technique en mai 2017, il était devenu nécessaire que le GIABA collabore avec l'Institut de formation du GAFI pour organiser un atelier régional de quatre (4) jours sur la mise en œuvre effective des exigences en matière de LBC/FT et les rôles des parties prenantes à Grand Bassam, en Côte d'Ivoire, du 16 au 19 octobre 2017.
- 344.** Le programme a été conçu pour renforcer les capacités des participants en matière de normes et de méthodologie du GAFI afin de



Les participants à la Réunion consultative régionale sur les dimensions genre et jeunesse des crimes financiers et transnationaux en Afrique de l'Ouest, Accra, Ghana, 28-30 août 2017.

comblent les lacunes en matière de connaissances. En particulier, l'atelier visait à aider les États membres à avoir une compréhension globale des actions et des mesures nécessaires pour établir et maintenir des dispositifs efficaces de LBC/FT, afin de promouvoir un mécanisme efficace d'examen par les pairs, grâce à des discussions de grande qualité sur les rapports d'évaluation mutuelle lors des réunions du GEC et de la Commission technique. En fin de compte, cela se traduira par la production de rapports d'évaluation objectifs et précis.

- 345.** L'atelier a réuni 52 fonctionnaires issus des CRF, des ministères de tutelle du GIABA (Justice, Intérieur, Finances et Economie), des autorités de régulation, etc.

Atelier pour le développement de la stratégie nationale de LBC/FT, la préparation de son ENR et le soutien à son comité interministériel de LBC/FT, Conakry, Guinée, du 30 octobre au 1er novembre 2017.

- 346.** En raison des déficiences stratégiques notées dans le Rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 1er cycle de la Guinée, le pays a été placé sous le dispositif de suivi renforcé. L'analyse des rapports de suivi ultérieurs du Secrétariat indique que le pays est toujours confronté à des défis majeurs, y compris le faible niveau de capacité opérationnelle des CRF, qui entravent la mise en œuvre effective du dispositif de LBC/FT du pays. Cela a conduit le GIABA à maintenir le pays dans une réserve de pays éligibles à un programme d'assistance spéciale.
- 347.** A la lumière de ce qui précède, le GIABA a donc organisé un atelier national de trois (3) jours destiné à aider le pays à : (i) développer sa stratégie nationale de LBC/FT, (ii) mettre en place un mécanisme pour compléter l'ENR, et (iii) rendre opérationnel et renforcer le Comité interministériel de LBC/FT pour promouvoir la coordination nationale dans la mise en œuvre de son dispositif de LBC/FT.

Visites d'étude pour les juges des cours supérieures, Washington DC, États-Unis, 7-11 août 2017 (États membres anglophones) et Paris, France, 23-27 octobre 2017 (États membres francophones).

- 348.** L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre effective du dispositif de LBC/FT dans la région est la faible capacité des juges, ce qui se traduit par de faibles taux de condamnations en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de recouvrement des produits de la criminalité. Afin d'améliorer la capacité des juges chargés de juger les affaires de crimes économiques et financiers, le GIABA a organisé des voyages d'étude internationaux pour les juges des cours supérieures dans les États membres anglophones à Washington DC et Baltimore, aux États-Unis du 7 au 11 août 2017, et dans les États membres francophones du 23 au 27 octobre 2017 à Paris, en France.
- 349.** Les principaux objectifs des voyages d'étude étaient de permettre aux juges des cours supérieures d'explorer, d'apprécier et de mieux comprendre les processus de poursuite et de jugement relatifs aux crimes économiques et financiers dans les pays visités.
- 350.** Les points saillants des visites d'étude comprennent la visite des juges chargés de trancher dans les affaires de criminalité économique et financière et d'autres parties prenantes clés aux États-Unis et en France et le partage d'expériences sur l'utilisation des preuves électroniques, la coopération judiciaire, l'extradition et l'entraide judiciaire, la gestion en ligne des affaires, etc. Dans l'ensemble, outre le renforcement des capacités, le voyage d'étude a permis de renforcer la coopération et la mise en réseau entre les juges des États membres et leurs homologues dans les pays visités.
- 351.** Cette activité a été organisée dans le cadre de la troisième composante (renforcement des capacités des organes chargés de l'application de la loi et de l'appareil judiciaire) du projet conjoint GIABA-UE.



Photo de groupe des participants dans le cadre du voyage d'étude pour les juges des cours supérieures, Washington DC, États-Unis, 7-11 août 2017

Voyages d'étude par les CRF du Nigeria et du Sénégal

352. Une activité clé de la première composante du projet conjoint GIABA-UE - Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (SAMWA), est portée par le programme d'échange entre les CRF d'Afrique de l'Ouest et d'Europe. Dans le cadre de cette activité, quatre agents de chacune des CRF du Nigeria et du Sénégal, désignés comme formateurs et mentors dans le cadre du projet, ont effectué un voyage d'étude au niveau des CRF des Pays-Bas du 13 au 17 mars 2017 et de l'Espagne du 18 au 20 avril 2017, respectivement.

353. L'objectif principal du voyage d'étude était de familiariser les participants aux meilleures pratiques et de leur permettre d'acquérir des connaissances pratiques pour qu'ils puissent effectivement servir de formateurs et mentors aux CRF des agents coachés. Les visites ont contribué à améliorer substantiellement le niveau de mise en réseau et de coopération entre les CRF. En outre, les connaissances et les expériences acquises au cours de la visite ont été partagées avec succès avec les CRF des personnes coachées.

Mentorat et programmes d'échange de personnel

354. Dans le cadre du projet conjoint GIABA-UE, deux activités mises en œuvre à cet égard concernent les échanges régionaux entre pairs sur les bonnes pratiques et le programme de mentorat dans le cadre de la première composante du projet SAMWA. Ces activités ont été mises en œuvre par les CRF du Nigeria, du Sénégal et du Portugal (CRF mentors) pour le compte du Secrétariat du GIABA. Dans l'ensemble, les activités ont été conçues pour créer des possibilités de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre le mentor et les CRF « mentorées », ainsi que pour renforcer la capacité des CRF « mentorées » en matière d'analyse financière.

355. Dans le cadre de l'activité régionale entre pairs, les CRF mentors ont envoyé des experts pour former les CRF qu'elles encadrent, tandis que dans le cadre du programme de mentorat, les CRF « protégées » ont envoyé trois fonctionnaires chacune pour appuyer les opérations des CRF mentors. Ces activités ont été très fructueuses et ont considérablement amélioré la capacité et l'efficacité opérationnelle des CRF bénéficiaires, en plus de renforcer le niveau de coopération et de réseautage entre les CRF mentors et les CRF accompagnées.

Tableau 2 : Participation par pays

PARTICIPATION PAR PAYS		
SN	État membre	Nombre
1	République du Bénin	46
2	République du Burkina	96
3	République de Cabo Verde	13
4	République de Côte d'Ivoire	305
5	République de Gambie	30
6	République du Ghana	44
7	République de Guinée	18
8	République de Guinée Bissau	20
9	République du Libéria	20
10	République du Mali	72
11	République du Niger	23
12	République du Nigéria	261
13	Sao Tomé et Príncipe	5
14	République du Sénégal	34
15	République de Sierra Leone	18
16	République du Togo	24
17	États non membres du GIABA et donateurs	38
TOTAL		1 067

Graphique 1 : Bénéficiaires par pays

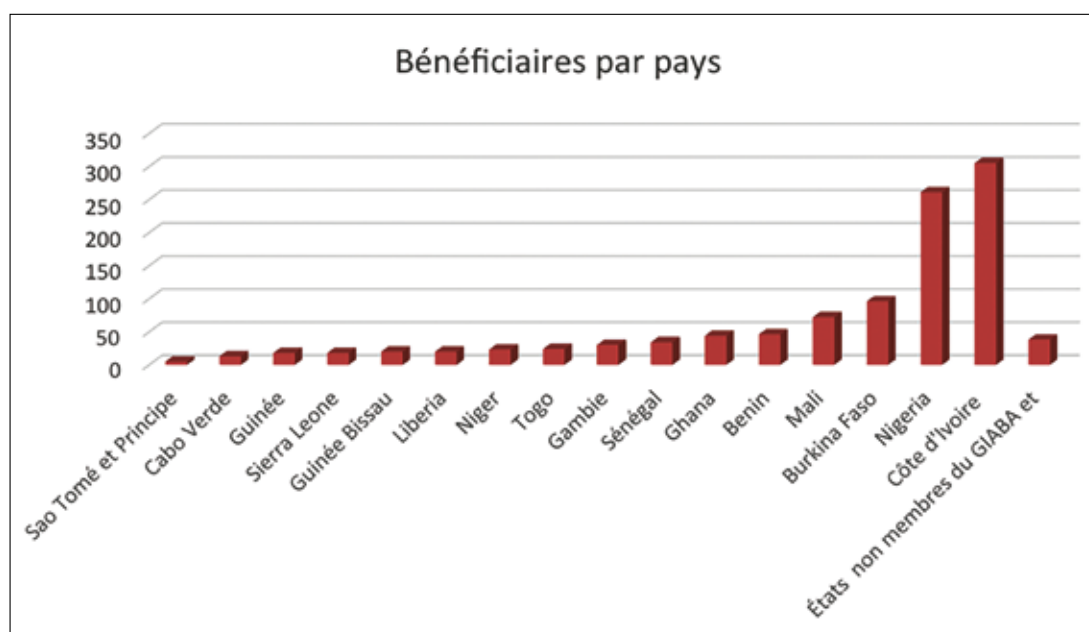


Tableau 3 : Participants par secteur

SN	Secteur	Nombre
1	Autorités de régulation	66
2	Cellules de renseignement financier	139
3	Secteur bancaire / Institutions financières	45
4	Autres institutions financières (EPNFD)	5
5	Ministères du gouvernement	126
6	Institutions judiciaires (juges, procureurs, avocats, etc.)	66
7	Agences de repression	70
8	Institutions de la CEDEAO et unités nationales	3
9	Autres (société civile, médias, ONG, etc.)	547
TOTAL		1 067

Graphique 2 : Participants par Secteur

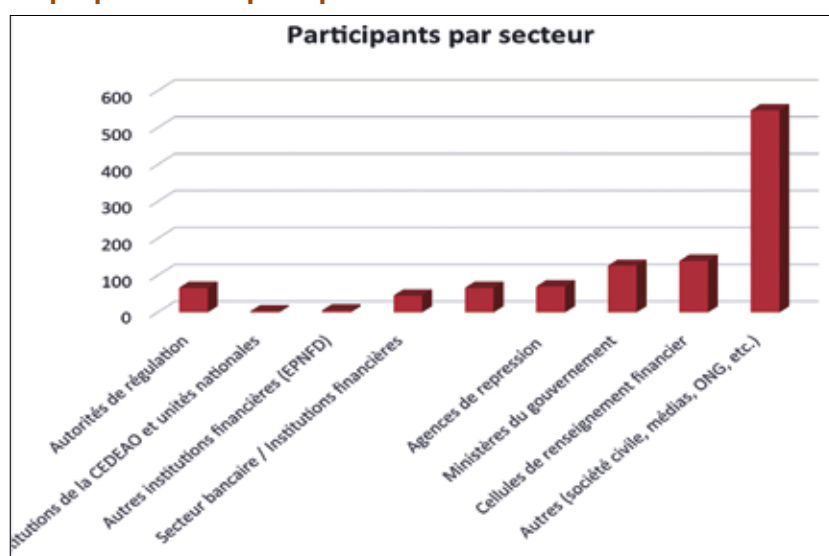
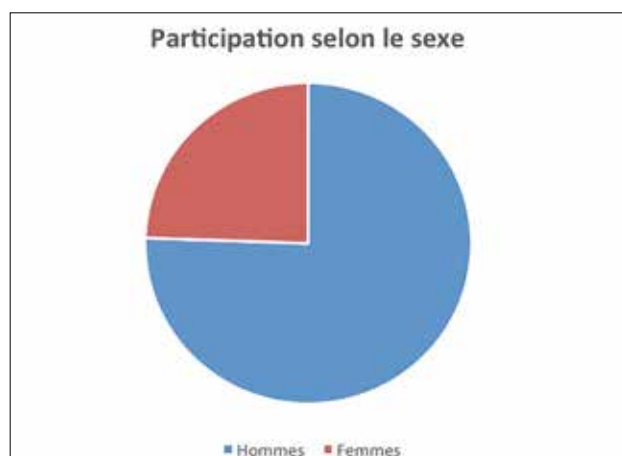


Tableau 4 : Participation selon le sexe

SN	Participation selon le sexe	
1	Male	806
2	Female	261
TOTAL		1 067

Graphique 3 : Participants selon le sexe



Défis liés à la mise en œuvre de l'assistance technique

356. Parmi les principaux défis auxquels le GIABA est confronté dans l'exécution de l'assistance technique et des formations en 2017, on peut citer : un financement insuffisant entraînant l'annulation de certains programmes prévus, des retards occasionnels dans le décaissement des fonds au GIABA, l'incapacité de certains États membres à s'approprier et à soutenir les AT fournies et des retards dans la communication des besoins d'assistance technique au Secrétariat par les États membres.

357. En ce qui concerne le projet conjoint GIABA-UE, les principaux défis qui ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre effective du projet comprennent l'absence : de clarification et de formalisation des rôles et responsabilités des acteurs et parties prenantes du projet, ce qui a entraîné des difficultés récurrentes de coordination avec un impact négatif sur ses performances; d'une Unité de coordination du projet (UCP) dédiée, et une faible disponibilité des points focaux du projet dans les États membres.

358. Pour relever certains de ces défis, le GIABA a donné la priorité aux AT et à la formation dispensée, en mettant l'accent sur les programmes et projets qui ont un impact maximum sur la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres. De même, le GIABA a renforcé sa collaboration et sa coopération avec l'UE et d'autres parten-

naires au développement, ce qui s'est traduit par une assistance technique et une formation plus importantes que celles qui auraient été possibles avec des ressources internes limitées. Le GIABA reste déterminé à travailler avec ses États membres et ses partenaires au développement pour relever les défis de l'assistance technique et des besoins de formation en constante évolution et aider les États membres à mettre en œuvre efficacement les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Conclusion

359. L'assistance technique et les sessions de formation de 2017 ont été conçues pour renforcer les capacités humaines et infrastructurelles des États membres, afin d'améliorer leur mise en œuvre du dispositif de LBC/FT et de les préparer à la deuxième série d'évaluations mutuelles. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet conjoint UE-GIABA ont largement contribué à l'amélioration de l'appui technique apporté aux États membres au cours de l'année considérée. Puisque la demande d'AT et de formation ne cesse d'augmenter, le GIABA continuera de collaborer avec ses partenaires au développement pour répondre à ces besoins. Toutefois, compte tenu des contraintes de ressources, les États membres sont encouragés à compléter les efforts des partenaires au développement et à allouer davantage de ressources à la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, afin de soutenir les efforts nationaux et régionaux.

CHAPTER 6

COMMUNICATION, PLAIDOYER ET SENSIBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Introduction

361. On ne saurait trop insister sur l'importance croissante de la sensibilisation du public sur les maux du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans la société. La nécessité d'étendre la portée, d'établir et de renforcer les partenariats et d'influencer les comportements humains souligne l'importance de ce chapitre en particulier, et la grande pertinence de ces engagements globaux pour les mesures de LBC/FT en général.

362. Au cours de l'année sous revue, le GIABA a travaillé d'arrache-pied pour accroître son impact, sensibiliser massivement et renforcer son partenariat afin d'encourager la réingénierie sociale parmi les parties prenantes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La plateforme de médias sociaux a été explorée sur une base incrémentale et tous les segments de la société ont été touchés et engagés pour obtenir l'adhésion du public et son appropriation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

8 mars 2017. La mission a sensibilisé les autorités du pays, obtenu un engagement politique plus fort des autorités pour renforcer leur dispositif de LBC/FT dans le pays. En particulier, les déficiences identifiées dans le dispositif de LBC/FT du pays ont été discutées et les autorités se sont clairement engagées à répondre aux préoccupations. Des parties prenantes importantes et pertinentes et des autorités compétentes ont accueilli le directeur général du GIABA et les membres de son équipe.

364. L'équipe a rencontré le Directeur de la Cellule de Renseignement Financier (CRF) du Libéria, M. Alexander Cuffy et quelques responsables de la CRF. Le DG a rencontré le gouverneur de la Banque centrale et son équipe et a discuté des rôles de la banque dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tout en les remerciant pour le soutien apporté à la CRF. Le Directeur général a rencontré son Excellence Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et Présidente de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Elle a assuré l'équipe du GIABA de l'engagement et de la volonté politique du Libéria de faire tout ce qui est nécessaire pour satisfaire aux normes internationales. Elle a donné des assurances sur l'engagement des pays à combler toutes les lacunes identifiées dans leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a également souhaité la bienvenue au GIABA à Monrovia pour la tenue de sa 27ème réunion plénière et de la 17ème réunion du Comité ministériel du GIABA (GMC).

MISSIONS DE PLAIDOYER

Missions de plaidoyer de haut niveau

Mission de haut niveau du Directeur général à Monrovia, Libéria, 4 - 8 mars 2017.

363. Le Directeur Général du GIABA, le Colonel Adama Coulibaly, a effectué une mission de plaidoyer de haut niveau au Libéria du 4 au



Le DG du GIABA a rencontré la Présidente de la République du Libéria, SEM. Ellen Sirleaf Johnson à l'occasion d'une mission de plaidoyer de haut niveau auprès des Hautes Autorités du Libéria, Monrovia-Libéria, le 5 Mars 2017.

365. Dans l'exécution de son mandat, le Secrétariat du GIABA mène des missions de plaidoyer non seulement auprès des plus hautes autorités des États membres pour les inciter à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT et leur soutien accru aux CRF, mais aussi auprès des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux, pour un soutien accru et diversifié, aussi bien au Secrétariat du GIABA qu'aux États membres.

366. L'assistance technique apportée aux États membres par le GIABA ou en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, vise en fait à renforcer et à améliorer leurs capacités institutionnelles, législatives et réglementaires pour la mise en place de dispositifs efficaces de LBC/FT, d'une part, et à les doter de ressources et d'outils opérationnels adéquats, d'autre part.

367. A cet égard, les missions de plaidoyer suivantes ont été menées :

Missions de plaidoyer de haut niveau auprès des autorités ivoiriennes

368. En Côte d'Ivoire, le plaidoyer s'est concentré sur la réforme des services judiciaires. Au cours des discussions, le Directeur général a rappelé les exigences de conformité technique et d'efficacité des dispositifs de LBC/FT des États membres lors de la deuxième série d'évaluations mutuelles. Il a exprimé son espoir que la réforme contribue à améliorer le dispositif de LBC/FT du pays et permette à la Côte d'Ivoire d'être plus performante.

Mission de plaidoyer auprès des autorités de Sao Tomé-et-Principe, du 3 au 4 avril 2017.

369. Il convient de noter que Sao Tomé-et-Principe a été le premier pays en dehors de la CEDEAO à devenir membre du GIABA. Compte tenu des déficiences persistantes du dispositif de LBC/FT du pays et de l'absence de mesures au niveau national pour y remédier, le GAFI a récemment souligné la nécessité d'une action urgente et forte de la part de ce pays, sous peine de sanctions. Afin d'exhorter les autorités de ce pays à prendre les mesures appropriées et à sauver le pays d'éventuelles sanctions du GAFI, le Directeur général a effectué une mission de haut niveau du 3 au 4 avril 2017.



La Délégation du GIABA conduite par le DG, Adama Coulibaly en compagnie des Autorités de Sao Tomé & Príncipe, du 3 au 4 avril 2017.

370. La mission a souligné les récents progrès réalisés par le pays, y compris l'adoption d'un nouveau code de la propriété intellectuelle et la mise en place d'une coopération internationale en matière pénale, l'adoption de résolutions nationales pour la mise en œuvre des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), lesquelles résolutions ont été présentées aux différentes parties prenantes, ainsi que la réglementation de la LBC/FT. Les autorités de contrôle et de surveillance (Banque centrale, Vice-président du Parlement, membres du Comité multisectoriel, EPNFD, CRF) ont aussi mis en exergue les enjeux, les défis et les domaines d'intervention prioritaires du pays pour mettre le dispositif de LBC/FT en conformité avec les normes du GAFI, ainsi que les conséquences économiques et financières pour tout pays déclaré non coopératif par le GAFI.

371. En dépit de la faible capacité financière du pays, les autorités ont assuré à la mission que des efforts exceptionnels seraient faits pour fournir à la CRF des locaux appropriés et une allocation budgétaire plus élevée.

Mission de haut niveau du Directeur général à Abuja - Nigeria, du 25 au 28 septembre 2017

372. Le Nigeria est un pays très important pour le GIABA et la Communauté de la CEDEAO dans son ensemble. Récemment, l'autorité nigériane a manifesté son intérêt pour devenir membre du Groupe d'action financière (GAFI). Il convient également de noter que le Nigeria a été membre du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier (CRF). Toutefois, ce pays, en raison de son incapacité de combler, comme il se doit, certaines lacunes dans les lois créant sa CRF et dans d'autres questions relatives à l'indépendance opérationnelle de la CRF et à la confidentialité de ses activités principales, a été suspendu du Groupe Egmont. La 28ème réunion plénière du GIABA et la 18ème réunion du Comité ministériel du GIABA devaient se tenir à Abuja, la capitale nigériane. Etant donné leur caractère statutaire, ces réunions du GIABA sont très importantes pour l'institution. Avec toutes les questions mentionnées ci-dessus, il y avait un besoin très pressant pour le DG du GIABA et

son équipe d'entreprendre une visite de plaidoyer de haut niveau au Nigeria et d'appuyer les efforts des autorités pour réaliser tout ce qui est présenté devant lui. Le GIABA est une organisation technique avec un haut niveau de compétences techniques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et il est prêt à offrir tout l'appui technique nécessaire au Nigeria pour relever les défis de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

373. La visite avait pour but d'évaluer la situation dans le pays et de proposer une voie crédible par le biais de conseils professionnels et techniques et d'une assistance au Nigeria pour combler les lacunes législatives dans ses lois de LBC/FT. On s'attend à ce que cette intervention se traduise par la levée de la suspension du Nigeria par le Groupe Egmont ; plaider et soutenir la préparation du Nigeria à la visite de haut niveau du GAFI en vue de l'adhésion du Nigeria au GAFI, mais en raison de sa suspension d'Egmont, la visite du GAFI a été reportée à une autre date. La visite mobilise également les autorités pour soutenir l'accueil des réunions statutaires du GIABA au Nigeria.

374. Le DG et son équipe ont rencontré les personnes suivantes :

- Le Directeur par intérim de la Cellule de renseignement financière du Nigéria (NFIU) et correspondant national du GIABA pour le Nigeria ;
- Le Président de la Chambre fédérale des représentants (Assemblée nationale) ;
- Le Président exécutif par intérim de la Commission sur la criminalité économique et financière (EFCC) ;
- L'honorable ministre de la Justice et procureur général de la République Fédérale du Nigéria.

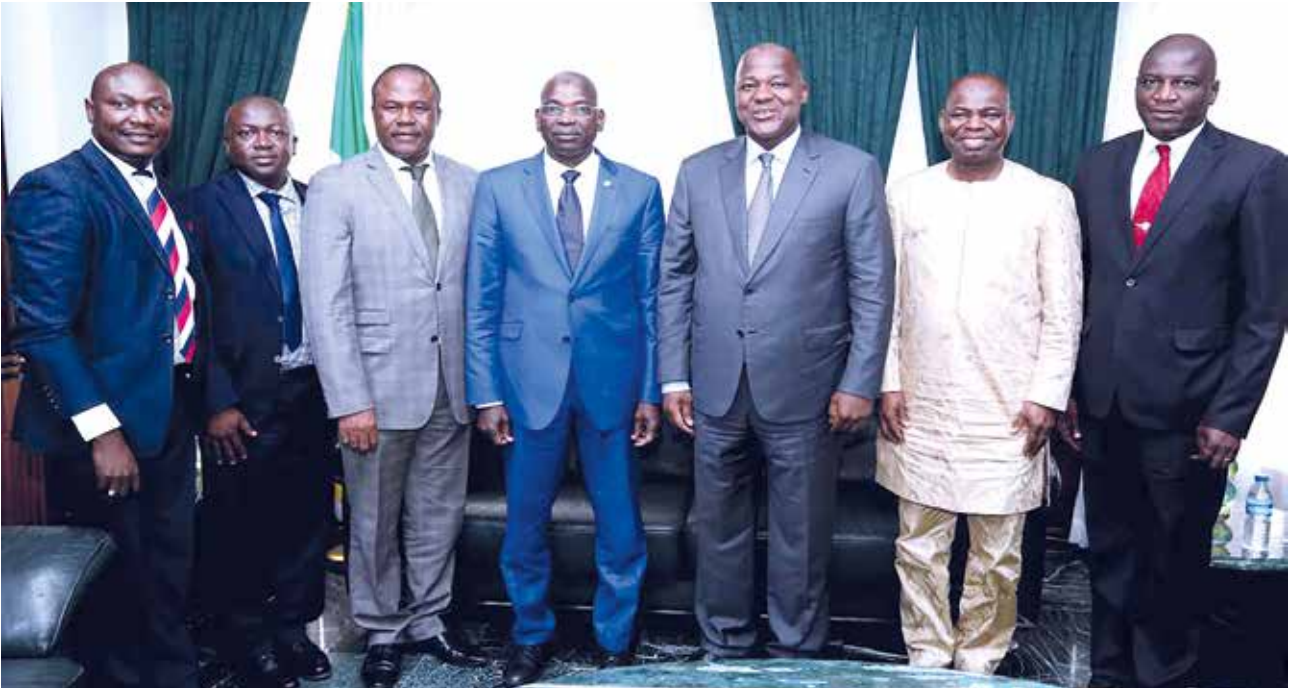
375. Les engagements ont commencé par une séance de travail avec la cellule de renseignement financier du Nigéria (NFIU) dirigée

par son Directeur par intérim et correspondant national du GIABA pour le Nigeria, M. Francis Oka-Philips USANI avec une équipe de son bureau. Plus tard, il a rencontré le président de la Chambre fédérale des représentants, Yakubu Dogara, le président de l'EFCC, Alh. Ibrahim Magu et le Ministre de la Justice et Procureur Général de la Fédération, M. Abubakar Malami. Les réunions ont permis de discuter et d'examiner toutes les questions spécifiques auxquelles le Nigeria est confronté dans son dispositif de LBC/FT.

376. Les questions ont été énumérées comme suit :

- Suspension du Nigéria du Groupe Egmont des CRF ;
- Visite de haut niveau du GAFI au Nigeria pour évaluer l'état de préparation du Nigeria en vue de son adhésion au GAFI ;
- Tenue des réunions plénières et ministérielles du GIABA au Nigeria en novembre 2017 ;
- Les textes de lois, instruments juridiques ou documents de politique à adopter, à traiter, à ratifier, à publier dans un journal ou à accentuer. Les préoccupations en suspens ont été inscrites sur la liste :
 - La loi établissant les actes de la NFIU/EFCC et toutes les sections y afférentes,
 - La signature et publication au journal officiel du document national nigérian d'évaluation des risques,
 - Une législation complète sur la saisie, la confiscation, le recouvrement et la gestion des avoirs,
 - La restructuration et l'efficacité du Comité interministériel,
 - Le statut du projet de loi sur l'entraide judiciaire, adopté par l'Assemblée nationale.

377. Les autorités ont réitéré leur engagement dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et se sont engagées à traiter toutes les questions identifiées. La visite a permis de sensibiliser l'opinion et d'obtenir un plus grand engagement politique, le GIABA ayant reçu la demande de l'autorité de recevoir les législations et un aperçu avec



La Délégation du GIABA conduite par le DG a rencontré le Président de la Chambre fédérale des représentants à l'occasion de sa mission de plaidoyer à Abuja - Nigeria, du 25 au 28 septembre 2017

des conseils techniques sur les normes acceptables à l'échelle mondiale.

Missions de plaidoyer de niveau moyen

Visite de plaidoyer au Consul général de Suisse au Nigeria, Lagos, 19 septembre 2017

378. Le personnel du Centre d'information du GIABA, Lagos a effectué une visite de plaidoyer à M. Yves Nicolet, le consul général de Suisse à Lagos, Nigeria, le 19 septembre 2017.

379. Le responsable du Centre d'information, M. Timothy Melaye, qui a dirigé l'équipe, a informé le consul de la mission et des mandats du GIABA et du niveau de partenariat entre l'ambassade de Suisse et le GIABA, ainsi que du parrainage par l'ambassade de Suisse d'un atelier de formation clé du GIABA pour les participants de l'Afrique de l'Ouest et du Nord. Il a appelé à un approfondissement des liens entre le GIABA et la représentation suisse au Nigeria.

380. Dans sa réponse, M. Yves Nicolet a indiqué que le bureau consulaire de Lagos joue un rôle déterminant dans la promotion des relations commerciales entre le Nigeria et les

hommes d'affaires suisses. Il a noté que le bureau consulaire a d'abord été transféré dans la capitale fédérale Abuja ; cependant, la position incontestable de Lagos en tant que centre économique du Nigéria et de l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle déterminant dans le retour du bureau consulaire à Lagos. Il a remercié l'équipe du GIABA de l'avoir accueilli à Lagos et a exprimé sa volonté de faciliter le partenariat du GIABA avec la délégation suisse dans les domaines où leurs mandats sont complémentaires.

SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Kaduna Nigeria, 19-20 avril 2017

Introduction

381. Afin d'assurer l'implication de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du

terrorisme en Afrique de l'Ouest, le GIABA a organisé un séminaire national de sensibilisation de deux jours à l'intention des chefs religieux et des institutions sur les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Le séminaire a eu lieu à Kaduna, au Nigeria, du 19 au 20 avril 2017.

382. La première édition du Séminaire national de sensibilisation des chefs religieux et des institutions sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (LFT) s'inscrit dans le cadre du processus de développement de partenariats avec toutes les parties prenantes essentielles à la réalisation de l'objectif principal du GIABA, à savoir la création de cadres solides pour combattre la corruption, l'extrémisme religieux et la criminalité transnationale organisée à travers l'Afrique de l'Ouest. La réunion vise donc à partager l'information avec les leaders religieux nationaux du Nigeria, à stimuler leur intérêt et à favoriser des partenariats viables avec eux dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT).

383. L'objectif du séminaire était de sensibiliser les chefs religieux à leur rôle dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT) et de construire un partenariat solide avec les organisations confessionnelles (OC) sur des points d'action pour freiner l'extrémisme violent et promouvoir la coexistence pacifique dans la société.

384. Au total, 45 participants composés de chefs religieux, d'institutions et d'organisations confessionnelles (OC) de tout le pays ont participé au séminaire. Étaient également présents à ce séminaire de deux jours, des hauts fonctionnaires du gouvernement, des chefs religieux de haut niveau, tout comme la NFIU, la SCUML et le chef de l'unité de la CEDEAO au Nigeria.

385. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le gouverneur de l'État de Kaduna, Mallam Nasiru El-Rufai, brillamment représenté par le secrétaire permanent du ministère des Finances, M. Idris Nyam, tandis que le discours-programme intitulé « Les chefs religieux

en tant que modèles dans la lutte contre les crimes et la promotion de la paix dans la société » a été prononcé par Mgr Matthew Hassan Kukah, évêque des diocèses catholiques de Sokoto. Le Directeur général du GIABA, M. Adama Coulibaly, représenté par son adjoint, a prononcé le discours d'ouverture et le Président de la CAN, le Révérend Samson Ayokunle OLasupo Adeniyi, représenté par le Secrétaire de la CAN, M. Musa Asake, a prononcé un discours de bonne volonté lors de cette cérémonie d'ouverture. Le Secrétaire général du Jama'atul Nasir Islam (JNI) et le représentant du Conseil suprême des affaires islamiques étaient présents et ont également délivré des messages de bonne volonté.

386. Le séminaire a été animé par des experts et des professeurs du GIABA à travers des discussions et des présentations sur le thème « Le rôle des chefs religieux dans la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ». Les communications ont porté sur les risques et les vulnérabilités liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme associés aux organisations religieuses; Les institutions religieuses en tant qu'outils de promotion de la coexistence pacifique; Risque d'abus terroriste dans les organisations à but non lucratif; et, enfin, la communication sur « Promotion de la tolérance et de la prévention de l'extrémisme violent et partager l'expérience de la SCUML sur les relations avec les organisations confessionnelles », faite par le directeur de la SCUML, M. Bamanga Bello.

387. De cet atelier, a émergé un groupe de chefs religieux de haut niveau bien sensibilisés, dotés d'une connaissance approfondie des effets délétères du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et d'une parfaite compréhension du mandat du GIABA.

388. Il a été retenu, entre autres :

- Que les chefs religieux soient des ambassadeurs engagés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le cadre de leur rôle de sensibilisation et de lutte contre la criminalité au sein de leurs institutions ;
- Que l'organe législatif du gouvernement modifie les lois existantes, afin de prescrire des peines proportionnelles à l'in-



Photo de groupe des participants au séminaire national de sensibilisation des leaders à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Kaduna-Nigeria, 19-20 avril 2017

fraction en cause ;

- Que l'engagement des chefs religieux à donner l'exemple aurait un plus grand impact positif sur la société ;
- Qu'en élaborant des stratégies pour protéger les économies des Etats membres de la CEDEAO contre l'abus et le blanchiment des produits de la criminalité, il est nécessaire d'impliquer activement les parties prenantes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Que le GIABA et les organismes nationaux de supervision soient exhortés à organiser davantage de réunions de sensibilisation pour les chefs religieux au niveau national afin de sensibiliser les institutions religieuses aux dangers du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, mais aussi des formations spécialisées dans ce domaine ;
- Que le GIABA élabore et appuie des programmes au niveau des pays pour sensibiliser le gouvernement et les citoyens desdits pays aux effets du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- Que les dispositions législatives contre le

blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme soient conformes aux objectifs des organisations confessionnelles ;

- Que le GIABA organise un forum similaire dans tous les États membres, en vue de sensibiliser le public au phénomène du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- Que le GIABA continue à soutenir les institutions et les organisations confessionnelles en vue de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Conférence publique annuelle sur les dispositifs de LBC/FT en Afrique de l'Ouest, Bénin City, Nigeria, 24 avril 2017

389. Le GIABA a organisé la deuxième édition de la conférence publique annuelle sur les dispositifs de LBC/FT en Afrique de l'Ouest, à l'Université de Benin City, au Nigeria, le lundi 24 avril 2017. L'objectif de la conférence publique annuelle était de sensibiliser les membres de la communauté universitaire aux

questions de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

390. La conférence publique a également encouragé les membres de la communauté académique à servir de porte-parole en aidant à propager les messages de LBC/FT auprès des pairs et des décideurs, devenant ainsi des vecteurs de bonnes politiques.

391. Cent soixante (160) membres de la communauté académique, composée d'étudiants de trois établissements d'enseignement supérieur, de professeurs et de membres de la direction de l'Université, et des journalistes ont assisté à la conférence publique.

392. Des présentations ont été faites par les experts du GIABA et le correspondant national du GIABA, le professeur Mike Obadan du Département d'économie et de statistique de l'Université du Bénin et le professeur Eugene Aleigba du Département de sciences politiques de l'Université de l'État de Nasarawa sur les sujets suivants: Un aperçu du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en Afrique de l'Ouest: le rôle du GIABA en tant qu'initiative régionale; les défis du développement en Afrique de l'Ouest: Un cas de corruption et de blanchiment d'argent; et L'impact des bonnes politiques de lutte contre le

blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC / FT) sur la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest.

393. A la fin du programme, l'on a noté une très grande motivation des jeunes et une grande disposition de leur part à contribuer à tous les efforts au niveau national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les infractions qui leur sont sous-jacentes.

Atelier régional de sensibilisation sur les exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour les organisations de la société civile, Banjul - 24-26 juillet 2017

394. Le GIABA a organisé la 5ème édition de l'atelier de sensibilisation des OSC à l'hôtel Paradise Suites, à Banjul, en République de Gambie du 24 au 26 juillet 2017.

395. L'objectif principal de l'atelier était de sensibiliser les organisations de la société civile aux graves dangers et conséquences du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans la sous-région et de renforcer les capacités des organisations de la société civile à s'unir dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du



Photo de groupe des participants à la Conférence publique annuelle sur les dispositifs de LBC/FT en Afrique de l'Ouest, Bénin City-Nigeria, le 24 avril 2017



Photos de groupe des participants à l'atelier régional de sensibilisation des Organisations de la Société Civile sur les exigences de la LBC/FT à Banjul – Gambie, du 24-26 juillet 2017.

terrorisme. En effet, l'atelier visait (i) la formation des OSC, afin de mener des campagnes de sensibilisation pour influencer une mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT; (ii) l'utilisation de la plateforme des OSC pour la diffusion, la publication et le partage de l'information du GIABA à l'intention des citoyens d'Afrique de l'Ouest; et (iii) l'engagement effectif des organisations de la société civile dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

396. L'atelier a également servi de plateforme pour renforcer le réseau de la société civile ouest-africaine déjà créé, qui s'est engagé à propager la mise en œuvre effective des dispositifs de LBC/FT dans la région. Cinquante-trois (53) participants d'organisations de la société civile de tous les États membres de la CEDEAO ont assisté à l'atelier.

397. Le renforcement des capacités des OSC régionales afin qu'elles puissent jouer leur rôle de plaidoyer et de mobilisation dans leurs communautés contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme figurent parmi les résultats de l'atelier. Les OSC ont également été sensibilisées aux questions gé-

nérales relatives au mandat du GIABA et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tandis qu'elles et le GIABA se sont engagés à travailler ensemble et à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le réseau régional des OSC sur l'ALM/CFT a été redynamisé par l'inclusion de nouveaux membres, en vue d'assurer leur participation au réseau.

Séance de brainstorming avec la délégation CHINE et BOCIDASS sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le contre-terrorisme en Afrique de l'Ouest, à Lagos, au Nigeria, le 17 mai 2017

398. Le Centre d'Information du GIABA à Lagos a pris part à une session de réflexion sur le blanchiment de capitaux et la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, organisée par le Bolytag Centre for International Diplomacy and Strategic Studies (BOCIDASS) à Lagos, au Nigeria, le mercredi 17 mai 2017, dans le cadre de sa collaboration continue avec différentes organisations, institutions et groupes de réflexion universitaires pour sen-



Photo de groupe des participants à la Séance de brainstorming avec la délégation CHINE et BOCIDASS sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le contre-terrorisme en Afrique de l'Ouest, à Lagos, au Nigeria, le 17 mai 2017

sibiliser des personnes de différents milieux à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en Afrique de l'Ouest.

399. A cette occasion, environ cinquante (50) participants, dont des professionnels de sécurité et d'études stratégiques, des ambassadeurs et des membres du corps diplomatique ainsi que d'anciens officiers du renseignement militaire et des journalistes, on pu échanger leurs vues sur les défis de liés à la LBC/FT.

Séminaire national de sensibilisation des dirigeants et chefs d'institutions religieuses sur la mise en œuvre de la LBC/FT à Bamako - Mali, 24-25 avril 2017

400. Sous le thème «Le rôle des chefs religieux dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme», la réunion, à laquelle ont assisté 41 représentants

d'organisations religieuses, visait à sensibiliser les chefs religieux sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT), à nouer un partenariat solide avec les organisations confessionnelles (OC), à promouvoir une compréhension approfondie du mandat du GIABA et à convenir d'une stratégie de synergie d'action pour lutter contre l'extrémisme violent et promouvoir la cohésion sociale.

401. Lors de ce séminaire national, le Directeur général a souligné la nécessité d'élargir le champ d'action du GIABA en utilisant au mieux la forte influence des leaders religieux dans la lutte. Il a exhorté les chefs religieux à ne ménager aucun effort ou sacrifice pour maintenir l'unité, la solidarité nationale et la paix et permettre au pays d'atteindre son objectif de développement économique et social.



Photo de groupe des participants au Séminaire national de sensibilisation des chefs des Organisations et Institutions religieuses à Bamako- Mali, du 24 au 25 avril 2017

402. A la fin du séminaire, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Promouvoir l'employabilité des jeunes arabophones qui pourraient être la cible potentielle d'activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- b) Mettre en place un système prudentiel au sein des associations pour la traçabilité des fonds qu'elles reçoivent ;
- c) Apporter un soutien financier aux associations religieuses pour mobiliser et sensibiliser la population sur la LBC/FT ;
- d) Accroître les réunions de sensibilisation et de formation des chefs religieux ;
- e) Initier une réflexion sur la finance islamique dans le but de renforcer l'inclusion financière et la culture bancaire des économies nationales dans la zone CEDEAO ;
- f) Faire connaître les activités et les missions de la CRF aux chefs religieux ;
- g) Créer un réseau national de chefs religieux engagés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- h) Réglementer les sermons ;
- i) Réflexion sur l'intégration de l'éducation religieuse dans les écoles ;
- j) Adapter l'éducation des jeunes aux réalités du marché du travail ;
- k) Former et accompagner les ONG religieuses pour éviter de ternir leur image au nom de la lutte contre le financement du terrorisme ;

- l) Élaborer une stratégie et un plan d'action de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme impliquant les chefs religieux ;
- m) Renforcer l'éducation civique et morale dans les écoles et former les formateurs pour pérenniser les acquis enregistrés en matière de LBC/FT.

Conférence publique sur l'impact du BC/FT sur les économies ouest-africaines, Abidjan, Côte d'Ivoire, 22 mai 2017 et concours interuniversitaire sous-régional sur l'impact du BC/FT sur les économies ouest-africaines, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 23 mai 2017.

403. Dans le cadre de son mandat de protection des économies et des systèmes financiers des États membres de la région contre la criminalité, le GIABA mène des activités de sensibilisation dans divers secteurs de la société, y compris les organisations de la société civile, les médias et les milieux universitaires. La conférence publique et le concours interuniversitaire qui s'est tenu à Abidjan du 22 au 23 mai, respectivement, font partie intégrante de cette dynamique.

404. Ces activités, auxquelles ont assisté 78 personnes pour la conférence publique et 183 pour le concours interuniversitaire d'art oratoire, visaient à explorer l'énorme capacité et la force des jeunes et à encourager une plus grande implication des universitaires dans la mise en œuvre des dispositifs de LBC/FT conçus pour promouvoir le développement économique.

405. Trois thèmes ont été développés au cours de la conférence publique, à savoir

- « Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest : situation actuelle » ;
- « Aperçu des dispositifs de LBC/FT » ;

- « Contribution des milieux universitaires à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ».

406. Le concours d'art oratoire a réuni 7 candidats des pays francophones de la CEDEAO (le Niger n'était pas représenté). Les candidats ont fait des présentations orales sur le thème « Le pouvoir des jeunes et la contribution à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest » devant un public d'étudiants, d'universitaires et de cadres des secteurs public et privé, ainsi qu'un panel d'experts nationaux et régionaux en matière de LBC/FT.



Photo de groupe des participants à la Conférence publique sur l'impact du BC/FT sur les économies ouest-africaines, Abidjan, Côte d'Ivoire, le 22 mai 2017

Atelier régional de formation sur les enquêtes sur les crimes économiques et financiers à l'intention des journalistes, à Saly, au Sénégal, 18-20 décembre 2017

407. Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé un atelier régional de formation sur les rapports d'enquête sur les crimes économiques et financiers pour les journalistes à l'Hôtel Royal, à Saly, en République du Sénégal du 18 au 20 décembre 2017.

capitaux et le financement du terrorisme et (iii) d'améliorer le réseau de journalistes qui diffuseront des informations véridiques sur les systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

409. Au total, 40 participants des 15 États membres de la CEDEAO, représentants de journaux, de radios et de télévisions, de médias en ligne et de médias publics et privés ont participé à l'atelier de formation.



Légende : Le DG du GIABA, Monsieur Adama Coulibaly, remettant le premier prix à Stéphane Yves Aymard BATIONO de l'Université Pr Joseph Ki Zerbo de Ouaga II

408. Les objectifs de l'atelier de formation étaient : (i) de former des journalistes compétents et expérimentés qui auront une connaissance générale du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, (ii) d'aider les participants à produire des rapports et des articles/caractéristiques de qualité sur les questions de lutte contre le blanchiment de

410. Les grands thèmes du séminaire étaient les suivants :

- Mise en œuvre d'un dispositif efficace de LBC/FT en Afrique de l'Ouest : Le rôle des parties prenantes ;
- Comprendre les rôles, le mandat et la mission du GIABA en tant qu'initiative régionale ;
- Le rôle des médias dans la lutte contre les crimes économiques et financiers en Afrique de l'Ouest ;



Légende : Participants à l'atelier régional de formation sur les enquêtes sur les crimes économiques et financiers à l'intention des journalistes, du 18 au 20 décembre 2017 à Saly (Sénégal)

- Méthodes et stratégies d'investigation ;
- Moyens efficaces de signaler les crimes : Les infractions sous-jacentes au BC ;
- Guides pratiques dans la rédaction des caractéristiques d'enquête ;
- Traiter des sources dans le journalisme d'investigation : Bâtir la confiance et la coopération ;
- rapports médico-légaux : Travailler avec les enquêteurs sur les crimes économiques et financiers ;
- Utilisation de la langue dans l'écriture d'investigation : Éviter la diffamation ; Le rôle des médias dans la détention de « ceux qui sont censés nous protéger » ;
- Utilisation des nouvelles technologies dans le journalisme d'investigation : perspectives internationales et régionales ;
- Établissement et fonctionnement de réseaux efficaces de signalement de LBC/FT ; et
- Comprendre l'utilisation et la gestion des « nouveaux médias » pour le signalement efficace de la criminalité et la sensibilisation.

411. Les sessions ont été animées par des experts de la zone CEDEAO et des experts du GIABA à travers une combinaison de méthodes comprenant des discussions, des jeux de rôle, du travail de groupe et un partage d'expériences pratiques.

412. A la fin du programme, les participants ont pu acquérir des connaissances nouvelles et améliorées sur la manière de mener des enquêtes sur les crimes économiques et financiers, en particulier le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; sur la manière d'écrire des articles d'investigation et de gérer les risques inhérents au journalisme d'investigation. Le GIABA a également pu sensibiliser les journalistes sur les effets pervers du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du crime organisé, et à la manière dont les professionnels de la communication peuvent soutenir le cadre de LBC/FT dans la région.

Engagement des médias

413. Compte tenu de l'engagement avec le réseau des journalistes, cette structure est restée un véritable outil de mobilisation de masse et de sensibilisation. C'est pourquoi le GIABA a défini des partenariats stratégiques clés avec les médias, tant à moyen qu'à long terme. Il est très important d'énumérer ici l'ensemble de ces activités, pour la perspective globale du résultat attendu de ces engagements et plus particulièrement, pour le bénéfice de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

414. Dans l'immédiat et à moyen terme, l'engagement renouvelé avec le réseau des journalistes verra une collaboration plus profonde, dans laquelle les journalistes formés développeront des articles et seront des chroniqueurs invités dans les bulletins périodiques du GIABA :

- Rédiger et diffuser des articles et des fonctionnalités sur la LBC/FT sur leurs plateformes et les partager avec le GIABA ;
- Promouvoir et diffuser les communiqués de presse et les déclarations de presse du GIABA sur leurs plateformes.

415. Une stratégie d'engagement à long terme avec le groupe a également été définie ici, et une relation forte et durable a été établie, comme le montrent les paragraphes suivants. Ce partenariat a été renforcé avec le réseau de journalistes présent dans tous les Etats membres. Le réseau travaillera en tant qu'organisme indépendant, mais en collaboration avec le GIABA pour accroître la sensibilisation et la visibilité de toutes les questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur une base continue. A long terme, ce réseau dispensera des formations similaires à d'autres journalistes, grâce à l'appui du GIABA et la sensibilisation se fera de manière durable, avec un renforcement continu du réseau. La relation de travail avec le réseau est le futur modèle d'engagement qui aura plus d'impact, d'engagement et de portée, à mesure que le réseau se développera. Cela vise également l'inclusion des médias non traditionnels, tels que les blogs, les plateformes en ligne et l'utilisation des médias sociaux. Pour maximiser ces derniers, un groupe WhatsApp a déjà été

créé au niveau national et régional pour faciliter le partage d'informations et le réseautage entre les membres du réseau. Au cours de l'année à venir, cet engagement s'approfondira et s'élargira à une plus grande échelle.

Établissement de partenariats

416. Le GIABA a élargi son partenariat avec les parties prenantes en 2017, en marge de l'atelier régional de sensibilisation des organisations de la société civile (OSC) et de la formation régionale en journalisme d'investigation, à l'intention des journalistes de la région, le GIABA a réactivé le réseau de professionnels dans les deux domaines et a réitéré son engagement à travailler avec ces réseaux en tant que partenaires forts dans la sensibilisation et la mobilisation du public, ainsi que dans le plaidoyer concernant tous les aspects de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

417. Au cours des 5 dernières années, le GIABA a travaillé avec plusieurs partenaires à travers les parties prenantes de la LBC/FT dans la région, il a établi un réseau d'OSC et de journalistes dans les Etats membres et au niveau régional. Le GIABA travaille également avec les associations de jeunes et d'étudiants, tout en ne laissant pas en rade les associations de femmes. Ces efforts et partenariats visent à garantir qu'aucun groupe n'est laissé pour compte et que toute la société est non seulement informée, mais aussi mobilisée pour soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Sensibilisation à travers les réseaux sociaux

418. Le monde est devenu plus numérique qu'il ne l'a jamais été ; les plates-formes en ligne et les réseaux sociaux constituent aujourd'hui un véritable outil de communication de masse, et le GIABA en tant qu'institution avant-gardiste a mené un vaste programme d'engagement dans les médias sociaux conformément à sa stratégie de communication.

419. Les comptes Facebook et Twitter sont restés actifs, tout au long de l'année ; davantage de contacts et de réseaux ont été établis au cours de l'année sous revue ; les plateformes

ont partagé des programmes et des activités, non seulement par le biais de communiqués de presse, mais aussi par le partage instantané de mises à jour et l'affichage d'images et de vidéos des activités et des programmes du GIABA.

Sensibilisation dans le cadre du projet SAMWA

420. La 2^{ème} année de la mise en œuvre complète du Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (SAMWA) a pris fin avec la mise en œuvre de plusieurs activités. Au cours de l'année sous revue, le GIABA a publié un communiqué de presse et a créé une bonne plateforme pour la mise en œuvre du plan de communication du projet. Dans cette optique, le site Web du projet, www.eusamwa.net, a été créé et lancé, afin de fournir un accès mondial au projet et à ses résultats immédiats.

421. Dans l'ensemble, l'équipe de communication a créé un support de sensibilisation de masse pertinent, afin d'accroître la visibilité du projet SAMWA en particulier, et d'accroître la sensibilisation de masse à la lutte contre le blanchiment de capitaux en général. Dans cette optique, il y a eu la réalisation de supports publicitaires comme des bannières visibles affichés sur les lieux de rencontre, des blocs-notes, des crayons à bille et des

stylos, des clés USB, frappés du logo du projet, des d'équipement de projet portant des identifiants spécifiques au projet ainsi que la publication d'événements sur les sites Web et les réseaux sociaux. Cela a considérablement accru la sensibilisation du public et créé la visibilité nécessaire pour le projet auprès des parties prenantes.

Conclusion

422. Promouvoir les partenariats et la mobilisation des citoyens est au cœur de la Vision 2020 de la CEDEAO, en vue de transformer cette organisation régionale en une CEDEAO des peuples, plutôt qu'une CEDEAO des Etats. Dans cette optique, l'engagement continu de la population, l'autonomisation des différents groupes communautaires et la promotion d'une prise de conscience qui encourage l'engagement des citoyens est au cœur de ce chapitre du rapport. Nous sommes heureux d'annoncer qu'en 2017, le GIABA a impliqué avec succès tous les secteurs de la Communauté de la CEDEAO : des jeunes et étudiants aux groupes de femmes, en passant par les journalistes et les groupes de médias. L'engagement particulier des organisations de la société civile pour la sensibilisation massive des décideurs politiques et des législateurs a également été remarquable. Nous avons donc hâte d'en faire plus au cours de l'année à venir, avec les réseaux qui ont été établis et renforcés en 2017.

CHAPITRE 7

COOPÉRATION ET PARTENARIAT RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

423. Dans le cadre de la coopération régionale et internationale, le GIABA a participé à différentes réunions au cours desquelles il a été procédé à l'examen des rapports d'évaluation et de suivi tant de ses pays que de pays tiers, à l'étude de questions émergentes liées au terrorisme et son financement, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux instruments d'enquête et d'investigation pour améliorer la performance des CRF. Ces réunions ont aussi constitué des plateformes d'échange et de partage de son expérience et de son expertise avec les pairs pour renforcer l'assistance technique aux Etats membres.

Au niveau régional

a) Réunions statutaires du GIABA

424. Conformément à son mandat, le GIABA a conduit avec succès ses réunions statutaires. Les 27^e et 28^e sessions de la Commission Technique / Plénière se sont tenues en mai et novembre 2017 en vue d'examiner les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des mesures de renforcement de leurs dispositifs LBC / FT. Elles ont examiné plus spécifiquement, (i) les rapports techniques présentés par le Secrétariat du GIABA, (ii) le projet de rapport d'évaluation mutuelle de la République du Ghana, (iii) les rapports de suivi de neuf (09) Etats membres pour connaître les progrès enregistrés en termes de conformité technique avec les normes du GAFI, (v) ainsi que les rapports de recherches et typologies du GIABA et formulé les recommandations appropriées.

425. Aussi, les 17^{ème} et 18^{ème} réunions du Comité Ministériel du GIABA (GMC) se sont-elles tenues en mai et novembre 2017 respectivement pour endosser les décisions des 26^e et

27^e réunions plénières. Elle a également permis de discuter d'autres questions majeures. Les résultats desdites réunions sont résumés ci-après.

La 27^{ème} Réunion de la Commission Technique / Plénière, du 07 au 12 mai 2017 à Monrovia, Libéria

426. La 26^{ème} réunion de la Commission Technique / Plénière s'est tenue du 07 au 12 mai 2017 dans les locaux de Monrovia City Hall, Monrovia, Libéria. Elle a été précédée des réunions du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC), du Groupe de Travail du GIABA sur les Risques, Tendances et Méthodes (GTRTM), de celle du Forum des Cellules de Renseignement Financier (CRF) en Afrique de l'Ouest ainsi que du Forum d'Assistance Technique.

427. La Plénière a entériné les recommandations du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité en demandant aux Etats membres de prendre des mesures plus fortes en vue de renforcer leurs systèmes de LBC / FT. Les rapports de la Guinée, du Libéria, Togo, Bénin, Nigéria, Cabo Verde, de Guinée Bissau, Sao Tome and Principe, et la Sierra Leone ont été examinés. Après examen et adoption des rapports, la Plénière a maintenu Sao Tome et Principe, Bénin et Sierra Leone dans le processus de suivi régulier accéléré, en leur demandant de soumettre leurs prochains rapports de suivi en mai 2018. De même, la Guinée, Guinée Bissau, le Libéria et Togo ont été placés dans le processus de suivi renforcé et devront soumettre leur prochains rapports de suivi à la Plénière de novembre 2017. Outre le retrait de Cabo Verde du processus de suivi pour lui permettre de se consacrer

à une préparation adéquate de sa visite sur site de l'évaluation mutuelle, conformément aux processus et procédures du GIABA, la Plénière a également décidé que le Nigéria devrait fournir son dixième rapport de suivi en novembre 2017.

428. Suite aux réunions préliminaires et rapports présentés par le Secrétariat à la Plénière, la Plénière a délibéré sur les rapports de la 27^{ème} Commission Technique / Plénière du GIABA. Les conclusions des réunions sont ci-dessous présentées :

- a) Adoption du résumé du rapport d'activités du Directeur Général ;
- b) Adoption du Rapport de situation sur le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ;
- c) Adoption du rapport de situation sur la visite sur place effectuée au Nigéria concernant l'adhésion du pays au GAFI ;
- d) Adoption du projet de rapport d'évaluation mutuelle du Ghana ;
- e) Adoption du rapport des co-présidents du GEC ;
- f) Adoption du rapport des co-présidents du GTRTM ;
- g) Adoption du projet de rapport de typologies sur le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme résultant de la contrefaçon des produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest ;
- h) Présentation des résultats préliminaires de l'évaluation de la mise en œuvre des

mesures de KYC-CDD et sur l'inclusion financière en Afrique de l'ouest ;

- i) Point d'information sur les résultats de la Plénière et des Groupes de Travail du GAFI de février 2017 ;
- j) Point d'information sur les résultats de la Plénière et des Groupes de Travail du Groupe Egmont de Janvier 2017 ;
- k) Adoption du rapport de la 27^{ème} Réunion de la Commission Technique / Plénière du GIABA.

429. Quant aux autres réunions préliminaires aux travaux de la Plénière, notamment la 9^{ème} réunion du Forum des Cellules de Renseignement Financier du GIABA et le Forum de l'Assistance Technique avec les Partenaires au Développement, les points clés ayant fait l'objet de discussion concernaient :

- a) L'élection des membres du bureau du Forum ;
- b) Point d'information sur les activités et le financement du Forum ;
- c) La durée trop courte des mandats des Présidents de CRF ;
- d) L'adhésion au Groupe Egmont.

La 17^{ème} Réunion du Comité Ministériel du GIABA, le 13 mai 2017, à Monrovia, Libéria

430. La 17^{ème} Réunion du Comité Ministériel du GIABA s'est tenue le 13 mai 2017 dans les



Le Vice-Président du Libéria SEM Joseph Boakai, le DG du GIABA Colonel Adama Coulibaly et les autres Personnalités à la 27^{ème} Réunion Plénière du GIABA à Monrovia-Libéria, le 5 mai 2017.



La Présidente du Libéria, SEM Ellen Sirleaf Johnson, le DG du GIABA, Colonel Adama Coulibaly, en compagnie des Ministres et des Personnalités à la 17ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA à Monrovia- Libéria, le 7 mai 2017.

locaux de la Central Bank of Liberia, à Monrovia, Liberia. La réunion était précédée par la 27^{ème} Réunion de la Commission Technique / Plénière. Les conclusions de la réunion sont ci-dessous indiquées :

- a) Approbation du résumé du rapport d'activités du Directeur Général ;
- b) Approbation du projet de REM du Ghana ;
- c) Approbation des rapports des 26^{ème} et 27^{ème} réunions de la Commission Technique / Plénière.

La 28ème Réunion de la Commission Technique / Plénière, du 13 au 17 novembre 2017 à Abuja, Nigéria

431. La 28^{ème} réunion de la Commission Technique / Plénière s'est tenue du 13 au 17 novembre 2017 dans les locaux de Sheraton Abuja Hotel, Abuja au Nigéria. Elle a été précédée des réunions du Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC), du Groupe de Travail du GIABA sur les Risques, Tendances et Méthodes (GTRTM), de celle du Forum des Directeurs des Cellules de Renseignement Financier (CRF) en Afrique de l'Ouest ainsi que du Forum d'Assistance Technique.

432. La Plénière a pris un certain nombre de décisions sur la base des recommandations faites lors des réunions préliminaires aux travaux de la Plénière. Le GEC a passé en revue l'analyse du Secrétariat relative aux Rapports de Suivi des Etats membres suivants : Cote d'Ivoire, Mali, Niger, Gambie, Guinée, Liberia, Togo et Guinée Bissau. La Plénière a décidé de maintenir la Côte d'Ivoire, le Niger, et la Gambie dans le processus de suivi régulier accéléré. La Guinée, le Libéria, la Guinée Bissau et le Togo ont, eux été placés dans le processus de suivi renforcé. Le Mali a été retiré du processus de suivi conformément aux processus et procédures du GIABA pour permettre au pays de mieux affiner sa préparation pour la visite sur place de l'évaluation mutuelle.

433. Suite aux travaux préliminaires, les conclusions ci-après ont été enregistrées :

- Adoption du résumé du rapport d'activités du Directeur Général ;
- Rapport de situation sur le Burkina Faso ;
- Rapport de situation sur l'adhésion du Nigéria au GAFI ;
- Adoption du Rapport des co-présidents du GEC ;



Photo de groupe des délégués à la 28ème Réunion Plénière du GIABA à Abuja- Nigéria, le 16 novembre 2017.

- Adoption du Rapport des co-présidents du GTRTM ;
- Résultats des réunions de la Plénière et des Groupes de Travail du GAFI de juin et octobre 2017 ;
- Résultats des réunions de la Plénière et des Groupes de Travail du Groupe Egmont de juillet 2017 ;
- Présentation sur les bénéficiaires effectifs : enjeux et défis par le Secrétariat du GAFI ;
- Adoption du rapport de la 28ème Réunion de la Commission Technique / Plénière.

La 18ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA, le 18 novembre 2017, à Abuja, Nigéria

- 434.** La 18ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA s'est tenue le 18 mai 2017 dans les locaux de Sheraton Abuja Hotel, à Abuja, Nigéria. La réunion était précédée par la 28ème Réunion de la Commission Technique / Plénière. Les conclusions de la réunion sont ci-dessous indiquées :
- i) Approbation du rapport d'activités sommaires du Directeur Général ;
 - ii) Approbation du rapport de la 28ème Réunion de la Commission Technique / Plénière ;
 - iii) Etat d'avancement de la mise en oeuvre du calendrier du 2ème cycle des évaluations mutuelles ;
 - iv) Approbation du rapport sur l'état d'avancement de l'adhésion de l'Union des Comores au GIABA ;
 - v) Adoption du rapport de la 18ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA.



Le Vice-Président de la République Fédérale du Nigéria, Prof. Yemi Osibajo, le DG du GIABA, Colonel Adama Coulibaly et les autres personnalités à la cérémonie d'ouverture de la 18ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA à Abuja-Nigéria, le 18 Novembre 2017.

435. Dans le cadre de la coopération régionale et internationale, le GIABA recherche des partenariats stratégiques, techniques et financiers en vue d'améliorer son efficacité et de renforcer l'assistance technique fournie aux États membres. Les activités entreprises aux niveaux régional et international sont les suivantes :

b) Le symposium régional sur la radicalisation et l'extrémisme violent, Nouakchott, Mauritanie, 17 - 19 mai 2017

436. Dans le cadre de la coopération avec les parties prenantes régionales, le GIABA a co-animé un colloque régional sur la radicalisation et l'extrémisme violent organisé par la Mission des Nations Unies au Mali et au Sahel (MI-SAHEL). Cette réunion, à laquelle ont participé plusieurs organisations régionales et internationales, visait à recueillir des recommandations et à proposer des solutions adaptées à la menace posée par les phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent, qui sont devenus de nouveaux problèmes de sécurité mondiale. Plus spécifiquement, l'objectif du symposium était de contribuer à l'élaboration d'un document de travail pour les pays et les partenaires dans le processus d'élaboration de leurs stratégies de prévention et de lutte contre ces phénomènes.

437. La présentation du GIABA, qui a porté sur « Les aspects financiers de la radicalisation et de l'extrémisme violent au Sahel », a attiré l'attention du public.

438. Les discussions ont été accompagnées de recommandations visant à renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit dans les pays du G5 Sahel, ainsi que la sensibilisation à ces phénomènes.

c) Séminaire de formation sur la plateforme numérique de LBC/FT de WARI pour les acteurs publics et privés, Dakar, Sénégal, le 19 mai 2017

439. Dans le cadre de la coopération avec les acteurs régionaux de LBC/FT, le GIABA a participé le 18 mai 2017, à un séminaire sur la conformité de WARI, la LBC et sa plateforme numérique à Dakar. Organisée en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI) de la Banque Mondiale, l'Ambassade des Etats-Unis, VOLO et la CRF du Sénégal, cette réunion a réuni plusieurs acteurs publics et privés de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dont le Ministère de l'Economie, des Finances et de la planification, l'Agence nationale de l'informatique du Sénégal, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

l'Association professionnelle des banques et institutions financières (APBEF) du Sénégal, l'Association des professionnels certifiés de la conformité en Afrique (APCCA), la section de recherche de la gendarmerie nationale, les banques et les institutions de microcrédit du Sénégal. Le séminaire visait à présenter aux participants la nouvelle plate-forme de services de WARI et son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

d) Session régionale de l'Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière (WAIFEM) sur les questions financières et économiques dans le processus d'intégration régionale, Accra, Ghana, du 26 juin au 4 juillet 2017 ; et la Session régionale du WAIFEM sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et autres crimes financiers, Abuja, Nigeria, du 10 au 14 juillet 2017.

440. Afin de contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au niveau régional, le GIABA fournit une assistance technique aux organismes régionaux de formation. La participation du Secrétariat aux sessions de l'Institut ouest-africain de gestion financière et économique (WAIFEM) du 26 juin au 4 juillet et du 10 au 14 juillet 2017, respectivement à Accra et Abuja, s'inscrivait dans ce cadre.

e) Réunions des groupes de travail et plénière de la Commission technique du Groupe d'action contre le blanchiment de capitaux en Afrique centrale (GABAC), Brazzaville, Congo, du 28 août au 1-er septembre 2017

441. Depuis 2014, le GIABA a renforcé sa coopération avec le GABAC, afin de soutenir ce groupe dans ses efforts pour devenir un organe régional de type GAFI. Le GIABA a noué des relations privilégiées avec ce groupe dans l'intérêt des deux parties. A cet égard, il y a lieu de noter la participation mutuelle

des experts des deux ORTG à leurs réunions respectives et de la réalisation d'études et de recherches conjointes sur des thèmes d'intérêt commun.

f) Plénière conjointe du Réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs (WACAP) et du Réseau inter-agences pour le recouvrement d'avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA), Saly, Sénégal, du 24 au 26 octobre 2017

442. Cette réunion visait à échanger des données d'expérience sur les thèmes du blanchiment de capitaux, de la saisie, du gel, de la confiscation et de la gestion des avoirs criminels, ce qui a abouti à (i) la formulation des recommandations pour la promotion de l'entraide judiciaire; (ii) la promotion de la création d'organismes de recouvrement d'avoirs criminels; (iii) la promotion de statistiques relatives aux enquêtes, aux poursuites et aux condamnations.

Au niveau international

a) Réunions du Groupe de travail et des plénières du GAFI à Valence, Espagne, du 18 au 23 juin 2017, et à Buenos Aires, Argentine, du 29 octobre au 3 novembre 2017

443. Ces réunions portaient sur l'évaluation mutuelle dans les États membres du GAFI et les organismes régionaux de type GAFI, ainsi que sur les risques, les tendances et les méthodes utilisées pour la commission de crimes financiers. Il a également tenu compte du faible niveau de collaboration de certaines juridictions avec le GAFI dans le cadre du processus du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG).

444. En ce qui concerne les États membres du GIABA, et suite à l'adoption par la plénière de nouveaux critères d'éligibilité au processus de l'ICRG, la plénière de juin 2017 du GAFI les a finalement placés sous observation pendant une période d'un an, avant de les placer effectivement sous le processus de suivi de l'ICRG. Cette décision place les États

membres du GIABA sous la menace d'une déclaration publique qui les considérerait comme des juridictions non coopératives en matière de LBC/FT.

445. Ces réunions ont également passé en revue le calendrier de la visite de haut niveau du président du GAFI au Nigeria, dans le cadre du processus d'adhésion du pays à cette prestigieuse institution à la suite de la fermeture de l'aéroport Nnamdi Azikiwe à Abuja pour rénovation.

446. Les nouvelles dates choisies pour cette visite étaient les 20 et 21 novembre 2017.

b) Réunions du Groupe Egmont tenues à Macao, Chine, du 2 au 7 juillet 2017

447. Une équipe du Secrétariat du GIABA a participé à ces réunions qui ont porté sur la coopération internationale, l'établissement de bases de données fiables et l'échange d'informations, l'utilisation optimale des outils d'investigation et de communication modernes ainsi que sur le projet ECOFEL.

448. La décision majeure de cette réunion pour notre région a été la suspension de la participation de la CRF nigériane à toutes les réunions du Groupe Egmont pour des raisons liées au manque d'autonomie de la CRF ainsi qu'à la confidentialité des informations qu'elle traite.

449. Le Secrétariat du GIABA, afin d'aider le pays dans le processus d'adhésion au GAFI et dans sa réintégration au Groupe Egmont, a entrepris une visite de plaidoyer auprès des autorités nigérianes pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises.

c) Session de formation aux normes du GAFI, Busan, Corée du Sud, du 24 au 28 juillet 2017

450. Dans le cadre de la coopération du GIABA avec ses partenaires techniques, le Secrétariat a participé à une session de formation organisée du 24 au 28 juillet 2017 par l'Institut de formation et de recherche du GAFI (FATF TREIN) basé à Busan (Corée du Sud). Cette session a brièvement rappelé le mandat du

GAFI, la corrélation entre les politiques et les opérations de LBC/FT et l'évolution des concepts de l'approche fondée sur le risque et l'efficacité.

451. Il portait en particulier sur les questions de surveillance, la propriété effective, y compris les exigences relatives à la mise en œuvre des mesures relatives au bénéficiaire effectif, ainsi que la coopération internationale et la confiscation des biens, les mesures de lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération en rapport avec les organisations à but non lucratif (OBNL) et les sanctions financières ciblées.

d) Réunions statutaires semestrielles de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), Monrovia, Libéria, du 27 juillet au 3 août 2017

452. Le GIABA a participé aux réunions statutaires semestrielles de l'AMAO, du 27 juillet au 3 août 2017, où il a fait une présentation sur « le processus ICRG du GAFI : enjeux et défis pour les Etats membres de la CEDEAO ».

453. Dans sa présentation, le GIABA a informé les participants que dans le cadre de l'évolution des critères d'éligibilité au suivi du Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI (ICRG), certains États membres du GIABA ont été placés sous observation pendant une période d'un an, à l'issue de laquelle des déclarations publiques seraient faites à leur rencontre pour non-coopération avec le dispositif de LBC/FT, si aucun progrès n'est enregistré dans leurs dispositifs respectifs de LBC/FT.

454. Il convient de rappeler que lors de la 24ème réunion du Comité des superviseurs de l'AMAO à Freetown, en Sierra Leone, en février 2017, le Directeur général du GIABA a souligné la nécessité de renforcer la collaboration entre les institutions non seulement pour apporter un plus grand soutien à la LBC/FT dans un environnement plus exigeant sur le plan de la sécurité, mais aussi pour répondre aux exigences du deuxième cycle d'évaluation mutuelle des Etats membres du GIABA, qui nécessite d'énormes ressources humaines et financières. A cette occasion, il a lancé un appel solennel pour la mise en place, dans

un délai de cinq (5) ans, d'un Programme communautaire intégré d'urgence LBC/FT (ICEP-LBC/FT), en vue d'établir un nouveau partenariat plus étroit et plus dynamique entre le Comité et le Secrétariat du GIABA.

e) Séminaire de formation sur la LBC/FT dans le contexte financier de la CEDEAO, Kunming, Chine, du 10 au 24 août 2017

455. Dans le cadre de la coopération internationale, le GIABA a participé à un « séminaire de formation sur la LBC/FT, organisé à Kunming, en Chine par le gouvernement chinois par l'intermédiaire du Centre international d'échanges techniques de la province de Yunan (YICETE). Cette réunion a réuni 19 délégués de CRF, les ministres de 13 Etats membres du GIABA et de 4 institutions de la CEDEAO (Commission, GIABA, Parlement, Cour de Justice). L'objectif de ce séminaire était de rapprocher les dispositifs de LBC/FT de la Chine et du GIABA afin de permettre aux participants de mieux comprendre les spécificités du dispositif chinois de LBC/FT et celles des Etats membres du GIABA.

456. Ce séminaire a permis à la délégation du GIABA de faire une présentation sur le mandat du GIABA, ses réalisations et les défis émergents, et a permis à tous les participants de comprendre que l'efficacité de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dépend non seulement d'une bonne connaissance du système économique du pays concerné, mais aussi de l'application de sanctions dissuasives et proportionnées.

457. En ce qui concerne le modèle chinois, la LBC/FT était auparavant un mandat du ministère de l'Intérieur. Il est maintenant confié à la Banque populaire de Chine (la Banque centrale), qui a créé en 2004 une cellule nationale de coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Elle a ensuite mis en place une autre unité technique appelée Financial Intelligence Agency dont la fonction est de collecter les déclarations d'opérations suspectes (DOS), de les analyser et de les suivre, puis de fournir les informations financières ainsi obtenues aux autorités de la Sécurité publique, qui peuvent les transmettre

à la justice si nécessaire.

f) Atelier régional conjoint GIABA/CCDG sur le genre et la jeunesse dans la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest, tenu à Accra, Ghana, du 28 au 30 août 2017

458. Dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle au sein de la CEDEAO, le GIABA et le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG) ont organisé conjointement un atelier régional à Accra sur « Les dimensions genre et jeunesse de la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest ».

459. L'objectif général de l'atelier était de réunir les principales parties prenantes de la gestion du genre et de la jeunesse des États membres de la CEDEAO, afin de partager les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques, en vue d'élaborer un cadre régional pour la lutte contre la criminalité transnationale et les problèmes connexes. Il a été spécifiquement conçu pour: i) intégrer le genre et la jeunesse dans les politiques, stratégies et programmes de lutte contre la criminalité financière et les crimes connexes; ii) convenir mutuellement de définir les questions et mécanismes stratégiques et opérationnels clés liés aux dimensions genre et jeunesse et à la lutte contre la criminalité financière et les crimes connexes; iii) adopter un plan d'action régional de LBC/FT axé sur les dimensions genre et jeunesse; iv) établir un cadre pour un partenariat régional durable sur le genre, la jeunesse et la LBC/FT en Afrique de l'Ouest.

g) Réunion du Comité de liaison anti-blanchiment de la Zone Franc, tenue à Paris, France, le 3 octobre 2017

460. Le Comité de liaison anti-blanchiment est aujourd'hui une plate-forme importante de collaboration et de coopération entre les pays qui partagent le franc CFA et la France. Il examine périodiquement l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques de convergence économique et financière et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GIABA participe aux réunions de ce comité avec le GABAC et

présente, à chaque session, les développements législatifs et réglementaires des dispositifs de LBC/FT de ses États membres, ainsi que les niveaux de performance enregistrés en matière de LBC/FT au cours de la période.

h) 35^{ème} Symposium international de Cambridge, à Cambridge, Royaume-Uni, du 3 au 10 septembre 2017

461. Afin de renforcer la capacité de coordination des politiques nationales de LBC/FT et de mieux comprendre les questions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au niveau international, une délégation du GIABA a co-animé le 35^{ème} Symposium international de Cambridge au Royaume-Uni. Ce forum, qui est devenu l'une des plus grandes réunions internationales sur la LBC/FT, a réuni des ministres, des législateurs, des cadres supérieurs, des agents de renseignement et de sécurité, des banquiers, des agents de conformité et des agents de risque de nombreux pays du monde entier.

462. Le GIABA a animé un atelier sur « La lutte contre le terrorisme dans une perspective ouest-africaine » et a fait une présentation lors de la session plénière sur « Le rôle des CRF dans la lutte contre la criminalité internationale : questions pratiques ».

i) Réunion d'experts et de ministres des Finances, gouverneurs de banques centrales et directeurs généraux d'institutions régionales de la Zone franc, Paris, France, le 5 octobre 2017

463. Ces réunions périodiques, qui se tiennent deux fois par an, ont pour but non seulement de fournir une mise à jour des critères de convergence économique et financière et des résultats obtenus par les pays partageant le franc CFA, mais aussi de traiter de questions de sécurité dans la région, y compris le terrorisme et son financement et la criminalité transnationale organisée (CTO).

464. La réunion de Paris a pris note des performances économiques réalisées au cours de la période sous revue, de la maîtrise de l'inflation et surtout de l'aggravation des déficits

budgétaires liés aux investissements publics. La réunion a vivement recommandé aux États membres de mettre en œuvre des politiques économiques rigoureuses et durables pour rétablir l'équilibre budgétaire, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures et la maîtrise de l'inflation.

j) Conférence de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), à Jakarta, en Indonésie, du 23 au 24 octobre 2017

465. Dans le cadre de sa coopération avec d'autres acteurs de la chaîne internationale de LBC/FT, et sur invitation de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le GIABA a participé à une conférence organisée conjointement par l'institution et le gouvernement indonésien à Jakarta, du 23 au 24 octobre 2017.

466. Cet événement, auquel ont participé des ministres et des cadres supérieurs de l'Indonésie et d'ailleurs, ainsi que de nombreux délégués de divers pays et organisations internationales, a été conçu pour discuter du thème de la propriété effective dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines dans 52 pays.

467. Les discussions ont porté sur les sources et les destinations des flux financiers dans le secteur afin de mieux apprécier leur lien avec les phénomènes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

k) Formation sur le système de renseignement de sécurité (CSCS) du Comité sur les services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA), à Addis Abeba, en Ethiopie, du 18 au 21 juin 2017

468. Dans le cadre de sa coopération avec le CISSA lors du lancement par ce dernier de son nouveau système de communication sécurisé, le GIABA a participé à une formation sur l'administration de ce nouveau système, qui visait à renforcer les capacités des participants à assurer la sécurité et la confidentialité des données informatiques par le cryptage et le décryptage de l'information.

l) Congrès régional de l'UEMOA des comptables, à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 26 au 27 octobre 2017

469. Lors du 1er Congrès régional des comptables de l'UEMOA à Abidjan, du 26 au 27 octobre 2017, le GIABA, à travers son Centre d'Information à Abidjan (AIC), a accueilli un stand où il a expliqué aux participants son mandat en tant qu'institution spécialisée de la CEDEAO telle que définie par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté, à savoir; protéger les économies et les systèmes financiers des États membres de la région contre le blanchiment de capitaux et leur utilisation à des fins terroristes, en apportant une assistance technique à ses États membres pour l'établissement de dispositifs de LBC/FT, conformément aux recommandations du GAFI.

m) 12ème réunion annuelle de coordination des partenariats de développement de la CEDEAO, à Abuja, au Nigeria, du 8 au 9 novembre 2017

470. Le GIABA a participé à la 12ème réunion annuelle de coordination des partenaires au développement de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja du 8 au 9 novembre 2017. Cette réunion, qui constitue le cadre défini par les autorités de la CEDEAO et les partenaires au développement non seulement pour faire le point sur les financements actuels dans la région mais aussi pour rapprocher les be-

soins de financement de la Communauté des intentions de financement des partenaires, a passé en revue les principaux développements du processus d'intégration régionale à travers les réformes entreprises pour améliorer la performance institutionnelle de la Commission de la CEDEAO. Il sert également de plate-forme pour engager des discussions constructives et réaffirmer leurs engagements dans leurs domaines de coopération.

n) Voyage d'étude pour les juges des juridictions supérieures (Cour d'appel et Cour suprême) des États membres francophones du GIABA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la criminalité économique et financière, la saisie et la confiscation des avoirs criminels à l'École nationale de la magistrature (ENM) de Paris.

471. Du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre 2017, un atelier de formation pour les juges des juridictions supérieures (Cour d'appel et Cour suprême) des États francophones membres du GIABA s'est tenu à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) Paris sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, la criminalité économique et financière, la saisie et la confiscation des biens criminels. Cette formation, demandée par le GIABA et acceptée par l'ENM, visait à renforcer les capacités des autorités judiciaires de ses États membres.

CHAPITRE 8

SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'APPUI, SUIVI ET ÉVALUATION

Introduction

472. Au cours de l'année sous revue, deux facteurs importants ont guidé les activités administratives et financières. Il s'agit du plan de travail annuel et de la poursuite du processus de réforme institutionnelle lancé par la CEDEAO.

473. En 2017, le GIABA a consolidé ses réformes administratives et financières avec la mise en œuvre du système des volets Gestion du Capital Humain et Gestion des Voyages de système SAP en ligne avec toutes les autres institutions de la CEDEAO et le renforcement des capacités de tout le personnel pour une mise en œuvre réussie avec les avantages de la responsabilité et de la transparence.

474. Dans le cadre des réformes initiées par le Conseil des Ministres dans les Institutions de la CEDEAO, le GIABA continue de modifier et de repositionner son secrétariat en une institution modèle et moderne au sein de la CEDEAO et des réseaux des ORTG.

décembre 2017. Cela a ouvert la voie à l'unicité et à un dialogue constructif entre la direction et les membres du personnel. En conséquence, l'assemblée publique donne une opportunité de rétroaction sur les questions de gestion du personnel. Il s'agit d'une partie du mécanisme de communication interne mis en place par la direction générale pour discuter des questions liées, par exemple, au dispositif d'assurance maladie, aux processus d'évaluation du personnel et aux relations générales avec le personnel. Habituellement, la direction aborde instantanément les questions soulevées ou promet d'examiner ces questions d'un œil critique par la suite.

476. Au cours de l'événement, les membres du personnel ont pu exprimer leurs préoccupations concernant les contributions du personnel, les promotions et d'autres questions relatives au personnel. Le directeur général a ensuite répondu à toutes les demandes de renseignements et a profité de l'occasion pour remercier le personnel tout en l'exhortant à continuer à travailler ensemble et à communiquer de façon respectueuse et cordiale.

b) Formation

477. Le plan annuel de formation du GIABA est toujours un document complet conçu sur la base de la vision, la mission, les activités planifiées ayant un rapport spécifique avec les objectifs définis dans le Plan stratégique GIABA 2016 – 2020, et ses composantes sont dérivées des priorités identifiées. L'évaluation des besoins, le processus de ressources disponibles, le mécanisme de mise en œuvre et le suivi et évaluation des activités de formation pour chaque année opérationnelle.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'APPUI

Gestion des ressources humaines

a) Assemblée générale du personnel

475. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir une relation cordiale entre la direction et le personnel, l'Assemblée générale s'est tenue en

478. Il convient en outre de noter que le GIABA a un double mandat, d'une part comme ORTG et, d'autre part en tant qu'institution spécialisée de la CEDEAO. Le deuxième mandat justifié par la faible capacité caractéristique des États membres exige l'existence de ressources humaines bien outillées qui répondraient à la demande de son vaste portefeuille de programmes.

479. Dans son Plan stratégique 2016-2020, le GIABA a répondu aux principales recommandations issues de l'évaluation indépendante du plan stratégique 2011-2014 et de la vision renouvelée exprimée par ses différentes parties prenantes. Les objectifs et les domaines de programme décrits dans le PS renforcent la nécessité d'une mise à l'échelle continue des connaissances théoriques et pratiques, le comportement professionnel, la motivation et la mobilisation du capital humain du GIABA, dans un cadre institutionnel défini et conforme aux meilleures pratiques internationales.

480. A cette fin, la Direction du GIABA a traité des informations provenant de diverses sources, telles que les résultats de l'évaluation de la performance de chaque membre du personnel, un benchmark des meilleures pratiques et une analyse des principales tendances en

matière de connaissances, compétences et attitudes (CCA) qui seront nécessaires pour appuyer l'exécution de son mandat. L'on note que 90 % du Plan de formation 2017 ont été exécutés.

Activités sociales

a) Journée internationale de la femme

481. C'est l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) mis à contribution chaque année pour marquer et promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes. Il s'agit également d'un domaine de principe très important du programme d'intégration régionale de la CEDEAO qui vise à démontrer l'engagement de la direction en faveur de l'égalité entre les sexes, ainsi que de la protection et de la promotion des droits des femmes.

482. La célébration de la Journée Internationale de la Femme a eu lieu le 8 mars 2017 au Secrétariat du GIABA. Les femmes du GIABA ont eu l'honneur de partager un déjeuner avec les directeurs et le directeur général adjoint et ont discuté des questions relatives au rôle des femmes dans la société.



Le DG Adjoint du GIABA et les Femmes employées du GIABA célèbrent la Journée Internationale de la Femme à Dakar-Sénégal, le 8 mars 2017.

b) Journée des assistants et secrétaires

483. Cette journée est traditionnellement célébrée pour montrer l'appréciation du travail effectué par les assistants et secrétaires, pour souligner leur importance pour le GIABA et pour améliorer leurs compétences professionnelles. Les célébrations ont eu lieu le 21 avril 2017 ; des cadeaux ont été distribués à tous les assistants et secrétaires par la direction exécutive pour montrer leur reconnaissance pour leur contribution à l'organisation.

c) Célébration de fin d'année

484. Le GIABA organise habituellement une célébration de l'arbre de Noël avec la présentation de cadeaux. La célébration de cette fête en 2017 a été organisée le 16 décembre 2017. A cette occasion, la Direction a pré-

senté des cadeaux de Noël à tous les enfants de la famille GIABA afin d'exprimer sa reconnaissance aux membres du personnel pour les excellents services qu'ils ont rendus au cours de l'année avec le soutien de leur famille. Le personnel, les invités et leurs enfants ont apprécié les spectacles et les loisirs offerts lors de l'événement.

485. Le consultant pour la réforme institutionnelle M. Richard Kitchen (Maxwell Stamp) s'est rendu au GIABA du 20 au 22 septembre 2017 pour finaliser la structure du GIABA à recommander au conseil des ministres pour approbation.

Gestion financière

486. Pour l'année sous revue, le GIABA a bénéficié des fonds provenant des sources suivantes :

Tableau 5 : Principales sources de financement des activités

SN	SOURCE DE FONDS	ACTIVITES-CLEFS DE FINANCEMENT
1	Prélèvement Communautaire de la CEDEAO	Les salaires du personnel, la mise en œuvre du programme, les dépenses administratives et d'investissement
2	Union Euro penne	Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest.
3	São Tomé et Príncipe	Contribution du pays pour son adhésion du GIABA

Exécution du budget

487. La 77ème session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO a approuvé un budget de 13 657 326 unités de compte (UC) pour la mise en œuvre des activités du GIABA 2017, ce qui représente une augmentation de 40,5% des fonds mis à la disposition de l'institution par rapport à l'année précédente. Ce budget devait être financé à 95 % (représentant 13 009 894 UC) par le prélèvement communautaire et à 5 % (représentant 647 432 UC) par des fonds extérieurs. Au cours de la période sous revue, 45 % des crédits budgétaires ont été mis en œuvre.

Audit des états financiers

488. L'audit externe des états financiers 2014-2015 du GIABA a été achevé en avril 2017 par KPMG Ghana et le rapport final doit être soumis à l'examen du Comité d'audit.

489. Les audits de 2016 et 2017 doivent commencer au cours du premier trimestre de 2018.

490. Outre les audits annuels effectués par les auditeurs externes, le contrôleur financier des institutions de la CEDEAO et le Bureau de l'auditeur interne en chef ont effectué des visites sur place pour examiner les opérations administratives et financières du GIABA.

Déploiement du logiciel de comptabilité SAP pour les institutions de la CEDEAO

491. Une équipe de projet interinstitutionnelle de la CEDEAO a été mise en place pour élaborer un cadre pour le déploiement du logiciel SAP dans toutes les institutions de la CEDEAO, y compris le GIABA. Le projet a été mis en œuvre par la CEDEAO et Deloitte Kenya. L'objectif du SAP (rebaptisé ECOLink) était de renforcer la transparence et la responsabilité dans les institutions de la CEDEAO et servir d'outil clé

pour l'intégration et l'harmonisation des processus de gestion et de l'information. Ainsi, la mise en œuvre des modules sur la gestion du contenu de l'entreprise (ECM), la veille commerciale (BI) et la gouvernance, le risque et le contrôle (GRC) a commencé.

492. Avec cette ressource, tous les processus opérationnels au sein du GIABA se déroulent en temps réel avec des contrôles efficaces en vigueur. Cela a également permis au GIABA d'assurer la préparation et la production de rapports externes en temps opportun et de façon précise pour les partenaires et les États membres.

493. La première phase du projet, qui comprenait les finances, le contrôle de gestion et la gestion du matériel (passation des marchés), a été mise en œuvre en 2015. La mise en œuvre de la deuxième phase (gestion du capital humain, gestion des voyages et des événements) a commencé en 2016 et toutes les institutions de la CEDEAO, y compris le GIABA, ont commencé à utiliser le système le 16 janvier 2017. La formation des supers utilisateurs et des utilisateurs finaux sur dix modules différents est en cours pour une utilisation efficace du système.

494. La mise en œuvre de l'autre partie de la deuxième phase a également commencé en septembre 2017. Il s'agit notamment de la gestion du contenu d'entreprise (ECM), la veille stratégique (VS) et la gouvernance, le risque et le contrôle (GRC). Les plans de ces modules ont été élaborés et on s'attend à ce que toutes les institutions entrent en service en mars 2018.

Autres activités

495. Le GIABA a participé à la 77ème réunion du Conseil des Ministres de la CEDEAO qui s'est tenue à Abuja du 14-15 décembre où les budgets 2016 ont été examinés et approuvés.

496. Le GIABA a participé activement, avec d'autres institutions de la CEDEAO, au processus de réforme de la gestion financière, y compris la mise en œuvre en cours de la plateforme SAP Planification des ressources de l'entreprise (ECOLink) et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

497. Le GIABA a fourni une assistance aux autres institutions de la CEDEAO utilisant le SAP/ ECOLink pour finaliser leurs états financiers.

Rapports de passation des marchés de 2017

a) Réalisations

498. Le GIABA a continué à améliorer le système de passation des marchés après le déploiement complet du logiciel SAP (ECOLink). En outre, la cellule de passation des marchés a établi des relations et des structures d'appui avec d'autres institutions de la CEDEAO telles que le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre et le CEREEC (Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO). Une telle initiative a contribué à améliorer la prestation de services pour les institutions et à établir une planification proactive pour les projets commerciaux stratégiques, permettant d'accroître l'efficacité et la valeur commerciale de l'organisation.

499. La cellule a continué d'attribuer d'autres contrats de janvier à octobre 2017. Le montant global des contrats signés durant l'année sous revue était de Six cent quatre-vingt-six-mille sept-cent quarante-sept virgule quatre-vingt-cinq (686 747,85 \$US) dollars américains. Une tendance à la hausse régulière et progressive a été constatée au cours des années précédentes, qui s'explique par les contrats que le Secrétariat a conclus au fil des années.

500. Par la mise en œuvre efficace de l'application SAP ECOLink au sein du GIABA, d'importants acquis ont été enregistrés. Cela a valu au GIABA un message de félicitations du sponsor de la solution SAP ECOLink à la Commission de la CEDEAO en mars 2016 pour l'utilisation efficace des modules de gestion.

501. Une étape importante a également été franchie dans la mise en œuvre du projet « Renforcement des capacités de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (SAMWA) », parrainé par l'UE. La plupart des composantes du projet ont été entièrement mises en œuvre et les objectifs ont été atteints avec des résultats significatifs.

b) Statistiques sur la passation des marchés (PM)

502. Voici les principales statistiques en matière de passation des marchés pour la période du 1-er janvier 2017 au 31 octobre 2017.

a) Résumé des marchés approuvés par le Comité de PM

503. Sur la base de la politique de passation des marchés de la CEDEAO, le Comité de passation des marchés est autorisé à attribuer des contrats d'une valeur maximale de 350 000 \$US. En 2017, le comité de PM du GIABA a lancé l'attribution de trois contrats majeurs d'une valeur estimée à 221 780,00 \$US (deux-cent vingt et un mille sept-cent quatre-vingts dollars américains). Voici un résumé des marchés traités par le comité de PM en 2017 :

b) Résumé des marchés attribués par le responsable des marchés publics

- Acquisition de biens et services
 - Acquisition de biens
 - Acquisition de mobilier de bureau
 - Acquisition d'équipements de bureau
 - Acquisition de papeterie de bureau
 - Acquisition d'ordinateurs et d'accèssoires
 - Fourniture et installation du système téléphonique VOIP pour le secrétariat du GIABA.
 - Fourniture et installation de serveurs informatiques pour le secrétariat du GIABA
 - Acquisition de matériels publicitaires
 - Passation de marchés de travaux
 - Maintenance d'équipements de bureau
 - Maintenance du secrétariat du GIABA
- Recrutement de consultants
 - Typologies sur le blanchiment de capitaux provenant de la contrefaçon de produits pharmaceutiques ;
 - Typologies sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme provenant de l'industrie extractive / secteur minier en Afrique de l'Ouest ;
 - Consultation pour l'évaluation à mi-parcours du projet SAMWA (entièrement financé par l'UE) ;
 - Examen de la mise en œuvre du projet de logiciel d'analyse LBC/FT (Oracle Mantas).

504. Soixante (60) contrats ont été conclus et ont tous été attribués dans le cadre d'un proces-

sus d'appel d'offres concurrentiel. Le ratio d'attribution concurrentielle démontre que le GIABA réussit à atteindre ses principaux objectifs en matière de passation des marchés, à savoir mener un processus de PM concurrentiel et transparent.

505. Un montant total de 464 967,00 \$US (quatre cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-sept dollars américains) a été dépensé pour l'achat de biens et services en 2017.

Administration générale

a) Couverture d'assurance

506. Le GIABA a souscrit à un paquet d'assurances prévues par le Statut du personnel de la CEDEAO.

- Assurance maladie
- Assurance professionnelle (Secrétariat)
- Assurance vie
- Assurance des véhicules
- Assurance logement complète (Résidence du DG)
- Assurance voyage

b) Enchères

507. La vente aux enchères de véhicules est en cours au moment de ce rapport.

c) Inventaire des équipements

508. L'inventaire des équipements des bureaux du GIABA (Dakar, Abidjan et Lagos) a été réalisé (Secrétariat du GIABA, LIC et AIC) et la procédure d'achat de matériel est en cours.

d) Module Gestion du matériel (MM) du dispositif ECOLINK/SAP

509. Avec la mise en œuvre du module de gestion du matériel dans le système SAP, le traitement des demandes d'achat, des demandes de service et du suivi des paiements a été relativement plus rapide.

510. Suite à la formation en recyclage reçue par le personnel, il y a eu une amélioration dans le traitement des bons de commande.

e) Gestion des salles de conférence

511. Pour une bonne maîtrise des coûts et une mobilisation efficace des ressources, la Direction a décidé, en avril 2016, d'ouvrir les salles de conférence du Secrétariat et du Centre d'information d'Abidjan pour les mettre en location à des tarifs variables en fonction des spécificités de chaque salle (matériel d'interprétation, vidéoprojecteur, etc.).

Conclusion

512. L'application effective du Code des marchés de la CEDEAO, du Manuel de passation des marchés et du système ECOLink (SAP) comporte des défis. La restructuration de l'application SAP pour tenir compte d'autres exigences plus complexes en matière de passation des pourrait contribuer à améliorer la réponse aux nouveaux défis stratégiques. Les nouvelles politiques de PM adoptées par le GIABA en avril 2015 ont permis de poursuivre la transformation, de réaliser des économies et de modifier la culture institutionnelle. L'achèvement de la mise en œuvre du module de gestion du matériel dans le système SAP a facilité le flux rapide des activités de PM des systèmes SAP (ECOLink), ce qui a permis de standardiser les processus et les procédures et de contrôler efficacement les dépenses.

SUIVI ET ÉVALUATION

Introduction

513. Le GIABA a élaboré et finalisé son plan stratégique quinquennal (2016-2020) et a été approuvé par le Comité ministériel du GIABA (CMG) lors de sa 16ème réunion tenue le 7 mai 2016 à Praia, République de Cabo Verde. Ainsi, le Plan stratégique 2016-2020 est devenu officiellement le document de référence pour les actions du GIABA au cours du cycle

quinquennal. Les projets et programmes à mettre en œuvre seront conformes aux objectifs fixés dans le Plan stratégique et devraient contribuer à la réalisation des résultats ciblés axés sur le développement. Toutefois, il convient de noter que la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 a commencé en 2017, après son approbation en 2016.

514. Cette partie du rapport apporte une mise à jour sur la planification des projets et des activités au cours de l'année 2017, leur mise en œuvre ainsi que les réalisations enregistrées. Elle résume également les résultats obtenus dans les États membres en matière de développement. Enfin, elle met en lumière certaines conclusions et recommandations visant à améliorer l'efficacité des actions futures.

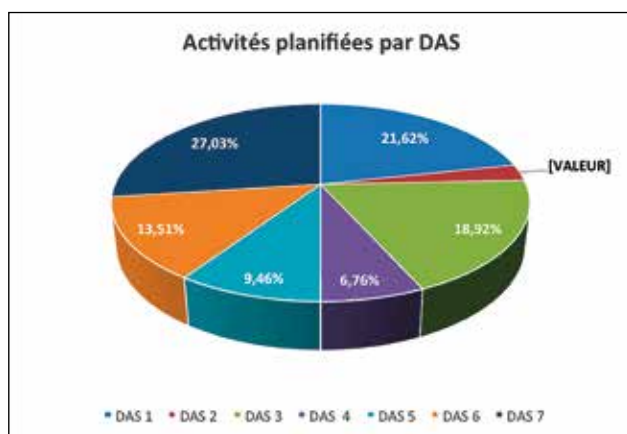
Plan de travail annuel budgétisé 2017 (PTAB) et sa mise en œuvre

a) Analyse des activités et des projets prévus en 2017

515. Le plan de travail annuel définit les activités et les projets qui sont orientés vers différents Domaines d'activités stratégiques (DAS). Les DAS ont été recentrés par la direction pour prendre connaissance des nouvelles priorités définies dans le plan stratégique 2016-2020. Au total, huit DAS ont été adoptées et chacune d'entre elles comporte un certain nombre d'activités à mettre en œuvre au cours de l'année. Le plan de travail 2017 prévoyait 74 activités de LBC/FT, à l'exclusion du DAS 8, qui comprend principalement des activités administratives et de gestion du Secrétariat et des activités liées au projet SAMWA, qui ont été prises en compte à un autre niveau. Le tableau ci-dessous montre la répartition des activités/projets prévus par DAS.

Tableau 6 : Ventilation des projets / activités de LBC / FT par domaines d'activités stratégiques

DAS	DOMAINE D'ACTIVITES DE STRATÉGIQUES (DAS)	ACTIVITÉS PRÉVUES	%
DAS 1	PLAIDOYER ET MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES EN MATIÈRE DE LBC / FT	16	21.62%
DAS 2	ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DE LOIS	2	2.70%
DAS 3	DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE LA LBC / FT	14	18.92%
DAS 4	ENTITÉS DÉCLARANTES ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	5	6.76%
DAS 5	CONFORMITÉ ET CONTRÔLE EN MATIÈRE DE LBC / FT	7	9.46%
DAS 6	ÉVALUATION DES RISQUES, TYPOLOGIES ET AUTRES ÉTUDES DE RECHERCHE	10	13.51%
DAS 7	COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ET PARTENARIATS	20	27.03%
Total PTAB- LBC / FT		74	100.00%



Graphique 4 : Activités planifiées par DAS

516. Le développement des institutions de LBC/FT (DAS 3), en particulier les organes opérationnels chargés des enquêtes et des poursuites, occupent la 3ème place en ce qui concerne le nombre de projets planifiés (18,92%), suivi du portefeuille de projets relatif à l'évaluation des risques et à la recherche sur la LBC/FT qui représente 13,51% des projets relevant

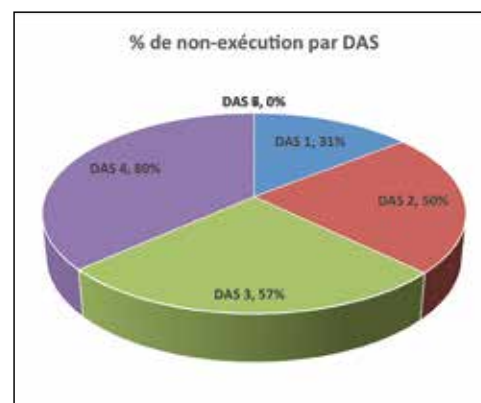
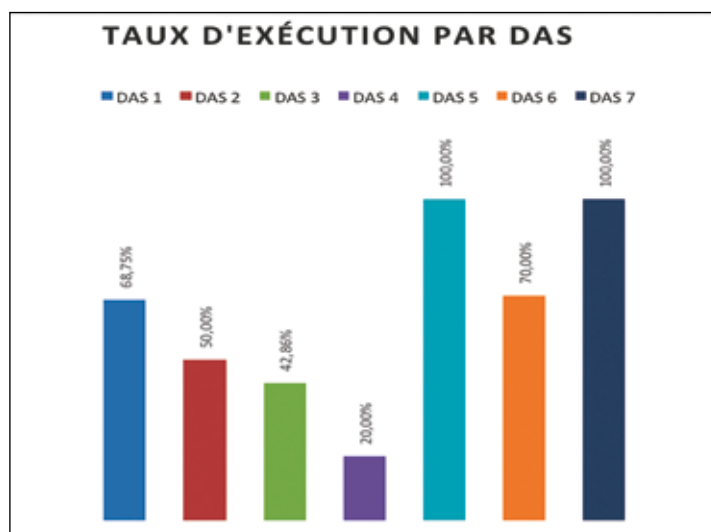
du DAS 6.

b) Analyse de la mise en œuvre de l'activité et du projet en 2017

517. Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution des activités et des projets en 2017 selon le domaine d'activité stratégique. Le tableau révèle un taux de réalisation global de 71,62 %. Une analyse de l'exécution effectuée par domaine d'activité stratégique montre une mise en œuvre complète des activités/projets relevant du domaine d'activité stratégique sur la « Conformité et le Suivi de la LBC/FT » et sur la « Coopération internationale et régionale ». Ils sont suivis des domaines d'activité stratégiques sur « l'Évaluation des risques, les typologies et la recherche », puis du « Plaidoyer et de la mobilisation des acteurs » qui enregistrent respectivement des taux d'exécution de 70,00% et 68,75%.

Tableau 7 : État d'exécution des projets/activités de LBC/FT par DAS

DAS	DAS	Activités planifiées	Exécuté	En cours	Non Exécuté	% de non execution
DAS 1	PLAIDOYER ET MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES EN MATIÈRE DE LBC / FT	16	11	0	5	68,75%
DAS 2	ÉLABORATION DE LA POLITIQUE ET LOIS	2	1	0	1	50,0%
DAS 3	DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL LBC / FT	14	6	0	8	42,86%
DAS 4	ENTITÉS DE REPORTING ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	5	1	0	4	20,00%
DAS 5	CONFORMITÉ ET CONTRÔLE LBC / FT	7	7	0	0	100,00%
DAS 6	ÉVALUATION DES RISQUES, TYPOLOGIES ET AUTRES ÉTUDES DE RECHERCHE	10	7	3	0	70,00%
DAS 7	COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ET PARTENARIATS	20	20	0	0	100,00%
	Total PTBA- LBC/FT	74	53	3	18	71,62%



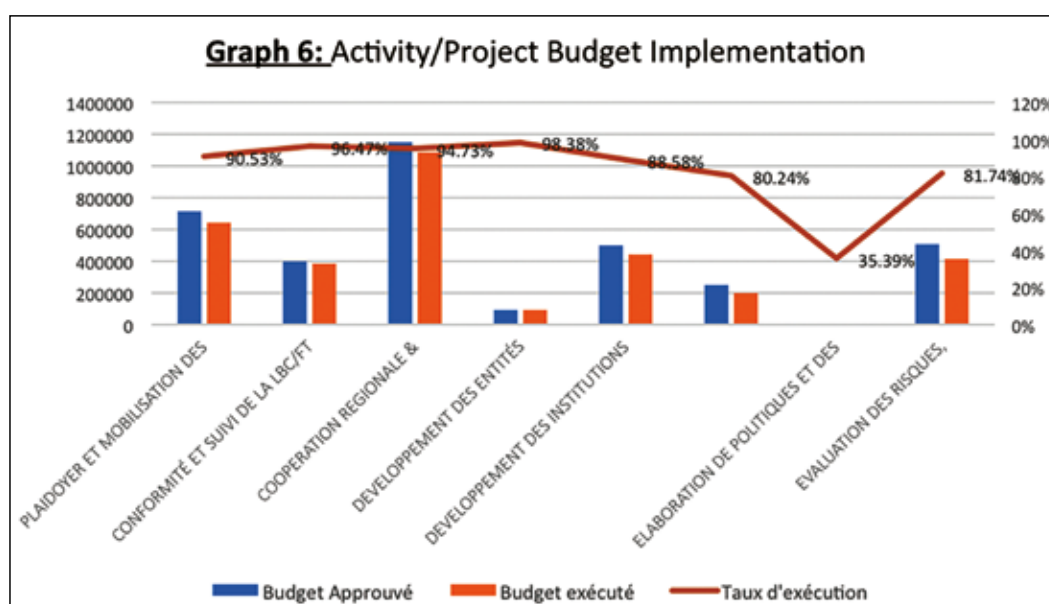
Graphique 5 : % de non-exécution par DAS

518. Ces performances impressionnantes en termes de mise en œuvre masquent le score le plus bas de 20% enregistré au niveau du DAS relatif au développement des entités déclarantes et du secteur privé. Sous ce DAS, un certain nombre d'activités non réalisées devaient être menées au Mali, en Gambie et au Ghana. Elles ciblaient principalement le secteur des ONG et les responsables de la conformité travaillant dans le secteur financier. La deuxième moins bonne performance (42,86%) est enregistrée au niveau du DAS relatif au «développement institutionnel de LBC / FT». Les activités concernées portaient sur le renforcement des capacités des agents des organismes opérationnels chargés des enquêtes et des poursuites pénales, les thèmes étant la désignation de personnes et d'entités pour l'établissement de listes de

sanctions, la recherche et le recouvrement d'avoirs criminels, ainsi que l'approche basée sur les risques en matière de supervision.

c) Analyse de l'exécution budgétaire

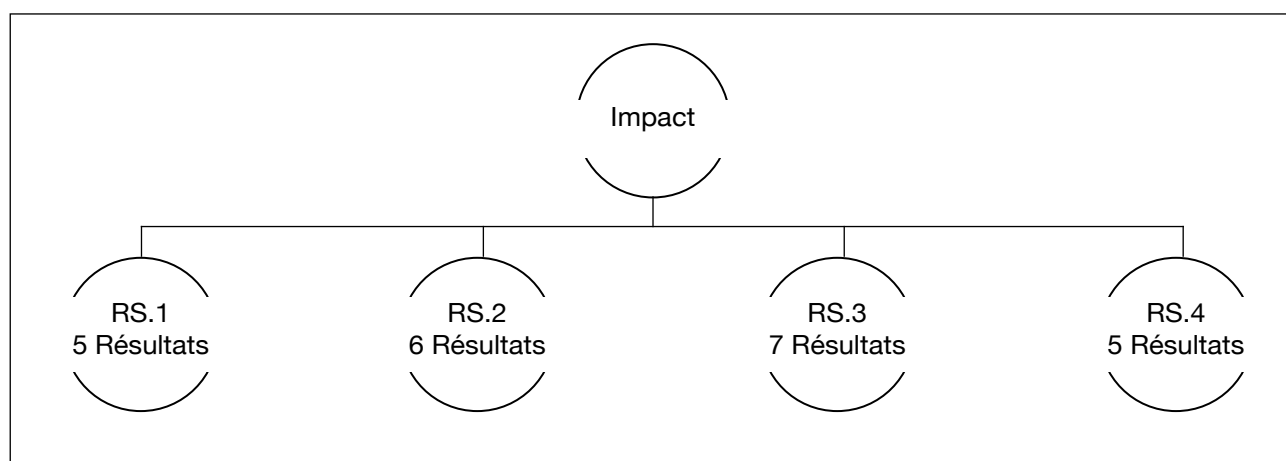
519. L'analyse de l'utilisation des ressources financières dans l'exécution des activités/projets révèle un niveau d'efficacité généralement élevé concernant les taux d'exécution du budget. En effet, le taux d'exécution du budget s'élevait à plus de 80 % pour la plupart des domaines d'activité stratégiques. Néanmoins, une mauvaise performance a été constatée dans l'utilisation des fonds relatifs au domaine d'activité stratégique sur la « formulation des politiques et des lois » avec 35,39%. Globalement, le taux d'exécution du budget pour les activités/projets approuvés s'élevait à 90 %.



Résultats et impact sur les parties prenantes et les États membres

520. Les produits et les services fournis par le GIABA, par le biais de ses activités et de ses programmes contribuent à la réalisation des résultats escomptés, et qui ont déjà été décrits. Ces derniers participent, à leur tour à

la réalisation des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2016-2020, actuellement en cours d'application. En rétrospective, le Plan stratégique comporte quatre orientations stratégiques qui contribuent à la réalisation d'un impact. Dans chaque axe, un certain nombre de résultats spécifiques sont attendus (voir le diagramme ci-dessous).



a) Principaux résultats opérationnels

i) Résultats des séances de renforcement des capacités des acteurs

521. Au cours de l'année 2017, dix-huit (18) ateliers ont été organisés, 12 au niveau régional et 6 au niveau national. Ces ateliers ont contribué au renforcement des capacités de 1 067 intervenants issus de divers secteurs socioprofessionnels, comme le montre le tableau 3.

Tableau 8 : État du renforcement des capacités des parties prenantes par secteur

NOT	Catégories socio-professionnelles	2017	Pourcentage
		Nombre	
1	Autorités de régulation	66	6.2 %
2	Cellules de Renseignement Financier	139	13.0 %
3	Secteur bancaire / Institutions financières	45	4.2 %
4	Autres institutions (EPNFDs)	5	0.5 %
5	Ministres (Finance, Justice, Sécurité)	126	11.8 %
6	Autorités de Poursuites Pénales	66	6, 2 %
7	Agences de Repression Criminelle	70	6.6 %
8	Autres (Société, Média, ONG, Bureaux CEDEAO)	550	51.5 %
Total		1067	100.00%

ii) Conduite de l'évaluation mutuelle et rapports d'évaluation mutuelle (REM)

522. Le GIABA a entamé la deuxième phase d'évaluation mutuelle des dispositifs de LBC/FT de ses États membres avec l'adoption du REM au Ghana et la conduite des évaluations au Sénégal et à Cabo Verde, dont les rapports pourront être adoptés en 2018.

iii) Recherche et typologies

523. Les études de recherche et les exercices de typologies du GIABA servent de sonnette d'alarme aux intervenants, les appelant à être plus vigilants sur les stratégies et les techniques utilisées par les organisations criminelles pour blanchir des capitaux et financer le terrorisme. La diffusion des résultats de la recherche et leur utilisation par les parties prenantes et la société civile contribuent à empêcher l'utilisation des systèmes financiers et économiques de nos États membres à des fins criminelles.

524. À cet égard, nous avons noté la conclusion de deux rapports, à savoir :

- Un rapport de Typologies sur le « blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme résultant du trafic illicite de produits pharmaceutiques contrefaits en Afrique de l'Ouest », qui a été finalisé et approuvé pour publication ;
- Une étude sur « l'évaluation des effets de l'application du KYC-CDD sur l'inclusion financière », qui a également été finalisée et approuvée pour publication.

525. En outre, un certain nombre d'études de recherche sont en cours, portant sur :

- « Le Blanchiment de capitaux lié à l'industrie extractive/les mines en Afrique de l'Ouest » ;
- « Le Blanchiment de capitaux résultant de la contrebande de marchandises en Afrique de l'Ouest ».

b) Impacts

526. Depuis 2010, le GIABA exécute ses programmes en utilisant l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR). A cet égard, les actions et les processus développés par l'institution sont axés sur les résultats et l'impact, en particulier dans ses États membres et autres parties prenantes. Les actions continuent d'être axées sur la détection, le traitement et la répression des cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, y compris la confiscation de fonds et d'autres avoirs d'origine criminelle.

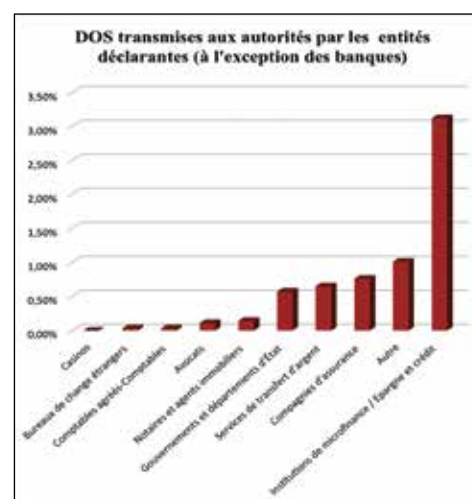
i) Détection et déclaration des opérations suspectes

527. La détection des transactions suspectes et leur signalement aux Cellules de Renseignements Financiers sont une obligation pour les entités déclarantes. Le tableau 6 ci-dessous résume les données sur les DOS traitées pour l'année 2017.

Tableau 9 : Résumé de la situation des DOS pour l'année 2017 sous revue

	Secteur / Groupe	Total	%
1	Banques	3445	93.59%
2	Institutions de microfinance / Epargne et crédit	115	3.12%
3	Compagnies d'assurance	28	0.76%
4	Services de transfert d'argent	24	0.65%
5	Bureaux de change	1	0.03%
6	Notaires et agents immobiliers	5	0.14%
7	Comptables agréés-Comptables	1	0.03%
8	Avocats	4	0.11%
9	Casinos	0	00.00%
10	Gouvernements et départements d'État	21	0.57%
11	Autres	37	1.01%
Total		3681	100%

Graphique 7 : DOS transmises aux autorités par les entités déclarantes



528. L'analyse du tableau révèle que les déclarations d'opérations suspectes sont principalement fournies par les banques, qui envoient l'écrasante majorité (93,59 %) des DOS présentées aux CRF. Les EPNFD, bien qu'exposées à des risques, ne soumettent pas de DOS en soulignant leur degré d'exposition. Pour aider à corriger cette situation, le GIABA doit davantage concentrer ses interventions sur le renforcement des capacités, en particulier sur la détection des transactions suspectes, pour les secteurs dont le taux de déclaration est faible, comme le montre le tableau ci-dessus. Cette approche augmentera le nombre de DOS fournies par les entités déclarantes, en particulier les EPNFD.

ii) Rapports d'enquête transmis aux autorités de poursuite

529. L'analyse des DOS et leur traitement par les CRF du GIABA aboutissent à des rapports d'enquête soumis aux autorités de poursuite pénale pour davantage de mesures. A la fin de l'année 2017, trois mille six cent quatre-vingt-un (3 681) DOS ont été transmises aux CRF par les entités déclarantes. Les CRF ont, à leur tour, transmis 365 rapports d'enquête aux autorités de poursuite pénale. Le traitement de ces dossiers par la justice s'est soldé par treize (13) condamnations pour blanchiment de capitaux. En ce qui concerne les confiscations et les recouvrements, un montant de seize millions huit cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-treize (16 864 693) francs CFA a été récupéré et versé au Trésor public du Mali et 4 cas impliquant des montants ou des valeurs non spécifiés ont été déclarés au Ghana.

530. Étant donné le faible taux de condamnation, il faudrait consentir beaucoup plus d'efforts en ce qui concerne le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de répression criminelle.

531. De même, une assistance spécifique doit être fournie aux organes chargés de l'exécution des décisions judiciaires, en particulier le recouvrement des avoirs d'origine criminelle confisqués.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

532. L'année 2017 marque le début de la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 du GIABA. L'application de ce premier plan de travail annuel budgétisé (PTAB) s'est achevée avec un taux d'exécution de 71,62 %. Les projets mis en œuvre ont renforcé les capacités de presque mille soixante-sept (1 067) intervenants qui ont un rôle important dans le fonctionnement des dispositifs de LBC/FT. Environ treize (13) condamnations pour blanchiment de capitaux ont été prononcées. De même, certains fonds et autres actifs ont été récupérés, dont 16,8 millions de FCFA en faveur du Trésor public du Mali.

533. Ces résultats, bien qu'encourageants, sont encore loin des attentes et suggèrent la nécessité de redoubler les efforts et d'avoir des interventions plus ciblées pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres du GIABA. A cette fin, les recommandations suivantes ont été faites sur la base des résultats du suivi et de l'évaluation :

- Soutenir les États membres dont les régimes de LBC/FT sont faibles, en organisant davantage de programmes qui leur permettraient de former plus d'intervenants au niveau national et d'améliorer les activités de sensibilisation ;
- Renforcer la capacité de détection d'entités déclarantes qui soumettent moins de DOS afin d'accroître et de diversifier les origines des DOS ;

- Développer les capacités des enquêteurs afin d'améliorer la qualité des rapports d'enquête soumis aux autorités de poursuite ;
- Améliorer les compétences et l'expertise des magistrats (procureurs, juges) afin d'accroître le taux de condamnation ;
- Organiser des ateliers de formation à l'intention des autorités judiciaires, notamment sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle confisqués.

534. Finalement, afin de concevoir et de mettre en place un meilleur mécanisme de suivi et d'évaluation pour le Plan stratégique 2016-2020, la Division de la planification devra finaliser un plan d'action pluriannuel, comprenant l'ensemble des projets et activités à mettre en œuvre pendant sa durée. De même, tout comme les résultats escomptés, les objectifs à atteindre en 2020 devraient être fixés à l'avance avec une référence déterminée.



Secrétariat du GIABA

Complexe SICAP Point E - 1^{er} étage Immeuble A
Avenue Cheikh-Anta DIOP x Canal IV - B.P. 32400 Ponty, Dakar-Sénégal
Tél : +221 33 859 18 18 - Fax : +221 33 824 17 45
E-mail : secretariat@giaba.org - Web Site : <http://www.giaba.org>